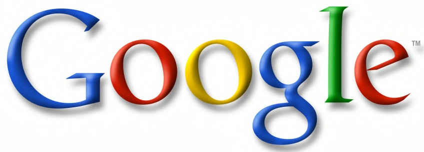


RAMBOUILLET

DEVENU

CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT.



L'ami que j'avais prié de faire autographier ce Document à Paris a jugé à propos, lui, de le faire imprimer, afin de le rendre plus commode pour la lecture.



RAMBOUILLET

DEVENU

CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

Document historique et d'Administration locale

RENFERMANT

QUELQUES DÉTAILS RELATIFS AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS
QUI ONT EU LIEU DANS CETTE RÉSIDENCE DE 1811 A 1831

Déposé aux Archives de la ville

PAR J.-S. DELORME

ANCIEN MAIRE.



PARIS

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN,

RUE ET HÔTEL MIGNON, N. 2.

—

1839

Au Corps municipal de Rambouillet.

Mon dessein n'est pas de donner une grande étendue à ce récit. Après avoir dit un mot sur l'origine de l'Arrondissement, je vais passer en revue le plus succinctement possible tout ce qui, dans nos souvenirs *de localité*, me paraît susceptible d'intéresser plus ou moins les habitants de Rambouillet ; et mon but sera complétement atteint si, par le rapprochement des événements et des faits qui se sont accomplis depuis 1811, je parviens à démontrer que parmi nous chacun a fait son devoir, soit en résistant à de vives et persévérantes attaques dirigées contre

nos établissements nouveaux, soit en supportant avec dévoûment et résignation des charges dont le fardeau avait paru devoir nous accabler à différentes époques de ces vingt dernières années.

Pourtant j'éprouve bien une certaine tentation : je voudrais, en rappelant les temps antérieurs à la création de l'Arrondissement, en parlant un peu de la statistique du pays et des charges du chef-lieu, établir, dans une sorte d'avant-propos, que cette création était tout à la fois un acte de justice et une sage mesure; mais une réflexion bien simple m'arrête : à quoi bon ce soin maintenant que rien ne nous est plus contesté, que nos anciens adversaires sont d'accord avec nous, et que les plus influents d'entre eux seraient au besoin nos protecteurs? et d'ailleurs toute espèce de démonstration ne ressortira-t-elle pas du récit que je me propose? Allons, finissons ce préambule par une citation, et remplaçons une discussion désormais inutile par quelques paroles très-significatives et de la plus imposante

autorité. Au mois de septembre 1811, en répondant à la députation du corps municipal, l'Empereur a dit : « Je ne conçois pas comment on a pu « me laisser oublier Rambouillet lors de l'organisa- « tion générale des arrondissements en 1800. »

N. B. Les détails qui entreront dans ce recueil devant être classés par année, on y trouvera facilement ce qui a rapport à d'illustres infortunes. Mes concitoyens ne sauraient oublier que les grands événements dont Rambouillet a été le témoin dans ces derniers temps appartiennent à 1814, 1815 et 1830.

ANNÉE 1811.

Cette année 1811, d'ailleurs si féconde, si heureuse pour Rambouillet, a vu mourir avant l'âge deux de nos plus estimables concitoyens, M. Thiery aîné, notaire honoraire, qui avait été le premier maire de la ville, sous l'assemblée constituante, et M. Bourgeois, directeur du célèbre troupeau de mérinos, et de l'établissement rural depuis sa fondation. Tous deux étaient membres du conseil municipal. Ils n'ont pas assez vécu pour être témoins de notre nouvelle prospérité et jouir des succès de M. Levasseur, leur ami commun.

Napoléon, depuis la constitution de sa liste civile, en 1806, avait apprécié les agréments qu'offraient le domaine et le château de Rambouillet. Il y amenait les princes auxquels il voulait procurer le plaisir de la chasse, et c'était ordinairement là qu'il méditait sur les moyens d'accroître ou de consolider sa puissance. Il y passait avec rapidité des délassements de la campagne au travail du cabinet, et tout le monde sait que ses opérations les plus gigantesques ont été décidées à Rambouillet. Enfin il lui arrivait d'y dépouiller en quelque sorte l'appareil de la grandeur suprême pour se livrer soit à des entretiens d'une touchante familiarité, soit aux mouvements d'une simple et vive gaîté *.

* Par exemple, nous l'avons vu, dans un rendez-vous de chasse, lancer un noyau de cerise au front d'un jeune garçon qui s'égosillait à crier *vive l'Empereur;* et je pourrais citer beaucoup d'autres traits de ce genre.

L'Empereur ne venait point à Rambouillet sans demander le maire de la ville; aussitôt l'arrivée de Sa Majesté, un officier d'ordonnance nous apportait ses ordres pour une audience particulière, pendant laquelle ce grand homme s'occupait de tous les intérêts du pays avec une sollicitude admirable. On peut dire que rien de ce qui intéressait ou avait intéressé Rambouillet et les nombreuses communes enclavées dans le domaine ne pouvait lui rester étranger ou ignoré. Il se plaisait à nous entendre parler de M. le duc de Penthièvre, de la bienfaisance de ce prince, né à Rambouillet, et sous les traits duquel un poëte célèbre a personnifié la charité. Il nous encourageait à lui parler aussi de Louis XVI, des grands travaux qu'il avait fait exécuter ici, de ses projets, plus grands encore, que le temps ne lui a pas permis de réaliser, et de sa disposition à soulager toutes les infortunes; il aimait surtout à s'entretenir sur le fameux troupeau de mérinos dû aux soins éclairés de ce monarque, et qui avait produit de si grands, de si salutaires effets sur l'agriculture française, tout en portant le nom et la gloire de Rambouillet chez les nations étrangères.

Assurément les détails qu'il provoquait et que nous lui donnions avec tant d'empressement et de plaisir sur les habitudes, sur les bontés des prin-

ces qui l'avaient précédé dans la jouissance du domaine, ne pouvaient avoir d'autre effet que de satisfaire sa curiosité, et de lui faciliter une comparaison qui probablement flattait son amour-propre ; car un tel homme n'avait nullement besoin d'exemple pour assurer le bien-être d'un pays qu'il fréquentait et affectionnait.

Quant à nous, nous savions à quoi nous en tenir, et nous trouvions déjà dans le don de l'Hôtel-de-Ville à la commune et dans la dotation de 8000 fr. de rente annuelle en faveur de l'Hospice une assez heureuse manifestation de ses sentiments ; en un mot nous savions qu'il était pour le pays une source inépuisable de bienfaits. Cependant, avec la trempe d'esprit qui lui était propre, ces dispositions bienveillantes, naturelles à l'homme puissant, n'auraient jamais eu pour résultat la création d'un arrondissement si la situation topographique de Rambouillet ne l'avait permis, si différentes considérations puisées dans l'intérêt général ne l'avaient en quelque sorte exigé.

Chacun sait ici que Rambouillet est situé sur une route royale de première classe, à peu près au point milieu entre les deux chefs-lieux de département Versailles et Chartres, et, dans une autre direction, à neuf lieues d'Étampes et dix lieues de Mantes ; on

n'ignore pas davantage que sa population, peu considérable sans doute, est pourtant égale ou supérieure à celle d'un certain nombre de chefs-lieux d'arrondissement, et même de quelques chefs-lieux de préfecture *. Or, je ne m'appesantirai pas sur un tel état de choses, quoiqu'il ait été pris en considération par l'Empereur; mais j'insisterai sur un point qui a paru tout à fait décisif. Les pays boisés sont plus souvent que d'autres le théâtre de crimes et de délits : Rambouillet est environné de plus de 20,000 hectares (40,000 arpents) de bois, tous compris maintenant dans la circonscription de son arrondissement. Les *usages* accordés dans la forêt y occasionnaient un grand nombre de contraventions, dont les moindres nécessitaient le transport des agents forestiers soit à Versailles, soit à Étampes. Il en résultait des interruptions dans le service de surveillance, des dépenses considérables pour les gardes, et, par suite, un défaut de répression. En

* Il existe en France 49 chefs-lieux de sous-préfecture dont la population n'atteint pas 3000 âmes. (Voyez le rapport du ministre de l'intérieur au Roi sur les élections municipales de 1834, page 16.) Le recensement officiel sur lequel M. le ministre a basé son rapport porte celle de Rambouillet à 3147.

matière criminelle, des traces parfois bien importantes, mais fugitives, échappaient aux recherches de la justice; et le déplacement des magistrats comme le salaire des témoins, pour l'instruction préparatoire, coûtaient beaucoup au Trésor. J'ajouterai que Rambouillet avait possédé un tribunal civil et correctionnel jusqu'au moment où il n'y en a plus eu qu'un seul par département.

Ces considérations, ces motifs, produits avec à-propos par le maire, M. Levasseur, aussi habile administrateur que bon citoyen, ont été fortement appuyés par M. le duc de Frioul, grand-maréchal du palais, qui en toute occasion a été pour nous un excellent avocat. L'Empereur les a pesés dans sa sagesse, et a reconnu sans peine qu'il y avait convenance et même nécessité de créer un sixième arrondissement dans le département de Seine-et-Oise.

Le projet en était à ce point lorsque Napoléon voulut visiter les édifices où l'on se proposait d'établir les nouvelles administrations. Il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, qui renferme sans contredit la plus belle salle d'audience du département. Après avoir examiné ce local avec attention il dit à M. Levasseur : « C'est fort bien, mais pour le tribunal seulement. Où placera-t-on la sous-préfecture? — Chez « moi, sire, » répondit le maire. L'Empereur sourit

et n'insista pas. Dès ce moment je compris ce qu'une telle réponse aurait d'influence sur le choix du sous-préfet. En rentrant au château Napoléon se fit représenter une carte; il traça définitivement l'arrondissement de Rambouillet, et partit pour Cherbourg avec l'intention de visiter les travaux du port, dont il avait ordonné l'achèvement, et sans doute aussi avec le projet de faire un chef-lieu d'arrondissement de cette ville, qui jusque-là n'avait été comme Rambouillet qu'un simple chef-lieu de canton.

Enfin deux lois, en date du 19 juillet 1811, créèrent deux arrondissements ayant pour chefs-lieux, l'un Cherbourg, l'autre Rambouillet. Peu de temps après l'Empereur admit le corps municipal de cette dernière ville à lui présenter ses hommages. Je me rappelle qu'après avoir entendu le discours du maire de Rambouillet Napoléon fit quelques pas au devant d'une députation de la ville de Dourdan, et lui dit : « Vous désirez que la sous-préfecture ou le « tribunal de l'Arrondissement soit établi à Dour- « dan, mais c'est impossible : Rambouillet est le « point central, et l'intérêt public exige que les ad- « ministrations de l'Arrondissement soient réunies « dans la même ville. » Alors M. de Verteillac, président de la députation, et qui n'avait pas eu le temps de prononcer son discours écrit, prit la parole à

peu près en ces termes : « Nous venons pour vous « remercier, sire, d'avoir fait comprendre les deux « cantons de Dourdan dans l'arrondissement de « Rambouillet : il nous sera fort agréable d'avoir de « fréquentes relations avec une ville à laquelle Votre « Majesté a déjà donné tant de témoignages d'un « vif intérêt. Nous n'avons qu'une seule observation « à vous présenter : c'est que le chemin qui établit « notre communication la plus directe avec Ram- « bouillet est en quelque sorte impraticable. — « Votre observation me paraît juste, répliqua l'Em- « pereur, et j'y ferai droit. »

Premier sous-préfet.

Le décret qui devait organiser la sous-préfecture ne se fit pas longtemps attendre. M. Henri-Alexis Levasseur, ancien adjudant-général, maire de Rambouillet, fut nommé sous-préfet de l'Arrondissement dans les premiers jours de septembre, à la grande satisfaction des habitants. Mais il restait une nomination bien importante à faire, celle du chef du tribunal. Alors nous suppliâmes l'Empereur de jeter les yeux sur un de nos anciens compatriotes, homme vénéré dans le pays, et qui, dans les temps de troubles, avait rendu de grands

services à la ville de Rambouillet en qualité de procureur de la commune. Tous nos vœux furent accomplis : M. Delahaye * a été nommé président du tribunal de première instance. Ce tribunal, qui comptait aussi au nombre de ses magistrats un ex-juge de paix, membre du conseil municipal de Rambouillet, a été installé le 6 novembre par le délégué de la Cour impériale, M. le conseiller Brière, qui lui-même avait été président de l'ancien tribunal civil et correctionnel séant en cette ville.

Ainsi, en 1811 un acte législatif, accompagné de témoignages d'une indicible bonté, a signalé de la manière la plus éclatante la justice et la bienveillance du chef de l'État envers la ville de Rambouillet; et les établissements que cette loi a fondés sont là, Dieu merci, pour attester le bienfait. Mais d'autres dispositions appartenant à cette année, et qui n'ont pas laissé, ou ne laissent pour ainsi dire plus de traces parmi nous, recommandent encore la mémoire de Napoléon à la reconnaissance des habitants.

D'abord un décret rendu à Rambouillet le 20 mai

* M. Delahaye a eu pour successeur M. Moisson, qui lui-même a été remplacé par M. Dubergier, actuellement en fonction.

accordait 15,000 francs, à prendre sur le trésor de la Couronne, pour l'établissement d'un lavoir public; et nous avons eu à regretter que l'architecte auquel le ministère de l'intérieur a confié la direction des travaux se soit empressé, malgré nos observations, de faire de la maçonnerie sans s'inquiéter comment l'eau arriverait au lavoir. Cette bâtisse, restée inutile, va sans doute bientôt tomber en ruine et disparaître entièrement.

En second lieu, Napoléon avait ordonné l'établissement à Rambouillet d'un lycée, avec vingt bourses et quarante demi-bourses; et nous en fûmes de suite avertis officieusement par M. le grand-maréchal du palais. Cette dernière résolution avait principalement eu pour objet de célébrer un grand événement dans la famille impériale, la naissance du roi de Rome.

Enfin l'Empereur, comme pour graver plus profondément encore dans la mémoire des habitants le souvenir du 20 mars 1811, voulut en outre que l'ancien hôtel du gouvernement, démoli en 93 et dont il avait ordonné la reconstruction, fût continué et achevé sous le nom de *Pavillon du roi de Rome*. Ce joli palais, le seul que Napoléon ait fait construire pour son fils, a été occupé depuis la Restauration par le gouverneur du château.

L'ancien hôtel du gouvernement fut donc réédifié

sous sa nouvelle dénomination ; mais le lycée resta malheureusement en projet. M. le comte Daru, sans cesser d'être intendant-général de la maison de l'Empereur, venait d'être nommé ministre secrétaire d'état en remplacement de M. le duc de Bassano, passé au ministère des relations extérieures; et en présentant le décret à la signature il fit, en sa qualité d'intendant-général, des observations tendant à démontrer que l'Empereur avait déjà fait beaucoup de sacrifices pécuniaires pour Rambouillet, et qu'il convenait de remettre à l'année suivante une dépense aussi considérable que celle de l'établissement d'un lycée, où tout était à faire. L'Empereur y consentit; et le maréchal Duroc s'empressa encore de nous informer de cet ajournement. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi les choses en sont restées à ce point : la campagne de Russie et les désastres qui en ont été la suite rendent toute explication parfaitement inutile.

Il me faut maintenant dire quelque chose de la municipalité de Rambouillet, que la nomination du sous-préfet venait de laisser sans chef. M. Levasseur, dont j'étais l'adjoint depuis le mois de mai 1809, avait pensé à moi pour lui succéder. Je lui ai d'abord résisté; mais l'amitié dont il m'honorait et ses liai-

sons intimes avec ma famille lui avaient donné une sorte d'autorité à laquelle j'ai fini par céder. M. de La Motte continua ses fonctions de premier adjoint, M. Sanson fut nommé deuxième adjoint; et la nouvelle mairie a été installée par le sous-préfet le 22 septembre 1811.

Rambouillet, comme on l'a vu, se trouvait dans une veine de prospérité bien remarquable, et mon administration avait commencé sous les meilleurs auspices. Cependant je regardais toujours les fonctions de maire comme étant au-dessus de mes forces, et surtout nuisibles à mes intérêts; mais que j'étais loin d'avoir prévu ce qui leur était réservé!

ANNÉE 1812.

Le haut prix du blé, précurseur de la disette, pesa sur la population pauvre dès le commencement de l'année; mais Napoléon veillait sur les indigents, et les secours ne se firent pas longtemps attendre. Le 3 février M. le duc de Cadore, intendant-général, annonça que l'Empereur, comme principal propriétaire dans les communes de Rambouillet et autres environnantes, lui avait ordonné de destiner au soulagement de ces communes un fonds de 10,000 fr., pour être employé en distributions de pain et de pommes de terre pendant le mois de février. Un semblable secours de 10,000 fr. fut envoyé pour chacun des mois de mars, avril, mai, juin et juillet. Ainsi, en 1812 Napoléon employa 60,000 fr. au soulagement des pauvres de son domaine de Rambouillet.

Ces secours mensuels furent répartis entre les communes par une commission composée du sous-préfet, du maire du chef-lieu et du capitaine fores-

tier, régisseur de la capitainerie de Rambouillet, et dans chaque commune ils furent distribués par le bureau de bienfaisance ou par le maire. A Rambouillet ce fut la commission administrative de l'Hospice qui s'en chargea; et, pour faire fructifier le plus possible cette œuvre de la munificence impériale, elle fit fabriquer le pain sans frais à l'Hospice même, où il était distribué.

La dernière récolte n'avait pas été abondante en blé, et les approvisionnements occasionnés par la guerre de Russie préoccupaient beaucoup les esprits. Le 11 avril le blé s'est vendu publiquement sur le marché de Rambouillet 85 fr. le sac d'un hectolitre et demi. Bientôt après le gouvernement se crut dans la nécessité de prendre des mesures extraordinaires : un décret du 4 mai interdit le commerce des grains et farines ailleurs que sur les places de marchés, et organisa un système d'approvisionnement par voie de réquisition; un autre décret, du 8 du même mois, fixa le plus haut prix du blé à 33 fr. l'hectolitre (49 fr. 50 c. le sac). Je ne discuterai ni l'opportunité ni la sagesse de ces mesures en elles-mêmes; ce n'est nullement mon affaire : je parlerai seulement de leur exécution dans l'Arrondissement et de l'effet qu'elles produisirent au chef-lieu.

Le sous-préfet fit faire un recensement général des grains et farines, affecta un certain nombre de communes à l'approvisionnement de chaque marché, et indiqua par semaine la quantité de blé que chaque cultivateur devait y vendre. Rambouillet se trouvait dans une situation fort désavantageuse : la plupart des communes enclavées dans la forêt étaient loin d'avoir des ressources suffisantes, et les autres communes voisines n'en renfermaient que de très-faibles ; de sorte qu'il fallut indiquer des communes éloignées pour notre approvisionnement, ce qui rendait d'autant plus difficile l'exécution des réquisitions du sous-préfet. D'ailleurs la différence entre le prix taxé et celui de la vente clandestine était énorme, et devait faire craindre un prompt épuisement de la denrée entre les mains du cultivateur, malgré la plus active surveillance de l'administration.

Le blé exposé sur le marché était, suivant les instructions du préfet, vendu aux personnes dont les pressants besoins étaient attestés par les certificats des maires ; mais, il faut bien le dire, la plupart de ces fonctionnaires ne savaient guère refuser le certificat, et il en résultait un abus intolérable. Il n'y avait jamais assez de blé pour satisfaire à toutes les demandes, quoique la distribution s'en fît par demi-

hectolitre. Souvent les moins nécessiteux enlevaient, pour en faire trafic, la faible ressource destinée au malheureux père de famille pour donner de la soupe ou de la bouillie à ses enfants. Combien d'instances m'ont été adressées, et auxquelles il m'a été impossible de répondre comme je l'aurais désiré! combien de supplications ai-je entendues, et qui parfois étaient acompagnées de l'expression d'un violent désespoir!

Dans cette situation, vraiment accablante, il me vint une sorte d'inspiration. La farine offrait moins d'attrait au commerce frauduleux, et, dans l'usage habituel, se vendait à la livre, ce qui se prêtait merveilleusement à la division, à la subdivision même la plus parcimonieuse. En effet, on délivrait fort bien de 10 à 15 livres de farine au malheureux chef de famille qui n'aurait certainement pas pu aller au moulin avec la quantité de blé correspondante. D'ailleurs la faim ne s'ajourne pas, et ce nouveau mode me facilitait, à moi, le moyen de charger les maires de faire la distribution dans leurs communes, où les besoins individuels pouvaient être discutés et justement appréciés.

Or, je pris des arrangements avec les principaux meuniers des environs, et au plus prochain jour de marché, aussitôt que l'approvisionnement fut complet, j'annonçai mon projet en ces termes : « Pour

« assurer des ressources aux personnes qui sont
« vraiment dans le besoin, j'ai décidé que le blé ne
« serait plus délivré en nature à qui que ce soit, et
« qu'il serait converti en farine pendant la semaine.
« Comptez donc les sacs de blé; je vais ensuite les
« faire mettre en serre : samedi prochain vous pour-
« rez compter aussi les sacs de farine, et alors vous
« saurez si on doit ajouter foi à ma parole. Pour
« satisfaire aux plus pressants besoins j'ai emprunté
« 40 sacs de farine, que je mets à votre disposition.
« Un grand nombre de maires, que j'ai convoqués,
« sont en ce moment à l'Hôtel-de-Ville, où ils s'oc-
« cupent des moyens d'arriver à la répartition la
« plus équitable. »

Plus de 500 personnes, le sac sur le bras, voient rentrer ce blé sans proférer un mot. Chaque maire fait enlever la farine destinée à sa commune, et chacune des personnes appartenant à des communes non représentées reçoit directement, en ma présence, quelques livres de farine pour attendre le prochain marché.

Mon système parut être généralement approuvé; et tous les samedis mes collègues se réunissaient à moi tant pour la distribution de la farine que pour reconnaître l'importance des approvisionnements destinés à la semaine suivante. Ensuite le blé était

mélangé avec le plus grand soin sous la direction des commissaires appréciateurs, qui conservaient un échantillon de ce mélange. Les meuniers, au nombre de cinq, le payaient au taux du maximum, le convertissaient en farine, et conservaient ce qu'on appelle les *issues* pour leur indemnité. Cette farine était examinée, pesée et dégustée par les mêmes appréciateurs qui avaient conservé l'échantillon comme moyen de contrôle, et la distribution s'en faisait entre mes collègues et moi d'un commun accord. Je faisais délivrer de suite aux boulangers de Rambouillet ce qui revenait à la ville, chacun des autres maires faisait enlever la quantité affectée à sa commune; et un certain nombre de sacs étaient distribués sur place aux étrangers, c'est-à-dire à ceux dont la commune ne se trouvait pas dans la circonscription accordée au marché de Rambouillet *; le tout à raison de 98 fr. le sac de 325 livres; et ce prix était payé comptant.

Je ne fus pas longtemps sans être moi-même entièrement convaincu de l'efficacité de la mesure : les réquisitions du sous-préfet continuaient, et les pro-

* La ville de Montfort-l'Amaury, n'ayant pas de marché à grains, était au nombre des communes auxquelles nous procurions de la farine.

duits en farine étaient devenus plus que suffisants pour satisfaire aux besoins réels, reconnus, comme en famille, dans chaque localité. Cet état de choses me suggéra un assez heureux développement à mon idée première. Il était facile de prévoir que les réquisitions, qui seules alimentaient les marchés, seraient épuisées avant la moisson, et que bientôt il n'y aurait plus de blé qu'entre les mains de certains spéculateurs, qui sauraient fort bien le faire payer. Alors je fis inviter secrètement MM. les meuniers à venir me trouver, et je leur adressai la prière de conserver chaque semaine quelques sacs de farine en dépôt chez eux. Ils s'y prêtèrent de la meilleure grâce du monde, en me faisant observer toutefois qu'ayant mis leurs usines à ma disposition pour l'exécution de mon projet, ils ne faisaient véritablement pas de commerce; qu'ils voulaient cependant bien continuer à faire l'avance du prix du blé dont la farine leur était payée le samedi suivant, mais que, quant à ma réserve, ils pouvaient d'autant moins en avancer le prix qu'elle les exposait à être pillés si notre secret venait à être découvert.

Je me vis donc obligé de me charger de cette avance; et lorsque le marché cessa d'être approvisionné il y avait dans mes cinq dépôts 240 sacs de farine de 325 livres, ce qui, à raison de 98 fr. le

sac, me constituait en avance de 23,520 fr.; et c'est avec ce moyen que j'ai pu continuer à faire fournir abondamment du pain de bonne qualité à 5 sous la livre, tandis que sur beaucoup d'autres points du département, surtout à Versailles et à Saint-Germain, on le payait 10 et même 12 sous.

Enfin, le prix du pain ayant été ainsi maintenu à 5 sous la livre, les secours accordés par l'Empereur se sont trouvés fort au-dessus des besoins; et, le 25 juillet, la commission spéciale a demandé à M. le duc de Cadore l'autorisation de garder une partie des fonds en réserve. L'autorisation a été accordée par décision du 1er août *.

Un jour le préfet, M. le comte de Gavre, me demandait en présence du sous-préfet quels moyens j'employais pour maintenir le pain à un prix si modéré : je lui répondis en riant que c'était mon secret. Alors il répliqua du ton le plus affectueux : « Conservez-le bien votre secret; il vous réussit « à merveille. » Eh bien, comme on le voit, c'était une chose fort simple; et certes je n'ai pas fait de grands sacrifices dans cette circonstance, car mes

* Cette réserve a de suite été placée par les soins de la commission, et les intérêts joints au principal ont été employés en secours à domicile pendant l'hiver suivant.

avances me rentraient à mesure des livraisons de la farine; et, en définitive, je n'ai perdu que 9 fr. et quelques centimes. Cette faible perte s'est réalisée sur la vente que je me suis hâté de faire faire à Saint-Germain de ce qui me restait en magasin le 23 août, époque où la nouvelle récolte venait d'apporter une grande modification dans le prix des grains.

Dès le 15 janvier, par son décret sur la fabrication du sucre de betterave, l'Empereur avait choisi le domaine de Rambouillet pour y établir la seule fabrique qui fût aux frais et au profit de la Couronne. Cet établissement impérial, placé sous la direction du savant chimiste M. Clément, fut avec raison considéré par les habitants comme un nouveau témoignage de la prédilection de l'Empereur pour le domaine de Rambouillet.

Le 1er octobre, et lorsque la guerre de Russie conduisait encore Napoléon de victoire en victoire, le sous-préfet, M. Levasseur, eut l'idée de donner à quelques-unes des rues de Rambouillet des noms destinés à rappeler aux habitants ces nouveaux et brillants faits d'armes de leur bienfaiteur. Quoique ce soin de M. Levasseur témoigne d'un bien juste sentiment d'admiration et de gratitude, sentiment vivement partagé par ses compatriotes, je n'en parle

aujourd'hui que dans la seule vue d'expliquer l'origine de certaines désignations employées dans les titres de différentes maisons.

Le 19 décembre Napoléon arrive à Paris. L'extrême rigueur du froid avait presque entièrement détruit la plus belle, la plus valeureuse armée qui ait jamais existé : l'Empereur demandait de nouveaux moyens pour rentrer en campagne.

Mon sujet ne comportant pas le moindre détail sur les succès et les revers de la célèbre et bien malheureuse campagne de Russie, je me borne à rappeler ici qu'elle a occasionné des échanges considérables de troupes entre le nord et le midi, et qu'ainsi elle a fait peser sur Rambouillet une grande charge de logements militaires.

ANNÉE 1813.

Pour réparer autant que possible les affreux désastres éprouvés en Russie et continuer la guerre avec une nouvelle ardeur, un sénatus-consulte du 11 janvier mit 350,000 hommes à la disposition de Napoléon, et on fut loin de s'en tenir à cette levée extraordinaire.

Le 3 avril, création d'une garde-d'honneur de 10,000 hommes à cheval, compris dans une levée de 180,000 hommes prescrite par un sénatus-consulte du même jour.

Le 24 août, troisième sénatus-consulte pour la levée de 30,000 hommes destinés à l'Espagne.

Le 9 octobre, autre sénatus-consulte pour la levée de 280,000 hommes, par anticipation sur les classes de 1814 et de 1815.

Le 9 novembre, lorsque l'ennemi venait d'envahir les frontières de l'Empire du côté du nord et par les Pyrénées, Napoléon arrive à Saint-Cloud; et, le 15, un cinquième sénatus-consulte ordonne une nou-

3

velle levée de 300,000 hommes sur les anciennes classes.

Ainsi le sénat conservateur a, dans le courant de 1813, ordonné la levée de 1,140,000 hommes. Quelle désolation pour les familles! quelle peine, quel extrême embarras pour ceux qui étaient chargés de faire exécuter de telles mesures!

Le 10 février, avait eu lieu le renouvellement quinquennal de la mairie : les anciens titulaires avaient été conservés (MM. Delorme, de La Motte et Sanson). Il fallait vraiment quelque courage pour continuer de semblables fonctions; car tout allait de mal en pis, et chaque jour amenait de nouvelles difficultés, de nouveaux dangers.

Vers la fin de l'année nous eûmes à loger différentes troupes de la Confédération du Rhin encore au service de France; et ces troupes manifestaient déjà une haine violente contre l'Empereur. Un jour le nommé Jean Dold, Bavarois établi à Rambouillet et qui me servait ordinairement d'interprète, vint me prévenir que, pour se venger de Bonaparte, des soldats allemands disaient entre eux qu'ils ne quitteraient pas Rambouillet sans avoir mis le feu à son château. Je donnai rendez-vous à Dold et au concierge, pour le lendemain de grand matin, sur la terrasse des Communs; et, à l'instant du départ, nous vîmes sor-

tir de l'une des écuries, qui servait de magasin pour les fourrages, trois soldats marchant à grands pas pour se confondre dans les rangs. Le coup était fait; il y avait déjà plusieurs bottes de paille enflammées.

Enfin, le 31 décembre, le corps législatif est ajourné, et tout alors paraît annoncer un grand bouleversement.

Rambouillet eut beaucoup à souffrir dans ces graves circonstances. Seul lieu de gîte militaire entre Chartres et Versailles, les nouvelles levées et des mouvements extraordinaires entre l'Espagne et le nouveau théâtre de la guerre lui firent loger 77,800 hommes dans le cours de l'année; et, en comptant ce logement à raison de 50 centimes par homme (c'est le moins que ce puisse coûter), on trouve, dans la charge supportée par une commune d'environ 3,000 âmes, une sorte d'accessoire de 38,900 fr. à sa contribution personnelle et mobilière, dont le principal, en 1813, était de 3,595 fr.

Ce n'est pas tout : des réquisitions importantes frappèrent la commune de Rambouillet (lettre du préfet du 23 décembre). A cette époque il n'était plus possible d'en faire sur beaucoup de points des environs de Paris; en un mot, l'année 1813 fut accablante : la situation topographique de Rambouillet et les ressources que présentaient pour le service

militaire certains bâtiments du domaine impérial avaient attiré et concentré sur nous des charges et des tourments de toute espèce.

Eh bien! ce pauvre Rambouillet, quelque accablé qu'il fût sous le poids des charges générales et de celles résultant de sa position tout à fait exceptionnelle, s'imposa volontairement des sacrifices : le conseil municipal offrit à l'Empereur 2 cavaliers montés et équipés, qui furent incorporés dans un régiment de lanciers de la garde, et l'exemple fut suivi avec empressement par les principales communes et de riches propriétaires des environs; en sorte que les offrandes qui eurent lieu dans l'Arrondissement s'élevèrent bientôt à 39 cavaliers, complétement armés et équipés, pour entrer dans la garde impériale; plus 2 chevaux et 3,200 fr. en argent.

Nos indigents ont été secourus toute l'année au moyen de la réserve faite en 1812 sur les 60,000 fr. accordés par l'Empereur.

ANNÉE 1814.

Une conflagration générale paraissait imminente: l'ennemi s'approchait de la capitale malgré les glorieux efforts de la grande armée et le génie de son chef; et bientôt la route de Rambouillet resta seule libre pour certains mouvements de troupes et les évacuations occasionnées par une guerre d'invasion.

Le 25 janvier Napoléon, après avoir conféré la régence à Marie-Louise, confie son fils à la garde nationale de Paris et part pour l'armée.

Le 27 le deuxième régiment de gardes-d'honneur, fort de 800 hommes et 700 chevaux, vint s'établir ici sous le commandement du général Valin. Ce régiment était composé de jeunes gens riches pour la plupart, pleins de courage sans aucun doute, mais qui n'avaient pas été le moins du monde préparés au dur métier et à la discipline du simple soldat; et le général, qui connaissait l'inexpérience et la fougue désormais inutile de cette milice improvisée, temporisa jusqu'à la catastrophe sans envoyer un

seul escadron à la guerre. C'était une disposition fort gênante pour Rambouillet, qui était déjà accablé de charges ; mais, il faut le reconnaître, en retenant auprès de lui ces reerues d'un nouveau genre le général Valin est parvenu à réaliser un désir bien honorable pour lui, celui de conserver sains et saufs des jeunes gens que leurs familles avaient précédemment, et à plusieurs reprises, fait remplacer dans l'armée, ce qui vraisemblablement aurait encore eu lieu pour la garde-d'honneur si cette garde de malencontreuse création avait pu admettre des remplaçants.

Le 30 les fourrages manquaient au magasin ; le préposé déclara qu'il ne pouvait plus continuer la fourniture, et la cessa. Il y fut pourvu par le sous-préfet au moyen de réquisitions faites dans l'Arrondissement, et je restai chargé d'organiser le service de manutention et de faire payer les ouvriers avec mes propres fonds.

Le 2 février, passage en poste d'une division de l'armée d'Espagne, et réunion de 500 voitures de réquisition à quatre chevaux pour la transporter jusqu'à Versailles. Quel embarras ! 500 voitures à surveiller d'assez près pour empêcher qu'il ne s'en échappât, ct la soupe à faire préparer dans toutes les maisons pour 6 à 7,000 hommes !

Du 2 au 10 février, arrivée de 12 bataillons du train d'artillerie, dont 7 restèrent à Rambouillet avec tout leur matériel, ce qui porta en peu de temps la garnison à 17 ou 1800 hommes et à 12 ou 1500 chevaux, indépendamment de la troupe nombreuse qui passait chaque jour. Alors il n'y eut plus moyen de compter : toutes les maisons étaient continuellement remplies du rez-de-chaussée au grenier, et les pauvres chevaux étaient entassés dans les écuries, les granges et les hangards. Pourtant il fallut encore trouver des emplacements pour les magasins de ces différents corps.

Les 5 autres bataillons du train furent placés dans les villages environnants.

Ces 12 bataillons, sous le commandement du général Neigre, arrivaient de Metz, où ils avaient été presque entièrement détruits par le typhus. Cependant les hommes qui avaient survécu se portaient généralement bien; mais il n'en était pas de même des chevaux : les écuries étaient souvent encombrées de cadavres, que j'avais mille peines à faire enlever. Du reste, les recrues et de nombreux chevaux de réquisition arrivaient chaque jour à Rambouillet, et tout fut bientôt au complet.

Le 7 février l'entreprise des convois militaires cessa son service. Le sous-préfet y pourvut par voie de ré-

quisition ; mais depuis longtemps les cultivateurs étaient accablés de charges de toute nature, et il serait maintenant impossible de se faire une juste idée des difficultés que nous avons éprouvées pour avoir, tous les jours et aux heures convenables, le nombre de voitures nécessaire pour assurer cet important service, qui a pourtant eu lieu par ce moyen jusqu'au 31 juillet.

Le 11 février le munitionnaire cessa la fourniture du pain à cause du trop grand nombre de militaires qui se trouvaient dans la ville et de la crainte qu'il éprouvait sur la liquidation et le paiement de ses fournitures. Alors j'obtins des boulangers, et sous mon cautionnement personnel, qu'ils fourniraïent le pain à la troupe pendant le temps rigoureusement nécessaire à l'organisation du service par réquisition. Au bout de trois jours, et au moyen de l'active intervention de M. le sous-préfet pour l'approvisionnement des magasins, je suis parvenu à établir une manutention qui fournissait journellement 3000 rations de pain; et on a été obligé d'y avoir recours jusqu'au 31 mai. J'avançais l'argent pour payer les ouvriers.

Un grand nombre de dépôts de régiments de cavalerie avaient été envoyés dans l'Arrondissement, et le général Donopp, qui les commandait, avait

son quartier-général ici. Pendant tout le mois de février les habitants de Rambouillet ont eu à nourrir chaque jour, et à leurs frais, dix militaires faisant le service d'ordonnance auprès de ce général.

Du 18 février au 30 mars il nous a fallu recevoir 24,000 prisonniers de guerre, pour la plupart russes. Je ne dirai pas qu'il ait été complétement pourvu à leurs besoins ; mais je puis du moins certifier que les malades et les blessés n'ont manqué de rien. L'Hospice était encombré ; les salles de bal étaient pleines de militaires de la garnison atteints d'une maladie cutanée éminemment contagieuse ; et je me suis trouvé dans la triste nécessité de m'emparer de l'église et de la salle d'audience du tribunal. J'y ai fait mettre beaucoup de paille, et même, pour les plus malades, des matelas fournis par les habitants. Là il était pourvu d'abord au pansement des blessures; ensuite je faisais distribuer la soupe, préparée à la fabrique impériale de sucre de betterave. Je dois ajouter ici que, grâce au zèle et à la philanthropie de M. Buret, contre-maître de cette fabrique, je n'ai jamais manqué de faire distribuer aussi de l'eau sucrée en grande quantité.—De l'eau sucrée à des prisonniers de guerre! cela peut paraître étonnant ; mais ni le sucre ni la bonne volonté ne nous manquaient.

Le lendemain matin nous chargions ces pauvres gens sur des charrettes et leur souhaitions bon voyage. Certainement ce service n'avait pas lieu tous les jours, mais il ne finissait pas complétement; et je me rappelle que M. le curé Alidières me disait souvent : « Mon cher ami, si vous me rendez « mon église pour le jour de Pâques je serai con« tent. » Et j'ai eu le chagrin de ne pouvoir pas satisfaire ce vieillard tolérant et plein d'humanité : à l'époque de la célébration de cette grande solennité les passages venaient de cesser, mais nous n'avions pas eu le temps de mettre l'église dans un état convenable. Quant à la salle d'audience du tribunal, je l'ai employée beaucoup moins longtemps.

Comme on le voit, le passage des prisonniers de guerre était fort gênant, surtout à cause des soins que la charité nous faisait un devoir de donner à leurs malades; mais ce n'était pas tout, et dans ces temps malheureux nos charges se compliquaient d'une manière vraiment accablante. Vers la fin de février un commissaire des guerres m'annonça les évacuations des hôpitaux de Paris : il s'agissait de recevoir chaque jour de 300 à 600 malades, presque tous infectés du typhus, et dont un grand nombre étaient plus ou moins blessés.

Avant de m'occuper de l'organisation du service

je demandai au ministre directeur de l'administration de la guerre des infirmiers et autres employés des hôpitaux, un matériel d'ambulance et de l'argent. Le ministre me répondit que toutes ses ressources étaient épuisées. J'insistai fort heureusement pour obtenir au moins des employés aux écritures : peu de jours après il m'en envoya deux, MM. Leclerc et Obron, dont je n'ai eu qu'à me louer, car ils ont parfaitement régularisé toutes les dépenses, que je suis parvenu plus tard à faire liquider au profit de l'Hospice *.

Enfin, pour répondre à ce nouveau besoin de l'humanité, je m'emparai des chambres et des écuries du petit quartier de la garde impériale; j'avançai les fonds nécessaires; les dames de la ville fournirent la charpie, le linge à pansement, même des matelas, et le sous-préfet me procura la paille fraîche, les vivres et des voitures, toujours par voie de réquisition.

Il me restait à compléter l'organisation du personnel, et à cet égard je fis un appel au courage de

* Il en est résulté en faveur de cet établissement une rente annuelle 5 pour 100 de la somme de 472 francs, inscrite à la date du 2 novembre 1816; et cette rente ne lui a rien coûté.

mes concitoyens. Des vieillards vinrent s'offrir comme infirmiers, en me faisant observer qu'ils étaient arrivés presqu'au terme de la vie, et qu'il valait mieux les employer à ce travail dangereux que d'exposer des hommes dans la force de l'âge; les médecins de l'Hospice et les sœurs hospitalières donnèrent aussi l'exemple du plus généreux dévoûment; les officiers de santé de la garnison m'offrirent leur concours, et mes adjoints, MM. de La Motte et Sanson, se partagèrent les soins de l'administration de la ville pour me laisser entièrement libre de donner tous mes instants à celle de l'établissement que nous venions d'improviser. Quant aux administrateurs de l'Hospice, ils ne manquaient certainement pas de zèle; mais ils avaient des malades de la ville et de la garnison jusque dans les corridors, jusque sous les combles, et c'était bien assez pour les occuper. Ils étaient d'ailleurs arrivés à cet âge où l'on éprouve le besoin de beaucoup de ménagement. Je me résignai donc à diriger seul l'administration de la succursale.

Tous les jours l'arrivée des voitures d'évacuation commençait vers six heures du soir et se prolongeait jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Quel pitié! nous trouvions des hommes mutilés dont les plaies étaient dans le plus mauvais état; souvent le

premier appareil n'avait pas été levé; et nos vieux infirmiers n'étaient plus assez forts pour porter les plus souffrants avec facilité. Alors l'agent de police (la ville n'avait pas encore de commissaire) et moi les portions nous-mêmes pour leur éviter de plus grandes douleurs. Mais M. Lepage n'a pas pu me seconder longtemps : le typhus s'est emparé de lui de la manière la plus violente.

Dieu! quel service! Indépendamment de ce travail de la nuit, il a fallu chaque jour, pendant un mois, faire placer jusqu'à 600 malades sur des charrettes, et empêcher en même temps les charretiers de se sauver à vide ou à moitié chargés. Aussitôt que nos embarras du départ avaient cessé le docteur Besnard, médecin en chef, me faisait son rapport sur les décès, et je donnais des ordres pour l'inhumation. Ensuite je surveillais le travail de propreté et les opérations de désinfection, et on préparait les aliments pour ceux qui allaient arriver le soir; enfin l'eau sucrée du contre-maître n'était pas oubliée. Quel excellent homme que ce M. Buret! J'aurais bien regret de ne le pas signaler à l'estime des gens de bien pour m'avoir procuré ce délicieux moyen de soulager des malheureux souvent atteints d'une soif inextinguible.

Je ne dois pas non plus garder le silence sur l'ho-

norable conduite de M. l'abbé Garreau, premier vicaire de la paroisse. Assurément il était impossible de savoir à quelle religion chaque mort avait appartenu : cependant l'abbé Garreau n'a refusé à aucun les prières de l'Église, et, sans s'arrêter le moins du monde au péril qui menaçait sa vie, il les a tous accompagnés jusqu'à leur dernière demeure. Sa santé a beaucoup souffert de la fatigue occasionnée par un zèle aussi ardent; mais, grâce à Dieu, le typhus l'a respecté.

Hélas! que n'en puis-je dire autant à l'égard de tous ceux qui m'ont si courageusement secondé dans ces tristes circonstances! Mais non : presque toutes les personnes qui avaient de fréquentes relations avec moi en ont été atteintes. Deux sœurs hospitalières et plusieurs infirmiers en sont morts; d'autres sœurs, d'autres infirmiers, l'agent de police, le concierge de l'Hôtel-de-Ville et un jeune employé de la mairie en ont horriblement souffert. Quant au docteur Besnard, il en a été entièrement préservé; mais il est mort peu de temps après, et je suis persuadé que son admirable zèle pour le soulagement de l'humanité a contribué pour beaucoup à nous faire éprouver cette perte douloureuse. Il a été remplacé à l'Hospice par son digne adjoint, M. Brunel, docteur en chirurgie.

Enfin, au milieu de toutes nos tribulations, voici, je crois, ce qui m'a le plus vivement ému. Un matin j'aperçus le sieur Compagnon qui se dirigeait vers moi les larmes aux yeux : « Monsieur, me dit-il « en sanglotant, mon fils est dans cette évacuation ; « il me paraît bien dangereusement malade : per- « mettez que je l'emmène bien vite pour le soigner. » Je lui fis quelques observations ; et il tomba à mes genoux en me disant : « Ah ! monsieur Delorme, « vous êtes père ! rendez-moi mon fils, ou bien c'est « un homme mort ! » Je fis porter de suite le malade dans la petite carriole que son père avait amenée, bien couverte, bien garnie de matelas ; et huit jours après le malheureux jeune homme, son père, sa mère, sa sœur, sa tante, habitant la même maison dans la commune des Breviaires, étaient tous morts du typhus.

Heureusement notre succursale était bien située : j'ai pu faire passer les malades par le chemin du parc joignant la grande route à la grille de Guéville ; et, à l'exception des personnes dont je viens de parler, aucun habitant n'a été atteint par cette cruelle maladie. Épernon, Maintenon et les villages situés sur la route n'ont pas été aussi heureux : ils ont perdu beaucoup de monde, quoique les voitures n'aient fait que les traverser.

On a pu se convaincre par les détails qui précèdent que depuis le commencement de l'année le gouvernement, devenu sans force et sans moyens, laissait tout à la charge des localités. Ici le sous-préfet faisait des réquisitions de blé, de vaches et de fourrages, et moi je restais chargé de tous les détails des différents services, excepté pourtant ce qui avait rapport à la comptabilité, dont M. Parquin, receveur communal, s'est constamment occupé. Enfin, toutes les caisses publiques étant épuisées, je me trouvai dans la nécessité de fournir les fonds pour payer les infirmiers et les nombreux ouvriers employés à la manutention des vivres et des fourrages; et, à la fin de mars, je me trouvais avoir avancé une somme considérable. Alors les plus aisés des habitants se sont volontairement cotisés, et ont déposé dans la caisse municipale 2,474 fr. pour nous mettre à même de continuer la dépense journalière que les circonstances nous imposaient.

Ce fonds, destiné aux besoins les plus pressants, ne pouvait pas nous conduire bien loin. Aussi les notables de la ville se réunirent-ils de nouveau pour proposer un état général de souscriptions basé sur les facultés présumées de chaque habitant; et, qui l'aurait pu croire? cette souscription, malgré les charges qui accablaient la commune, a été en peu

de temps très-religieusement remplie entre les mains du receveur communal; elle a produit 9,878 fr. 35 c., sur quoi les 2,474 fr. provenus de la première cotisation ont été précomptés à ceux des habitants qui en avaient provisoirement fait l'avance. Quant à moi, je ne suis rentré dans mes fonds que longtemps après, car il ne fallait pas trop vite dégarnir la caisse; et j'ai reçu le dernier paiement le 14 juin 1816.

Le 27 mars l'Impératrice-Régente quitte Paris avec son fils; ils arrivent le même jour à Rambouillet, suivis de toutes les voitures de la cour et d'une quantité innombrable de voitures de ville, de fiacres et de *coucous* remplis de Parisiens.

Le 30 mars Marie-Louise et le roi de Rome partent de Rambouillet pour aller à Blois.

Le même jour, après le départ de cette princesse, le roi Joseph, lieutenant de l'Empereur, arrive à Rambouillet avec plusieurs autres membres de la famille impériale et une nombreuse suite; il part le lendemain pour rejoindre l'Impératrice. Et bientôt le plus déchirant spectacle apparaît à nos yeux : la route de Paris, nos rues, nos places publiques, les cours du château, les avenues du parc, tout est couvert de soldats, de chevaux, de bœufs, de ca-

nons, de caissons, de voitures, de magasins de toute espèce, dans le plus grand désordre. Les hommes, accablés de fatigue et de besoin, étaient étendus pêle-mêle sur le pavé; de sorte qu'il était impossible de faire un pas dans les rues sans enjamber par-dessus leurs corps abattus. Et c'était là cette grande armée qui avait si longtemps fait trembler l'Europe!... O désolation!

Après l'écoulement du premier flot M. Durand, receveur, et M. Guil, vérificateur de l'enregistrement, viennent me trouver. A cette époque j'étais encore notaire, et ces messieurs m'annoncent qu'en Champagne des soldats étrangers, par suite d'un malentendu avec l'autorité locale, venaient de brûler tous les papiers d'un notaire qui était en même temps le maire de sa commune, et ils me conseillent d'emporter mes minutes au plus vite. J'avais assurément un bien grand désir de mettre les intérêts de mes clients à l'abri de toute atteinte; mais comment faire une absence, quelque courte qu'elle fût, dans une telle circonstance? Alors M. de La Motte, mon premier adjoint, vint me trouver aussi en m'assurant qu'il accepterait avec empressement ma délégation momentanée. Lui et notre collègue M. Sanson m'avaient habitué depuis longtemps à compter

sur leur sagesse et leur courage; et d'ailleurs le chef du bureau militaire, M. Gillard, était un homme extrêmement laborieux, plein d'intelligence, et du plus imperturbable sang-froid. Pressé donc par tout le monde et tranquille sur les excellentes dispositions de mes collaborateurs, je pars pour faire murer mes minutes avec celles de mon collègue, M. Texier, notaire à Courville, dans la cave d'un château appartenant à M. le marquis d'Aligre.

Enfin je pus, selon mon grand désir, rentrer à Rambouillet avant l'arrivée des troupes étrangères; et je m'y trouvai assez tôt pour recevoir l'arrêté que M. le baron de Laitre, préfet du département, avait pris pour me charger d'administrer l'Arrondissement en l'absence du sous-préfet, qui avait reçu l'ordre de s'éloigner avec les papiers de son administration. Mais en rentrant j'appris avec peine que, pendant la nuit qui avait suivi mon départ, un certain nombre de traînards de l'armée française n'avaient pas laissé que de donner beaucoup d'embarras à M. de La Motte, qui du reste s'en était tiré à la grande satisfaction des habitants.

Sans doute les détails relatifs à mes devoirs comme notaire paraîtront ici tout à fait hors d'œuvre; mais je me suis livré à ce petit récit parce qu'il m'amenait fort naturellement à rendre un nouvel

hommage au zèle et au dévoûment de mes adjoints.

PREMIÈRE RESTAURATION.

Le 1er avril le sénat établit un gouvernement provisoire.

Le 3 avril, sénatus-consulte portant que Napoléon Bonaparte est déchu du trône pour avoir violé plusieurs articles de la constitution, et que le droit d'hérédité dans sa famille est aboli.

Le même jour le corps législatif adhère à l'acte du sénat sur la déchéance.

Le 4 avril, arrêté du gouvernement provisoire portant libération des conscrits, ainsi que des bataillons de nouvelle levée et des levées en masse.

Le 7 avril 200 chasseurs à cheval du régiment de Livonie sont arrivés à Rambouillet pour y tenir garnison. Cette troupe, fort bien disciplinée, avait été précédée par un petit détachement de cosaques.

Du 7 au 11 avril deux réquisitions de denrées de toute espèce ont été frappées sur Rambouillet pour les troupes étrangères qui étaient campées dans les environs de Limours.

Le 11, acte d'abdication de l'empereur Napoléon, par lequel il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie.

Le 12 Marie-Louise revient à Rambouillet avec le simple titre d'archiduchesse d'Autriche, et ayant pour garde un détachement de cosaques.

Le même jour MONSIEUR, frère du Roi, arrive à Paris; son entrée dans la capitale est accueillie par les Parisiens avec un grand enthousiasme.

Le 14 ce prince est chargé par le sénat du gouvernement provisoire de la France comme lieutenant-général du royaume.

Le 15 l'empereur d'Autriche arrive à Paris; le 16 il est à Rambouillet. L'archiduchesse sa fille et le jeune prince, accompagnés de M[me] de Montesquiou, étaient descendus sur le perron pour le recevoir, et cette première entrevue m'a paru fort touchante. Le 17 l'Empereur entend la messe à la paroisse; ensuite Sa Majesté fait une promenade à pied dans les jardins du château, et retourne à Paris.

Le 18, arrivée de 2,600 Autrichiens pour la garde et l'escorte de l'archiduchesse Marie-Louise, et qui restèrent jusqu'au départ de cette princesse, c'est-à-dire jusqu'au 23, à la charge de l'habitant pour la nourriture et le logement.

Le 19 l'empereur de Russie arrive à Rambouillet

à deux heures après midi; il est reparti le même jour vers cinq heures. Je me trouvais au château comme il traversait la salle à manger qui précède la chapelle; et alors Sa Majesté me fit l'honneur de me demander quelques détails sur Rambouillet et sur les habitudes que Napoléon y avait eues.

Le 22 le roi de Prusse est aussi venu faire sa visite à Marie-Louise; Sa Majesté est arrivée à une heure et repartie à trois.

Le 23 avril, dès le matin, le maître de poste avait reçu tous les ordres pour le départ des différents services de la maison de l'Impératrice. Et, à cette occasion, j'ai dû prendre part à une scène pénible, et qui m'a paru caractériser certains personnages. Le prince grand-écuyer d'Autriche, sur le rapport mensonger d'un simple courrier, qui voulait absolument intervertir l'ordre des services, s'en va lui-même à la poste, accompagné d'un détachement de grenadiers, et là, sans admettre aucune explication, sans même permettre à M. Lemesle de prendre un chapeau, l'arrache à ses occupations et à sa famille éplorée. On vient me prévenir que mon beau-frère était dans l'avant-cour du château, nu-tête, gardé par des soldats autrichiens, et qu'à l'instant il allait partir à pied pour subir un jugement à Paris comme ayant manqué de respect pour les ordres de

l'Impératrice. Je m'empresse d'aller trouver le grand-écuyer, qui me reçoit fort mal. Ensuite je prie un général français de vouloir bien intercéder pour que le maître de poste soit admis à s'expliquer : le général me répond assez froidement que ce n'est pas son affaire. Enfin je m'adresse à la dame d'honneur de la princesse, qui me fait le plus gracieux accueil. Aussitôt elle dit à l'Impératrice : « Votre Majesté ne « souffrira point que ses derniers pas à Rambouillet « soient marqués par un acte de rigueur. — Dieu « m'en garde! répond l'Impératrice; et de quoi s'agit-« il? » Après quelques mots d'explication l'ordre est donné; et j'avais à peine descendu le perron du château que j'aperçois M. le grand-écuyer au galop; je l'attends dans la cour d'honneur. Il s'arrête tout à coup et me dit : « Le maître de poste au-« quel vous vous intéressez est maintenant en li-« berté.

Onze heures sonnent. Les voitures composant le service particulier de la princesse se mettent en mouvement; et nous restons immobiles, accablés sous le poids de nos propres réflexions. Napoléon vaincu et ayant abdiqué l'Empire, son épouse et son fils retenus captifs au milieu de nous et allant quitter la France pour toujours, tant de gloire, tant de splendeur éclipsées, puis le souvenir de nombreux

bienfaits répandus sur Rambouillet, tout cela nous avait profondément émus. Nous suivions de l'œil le jeune prince sur la tête duquel avaient paru reposer les plus hautes destinées, et nous lui souhaitions un bonheur bien pur, tout à fait en dehors de la puissance suprême et des grandeurs dont son père avait fait une si brillante et si malheureuse épreuve.

Le 24 avril, arrivée de Louis XVIII à Calais.

Le 26 avril les maires, convoqués par M. le préfet, se réunirent à Rambouillet pour aviser aux moyens d'organiser des magasins de vivres et fourrages par voie d'achat. Les cultivateurs avaient été jusqu'alors énormément lésés par des réquisitions de toute espèce, et d'ailleurs l'Arrondissement était épuisé de fourrages : cette opération nous parut de fort bon augure.

Le 28 Napoléon s'embarque pour l'île d'Elbe, qui lui était cédée en toute souveraineté avec six millions de revenu.

Le 3 mai, arrivée du Roi à Paris et de Napoléon à l'île d'Elbe.

L'entrée du Roi dans la capitale du royaume avait attiré un concours immense; il semblait que Paris et la France entière s'étaient entendus pour saluer ce commencement d'une ère nouvelle.

Le 4 juin Sa Majesté donna sa charte constitutionnelle et créa 154 pairs à vie.

Revenons un peu sur l'occupation militaire. Le 7 avril j'étais allé au devant du major Helmersen, sous les ordres duquel les différents corps de troupes étrangères se trouvaient placés puisqu'il était venu avec la mission spéciale de commander la place. Cet officier m'a parfaitement accueilli, et a réalisé toutes ses promesses avec une bienveillance remarquable. Certes une invasion militaire, indépendamment de son effet moral, entraîne toujours des charges bien lourdes pour l'habitant, tenu de loger et de nourrir le soldat; mais du moins ces charges ont-elles été allégées autant que possible par l'excellente conduite des chasseurs de Livonie.

Quant aux cosaques, ils étaient tant soit peu ivrognes et brutaux, malgré l'extrême sévérité de leurs chefs. Voici un échantillon de cette sévérité. Un cosaque pris de vin venait de blesser très-légèrement deux femmes avec son sabre. Je le fis conduire, ou, pour mieux dire, traîner à la prison de la ville. Bientôt après un jeune officier d'une figure fort agréable, et qui parlait bien le français, m'aborde, et, dans une attitude humble à l'excès, me supplie de faire mettre cet homme en liberté. Je lui

fis quelques observations sur la mauvaise action dont j'avais en quelque sorte été le témoin. Alors il porte la main sur un pistolet et me dit : « Je connais toute « la gravité de la faute, mais la prison est pour nous « ce qu'il y a de plus épouvantable. Veuillez, je vous « en conjure, faire sortir cet homme, et en votre « présence je vais lui brûler la cervelle. » Je n'ai pas besoin de dire si je me récriai contre une pareille proposition : « Non seulement, lui répondis-je, je « ne veux pas que vous lui brûliez la cervelle ; mais, « puisque la prison est une chose si terrible pour « un cosaque, je le trouve assez puni. » L'officier me salua en me disant : « Vous lui avez fait grâce « de la vie : c'est assez, et je vous en remercie. Main- « tenant il s'agit de discipline : trouvez bon que j'en « fasse mon affaire. » Le lendemain j'appris qu'il avait fait appliquer à ce malheureux cent coups de bâton sous la plante des pieds.

L'occupation étrangère avait complétement cessé pour Rambouillet le 30 avril. En partant, ce jour-là, le major Helmersen, commandant de place, nous fit des adieux touchants, et me laissa une lettre qui témoigne de sa reconnaissance et de sa justice envers les habitants. Le général Vlodeck, aide de camp de l'empereur de Russie, et avec lequel j'avais eu

de fréquentes relations pendant tout le temps qu'a duré le dernier séjour de Marie-Louise à Rambouillet, m'avait également adressé une lettre fort aimable le jour de son départ.

L'espérance soutient les malheureux, et il nous semblait que nos longues souffrances et surtout nos inquiétudes devaient finir avec l'invasion militaire; mais le sort nous préparait de nouvelles et bien grandes perplexités. Le temps avait manqué à l'Empereur pour consolider les établissements qu'il nous avait donnés; et dès les premiers jours de mai j'appris qu'il s'était formé une ligue très-formidable contre le sixième arrondissement.

Le 10 je réunis le conseil municipal, et lui soumis la rédaction d'un mémoire au Roi tendant à prémunir Sa Majesté contre les demandes en suppression ou démembrement qui allaient surgir de toutes parts. Ce premier mémoire fut signé par le corps municipal et porté au Roi par M. Levasseur, sous-préfet.

Le 1er juin une députation de la ville de Rambouillet fut présentée au Roi par le grand-maître des cérémonies au château des Tuileries; et je profitai de l'occasion pour soumettre à Sa Majesté de nouvelles observations relatives à notre arrondisse-

ment. La réponse du Roi a été on ne peut plus favorable.

Cette réponse m'avait encouragé; mais je connaissais nos adversaires : je craignais toujours une surprise et j'étais continuellement sur le qui-vive.

Le 23 juin les ustensiles et le reste des produits de la manufacture de sucre de betterave ont été vendus à l'encan. Cette nouvelle et précieuse industrie, créée par l'Empereur au commencement de 1812 et qui avait eu Rambouillet pour berceau, était sans doute jugée inutile pour l'avenir par suite de la paix avec l'Angleterre.

Le 18 juillet, mémoire adressé à Son Excellence le ministre de l'intérieur sur nos établissements administratifs et judiciaires.

Le 20, mémoire adressé sur les mêmes objets à M. le duc de Serent, gouverneur de Rambouillet.

Le 22, réponse pleine de bienveillance de la part de M. le gouverneur.

Le 12 août M. le duc d'Angoulême passe à Rambouillet en revenant de Bordeaux et se rendant à Paris. Il n'avait pas l'intention de s'arrêter; mais, sur nos vives instances, ce prince consentit à descendre au château, où il reçut M. le préfet et les fonctionnaires de l'Arrondissement et de la ville. Dès

ce moment j'entrevis tout ce que Rambouillet devait attendre de sa puissante protection.

Le 18 août, second mémoire au ministre de l'intérieur.

J'étais harcelé par des nouvelles qui m'arrivaient de toutes parts, et ma correspondance avec tous nos protecteurs était extrêmement active.

Le 26 août, lettre de M. le duc de Serent, dans laquelle, après m'avoir expliqué ce qu'il venait de faire dans notre intérêt, il me dit : « Je ne saurais « vous dissimuler qu'il y a de fortes et puissantes « réclamations, fondées principalement sur les « communications avec Rambouillet, à cause de la « nature des chemins. »

Le 3 septembre M. le duc de Berri arrive à Rambouillet pour la première fois et Son Altesse accueille avec bonté nos hommages et nos doléances.

Depuis la rentrée du Roi l'orage se formait sur nous; cependant rien n'avait encore éclaté. Mais le mois d'octobre devait nous amener la session annuelle du conseil d'arrondissement, et sans doute avec elle les premières attaques officielles. En effet de nombreuses demandes, adressées à Son Excellence le ministre de l'intérieur et à M. le préfet, ont été renvoyées à ce conseil pour avoir son avis. Ceci ne présentait pas la moindre difficulté; nous n'avions

pas à craindre un suicide : ce conseil, sous la présidence de M. le marquis de Verteillac, fut d'avis unanime que l'arrondissement de Rambouillet devait rester tel qu'il avait été composé par la loi du 19 juillet 1811.

C'était déjà quelque chose; mais le conseil général n'avait pas encore été saisi de cette importante affaire : nos pressentiments sous ce rapport étaient attristants, et ne se sont que trop réalisés.

Et comment faire? Nos adversaires étaient forts, nous étions faibles; et, en conscience, nos chemins n'étaient pas bons. Mais, comme tous les chemins, ils étaient susceptibles d'amélioration : c'était l'affaire du temps, et pour temporiser il nous fallait absolument le secours d'un homme puissant qui voulût bien embrasser fortement notre cause.

Eh bien! ce puissant et zélé protecteur, nous l'avons trouvé dans la personne de Mgr le duc d'Angoulême.

Le 13 octobre ce prince, accompagné de son frère, est venu chasser dans la forêt de Rambouillet; le rendez-vous était à l'étang de la Tour. Je m'y trouvai à la tête d'une nombreuse députation et muni d'une pétition : nous reçûmes le plus aimable accueil; et, en prenant la pétition, Son Altesse Royale me dit : « J'en parlerai au Roi avec tout l'in-

« térêt que je porte aux habitants de Rambouillet. « Du reste, soyez bien persuadé que nous avons tous « hérité des sentiments de Louis XVI pour votre ville; « et, si vous éprouviez quelque nouvelle crainte, écri- « vez-moi, ou, si vous le jugiez plus utile, venez me « trouver. »

Le surlendemain, 15 octobre, je reçus de M. de Damas, premier gentilhomme de la chambre du prince, une lettre ainsi conçue :

« Monseigneur le duc d'Angoulême a pris en con- « sidération la pétition que vous lui avez remise, « monsieur le maire. C'est avec un véritable plaisir « que j'exécute l'ordre que Son Altesse Royale vient « de me donner de vous annoncer qu'il ne serait fait « aucun changement à l'arrondissement de Ram- « bouillet. Les habitants de cette ville verront sû- « rement dans les soins de Son Altesse Royale à « cet égard une preuve de l'affection qu'elle leur « porte, et vous, monsieur le maire, un témoi- « gnage de son estime. Il m'est infiniment agréable « d'avoir à vous transmettre cette expression des « sentiments de Son Altesse Royale. »

C'était du positif. Aussi les habitants se sont-ils livrés à la joie la plus vive : le même jour toutes les maisons ont été illuminées....

Le 16 novembre MONSIEUR, frère du Roi, accom-

pagné des deux princes ses fils, est aussi venu chasser à Rambouillet; et Son Altesse Royale m'a dit qu'elle savait que M. le duc d'Angoulême s'était déclaré notre patron, et qu'elle l'appuierait de grand cœur auprès du Roi toutes les fois que l'occasion s'en présenterait.

Ces excellentes dispositions de la famille royale avaient fait taire les bruits sinistres qui nous sifflaient aux oreilles depuis l'abdication de l'Empereur; mais tout n'était pas fini : le feu couvait sous la cendre, comme on le verra plus tard.

Cependant notre position s'était considérablement améliorée : nous savions sur qui compter, et nous avons pu, pendant le reste de l'année, nous occuper des intérêts financiers de la commune.

La manutention des fourrages de réquisition, faite par des ouvriers payés sur mes avances de fonds, surveillés et dirigés par un commissaire choisi par le sous-préfet, avait produit un boni par suite de la réduction au poids et à la mesure d'ordonnance des fourrages, que le cultivateur livrait tels qu'ils les possédait : ce boni, rigoureusement parlant, n'appartenait à personne; mais il me paraissait pourtant convenable de l'appliquer à la commune, qui, en définitive, demeurait responsable des frais de manutention. Je dressai donc mes batteries, et je fis

connaître mon projet à M. le préfet, qui ne le désapprouva pas. Mais la difficulté était grande dans l'exécution ; on n'y pouvait arriver que par un travail bien long et bien fastidieux. Heureusement le secrétaire de la mairie, M. Gillard, ne reculait devant aucune difficulté; et nous sommes parvenus par ses soins à faire verser dans la caisse de M. Parquin, receveur communal, une somme de 2,365 fr. 99 c., qui fut réunie au fonds de cotisation volontaire dont j'ai déjà parlé, et le tout pour faire face à des besoins urgents et imprévus.

Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur ce qu'il a fallu de travail et de soins pour régulariser toutes les opérations amenées par de telles circonstances; mais il me reste à consigner la mention d'un événement qui, dans le cours de cette année, a vivement affligé les habitants de Rambouillet.

Le 31 juillet M. Levasseur est mort d'une fièvre catarrhale, dont il était violemment atteint lorsqu'il apprit sa révocation des fonctions de sous-préfet; révocation occasionnée par les bouleversements politiques qui venaient de s'opérer. Il me paraît, du reste, inutile de récapituler ici les nombreux et importants services que cet excellent administrateur avait rendus à Rambouillet : le souvenir en est gravé dans le cœur des habitants, et se trouve d'ailleurs insépara-

ble de la création de l'arrondissement dont M. Levasseur était devenu le premier administrateur.

Deuxième sous-préfet.

M. le comte de Nugent, maire de la commune des Mesnuls, nommé à la sous-préfecture de Rambouillet, n'est venu prendre ses nouvelles fonctions que le lendemain de l'inhumation de son prédécesseur.

Pour en finir sur 1814 je parlerai avec plaisir d'un établissement avantageux pour la ville : le 27 septembre M. Harlé, chef d'institution, est venu fonder à Rambouillet un pensionnat qui, selon l'opinion de MM. les inspecteurs de l'Université, est bientôt devenu l'un des meilleurs établissements secondaires des environs de la capitale. En effet, au bout de quelques années nos enfants sont entrés dans les colléges de Paris en troisième et même en seconde, sans doubler leur dernière classe, et ont souvent obtenu des succès.

Cette institution a déjà rendu de très-grands services au pays, et je fais les vœux les plus sincères pour la continuation de sa prospérité.

ANNÉE 1815.

L'année s'annonçait assez bien : le commerce et l'industrie commençaient à renaître, et déjà l'immense majorité de la nation semblait avoir pris goût à nos nouvelles institutions. Mais le gouvernement avait fait des fautes; le Roi lui-même l'a ensuite reconnu. D'ailleurs l'abdication de Fontainebleau n'avait peut-être pas été faite sans espoir de retour, et à coup sûr les souvenirs et l'ambition des chefs de l'ancienne armée n'étaient pas éteints.



RÉVOLUTION DES CENT JOURS.

Napoléon avait débarqué en France le 1er mars, et le gouvernement en reçut la nouvelle le 6. L'armée accueillit son ancien chef avec le plus grand en-

thousiasme; le Roi quitta les Tuileries le 19 et l'Empereur s'y installa le 20.

Il était sans doute bien difficile d'établir un gouvernement populaire et régulier avec les anciens débris du régime impérial et ceux de l'administration royale; mais l'Empereur chercha d'abord à flatter le peuple par tous les moyens possibles, et c'est un besoin bien vivement senti qui lui a dicté le décret du 30 avril sur l'élection des maires et adjoints dans les communes, où ils étaient à la nomination des préfets. Cependant le décret était rédigé de manière à démontrer qu'un tel mode de nomination n'entrait pas encore bien avant dans le nouveau système de gouvernement; mais les masses ne s'occupent guère de l'avenir, et il fallait leur donner un os à ronger. L'élection directe fut donc admise pour cette fois, et tous les habitants ayant droit de voter dans les assemblées primaires conformément à la loi du 14 décembre 1789 furent reconnus électeurs et éligibles.

Sous ce rapport, voici comment les choses se passèrent parmi nous. Dans la première quinzaine de mai une assemblée électorale fut tenue à l'Hôtel-de-Ville de Rambouillet; et, aussitôt l'organisation du bureau, qui avait eu lieu au scrutin suivant l'usage,

un électeur, M. Lepetit, négociant, se leva et, en me désignant dans les termes les plus honorables pour moi, fit la proposition à l'assemblée de nommer le maire par acclamation. Le président lui répondit avec raison que la loi n'admettait pas ce mode d'élection; mais cette proposition inattendue et des apparences non équivoques dans l'assemblée m'avaient tellement ému que je me hâtai de quitter la salle après avoir déposé mon bulletin dans l'urne. J'appris ensuite que parmi mes concitoyens il ne s'était pas élevé une seule voix contre moi.

Depuis près de quatre ans j'administrais la commune; j'avais eu à faire exécuter des mesures rigoureuses, plus que rigoureuses, comme il arrive souvent dans les moments de crise et de désorganisation, et cependant tous venaient de me juger sur l'intention! Ici j'avouerai bien volontiers ma faiblesse : je n'eus plus la force de refuser; au contraire, j'acceptai avec orgueil. L'unanimité m'était d'autant plus précieuse qu'elle était une nouvelle et bien incontestable preuve de cette union parfaite qui nous avait toujours soutenus dans le danger; et je repris courage.

M. Sanson, adjoint, a aussi été nommé au pre-

mier tour de scrutin; et, après un scrutin de ballottage, M. Malgras a été proclamé second adjoint.

Notre situation devenait de plus en plus difficile : nous avions été comblés des bienfaits de l'Empereur, et la famille royale, de son côté, nous avait paru être parfaitement disposée à marcher sur les traces de Louis XVI, notre ancien bienfaiteur; enfin nous avions des jaloux qui nous accusaient en même temps, les uns de royalisme, les autres de bonapartisme, et tous d'ingratitude; la troupe assez nombreuse qui passait par Rambouillet ne nous épargnait pas davantage. Nous avons cependant fait bonne contenance, et sommes, je crois, parvenus à démontrer aux gens sages et modérés qu'en toute circonstance notre conduite a eté entièrement irréprochable.

L'arrondissement de Rambouillet eut comme tous les autres à élire un député à la chambre des représentants; et, le jour même de l'élection, de très-grand matin, M. le marquis de Verteillac, devenu premier chambellan depuis le retour de Napoléon, vint chez moi pour me parler de sa candidature. Je n'ai pas besoin de dire que sous le gouvernement impérial la ville et l'arrondissement n'avaient rien à redouter : cependant le candidat fit beaucoup d'offres de service, du reste écoutées avec confiance, car elles étaient entièrement conformes aux antécédents de

M. de Verteillac, soit comme maire de Dourdan, soit en sa qualité de membre du conseil d'arrondissement. Seul candidat, il fut élu sans opposition. On verra combien en 1821 ses dispositions étaient changées à l'égard de ses bons amis de Rambouillet.

Troisième sous-préfet.

M. le comte de Nugent, notre sous-préfet, avait suivi le Roi à Gand, et le gouvernement impérial l'avait remplacé par le sous-préfet d'Aix, M. Dupeloux, qui n'a pour ainsi dire fait que paraître à Rambouillet, et a néanmoins laissé parmi nous le souvenir d'une modération bien précieuse dans ces temps de trouble.



DEUXIÈME RESTAURATION.

Le 18 juin la bataille de Waterloo, où Napoléon eut à lutter contre tous les souverains de l'Europe, et peut-être en même temps contre d'autres adversaires non moins redoutables, mit fin au nouvel exil du Roi et lui rouvrit les portes de la France. La première proclamation royale est datée du Cateau-Cambrésis, le 25 juin.

De son côté Napoléon s'empressa de revenir à Paris, abdiqua le 22 à l'Élysée, mais cette fois en faveur de son fils; et, dans l'après-midi du 29, il est arrivé à Rambouillet.

O vicissitudes humaines! le héros n'était plus, comme au temps de ses triomphes, entouré de rois et d'une cour brillante : la fortune venait de lui être infidèle pour la seconde fois, et il fuyait en proscrit, accompagné cependant de quelques amis dévoués et d'un certain nombre de personnes jusqu'alors attachées aux différents services de sa maison. A son arrivée le premier objet qui lui frappe la vue est une femme en pleurs : c'est la femme de celui qui avait été son premier, et, pendant quelque temps, son seul domestique. Il s'approche d'elle, et l'embrasse en lui adressant des paroles de consolation *.

Enfin Napoléon entre pour la dernière fois dans ce même château d'où son épouse et son fils sont partis pour quitter la France. Il prend quelques aliments, fait un choix de livres et autres objets qu'il voulait emporter, et il repose un instant, après avoir chargé le général comte Bertrand de la pénible mission de congédier, de remercier en son nom de vieux

* Mme Hébert, femme du concierge du château.

guerriers et tous ces malheureux débris de la maison impériale.

C'est donc à Rambouillet, dans cet antique palais objet de sa prédilection, que l'Empereur a voulu (si je puis m'exprimer ainsi) déposer le dernier souffle de l'Empire en faisant son porte-manteau pour l'exil! Il a quitté Rambouillet le 30 juin, de grand matin, au milieu des plaintes et des gémissements de ceux de ses fidèles serviteurs qu'il ne pouvait emmener avec lui, et laissant toute la population dans un état d'émotion et d'anxiété difficile à décrire.

Cette dernière chute du gouvernement impérial ne s'est pas manifestée ici de la même manière que celle de 1814 : au lieu des innombrables débris de la grande armée qui, la première fois, s'étaient écoulés par Rambouillet, nous n'avons vu, depuis le dernier retour de l'Empereur à Paris, que trois régiments, qui ont successivement stationné au milieu de nous. Qu'il me soit permis de dire un mot sur chacun de ces corps.

Le premier, parfaitement discipliné, était un régiment de lanciers-polonais, commandé par un colonel de cette nation. Un matin ce colonel vient me trouver chez moi, et, d'un air fort peiné et tant soit peu mystérieux, m'invite à me rendre avec lui dans le pavillon de la Vénerie qu'il occupait; et là il me dit :

« Je ne puis plus rester au service de la France ; je « ne puis pas davantage rentrer dans ma patrie : « je vais licencier mon régiment, et, en attendant « des temps plus heureux, nous vivrons de ce que « nous pourrons nous procurer à la pointe de l'épée. « Mais je ne dois pas compromettre l'aigle que l'Em- « pereur m'a confiée : je vais la cacher en votre pré- « sence; et, si par la suite j'ai besoin de justification, « je pourrai m'adresser à vous. » Je lui ai fait toutes les observations qui me semblaient propres à le faire changer de résolution : il m'a beaucoup remercié, et il est parti un instant après avec son régiment, dont je n'ai plus entendu parler.

Le second était un régiment de chasseurs belges. Il se trouvait par hasard réuni sur la place d'armes au moment où Napoléon arrivait au château. Il fit alors éclater le plus grand enthousiasme, et partit ensuite, laissant un détachement, avec quatre officiers dont je voudrais bien ne pas parler; mais ces messieurs m'ont procuré sans le vouloir un bien précieux témoignage de l'affection de mes concitoyens, et, sous ce rapport, je ne veux pas me taire. Un jour donc où ces officiers avaient bu plus que de coutume ils se mirent à vociférer, en disant qu'ils voulaient tuer le maire avant de quitter la ville. Ils viennent en effet me trouver au bureau militaire, et, en me

reprochant de leur avoir fait donner de la vache au lieu de bœuf, ils brandissaient bravement leurs sabres comme pour me tailler en pièces...

Je suis, Dieu merci, sans rancune, et j'aime à croire qu'il n'y avait là qu'une plaisanterie de fort mauvais goût; mais, au moment où quatre sabres levés sur moi paraissaient devoir m'envoyer dans l'autre monde, un peloton de garde nationale arrivé spontanément changea tout à fait la scène. Ce peloton avait à sa tête M. Janisson, horloger; et je n'ai de ma vie vu des hommes plus énergiquement dévoués : ils étaient haletants, tremblants de colère, et c'est à grande peine si j'ai pu moi-même préserver de leurs baïonnettes mes quatre assaillants, dont l'attitude venait de changer avec la rapidité de l'éclair. Une demi-heure après il n'y avait plus un Belge à Rambouillet.

Enfin le troisième régiment, soi-disant de lanciers français, était un ramassis de soldats de toute arme, de toute nation, et dont les uniformes, variés à l'infini, offraient à la vue la plus pitoyable bigarrure. Il était depuis peu de jours commandé par un major, qui m'a paru être un homme essentiellement bienveillant et d'un grand caractère. Ce régiment s'était établi comme les deux précédents dans le local de la Vénerie; et les soldats qui le com-

posaient disaient hautement qu'ils ne quitteraient pas Rambouillet sans avoir donné ce qu'ils appelaient *une rude frottée* aux premières troupes étrangères qui s'y montreraient. Mais ces troupes n'arrivaient pas assez vite pour eux, et en les attendant nos prétendus braves ont voulu nous donner un échantillon de leur savoir-faire : ils étaient ivres pour la plupart, et, en parcourant les rues à la chute du jour, les uns chantaient à plein gosier les plus dégoûtantes obscénités, d'autres menaçaient du viol, du pillage et de l'incendie; quelques-uns lançaient d'énormes pavés pour enfoncer les portes des maisons qui avaient quelque apparence. Alors je me rendis chez le major, qui me reçut avec la plus franche cordialité, en me disant toutefois qu'il n'avait pas grande autorité sur de pareils soldats et qu'il ne connaissait pas les officiers du régiment, mais qu'enfin il ne demandait pas mieux que de se dévouer personnellement, et que si je voulais l'accompagner j'en aurais bientôt acquis la preuve. En effet nous parcourûmes ensemble toutes les rues de la ville et des faubourgs, et il employa tour à tour le langage de la persuasion et les formes du plus impérieux commandement. Partout il rencontrait de fort mauvaises dispositions. Cependant à minuit les rues commençaient à se nettoyer; il n'y avait plus guère

qu'un groupe, à la vérité le plus nombreux de tous. Nous le rejoignîmes enfin vis-à-vis la grille dite *de l'Hôpital*, et là des paroles pleines de sagesse eurent pour résultat les démonstrations les plus hostiles. Heureusement il y avait dans le voisinage un poste de garde nationale : le brave major entre au corps de garde, se saisit d'un fusil, et à coups de crosse pourchasse ces misérables jusqu'au quartier. Avant de nous séparer nous convînmes de ce qu'il y aurait à faire le lendemain, et le major alla passer le reste de la nuit à la caserne, sur une botte de paille.

A quatre heures du matin, suivant notre convention, je fais commencer une distribution d'eau-de-vie, pendant laquelle le major donne l'ordre du départ. On monte à cheval en récriminant, on fait quelques centaines de pas... et on met pied à terre sous la fûtaie en disant qu'on va rentrer en ville pour s'amuser un peu. Une chaleureuse allocution de la part du major paraît produire un certain effet : on se remet en marche, cette fois la bride au bras... et on s'arrête de nouveau à Mocquesouris. Nous étions dans les transes les plus pénibles : c'était le 7 juillet; les troupes étrangères qui entouraient la capitale depuis plusieurs jours pouvaient arriver d'un instant à l'autre; et d'ailleurs, pour nous les rendre favorables autant que possible, nous avions à chan-

ger d'avance les emblèmes du gouvernement. Enfin l'intrépide major, en s'exposant beaucoup, est parvenu à nous débarrasser, emportant avec lui les bénédictions et les vœux des habitants de Rambouillet.

Nous respirions; mais le danger auquel nous venions d'échapper n'était que l'avant-coureur des plus rudes épreuves.

Le 8 juillet, vers trois heures après midi, un détachement de Prussiens arriva pour faire exécuter une énorme réquisition frappée le 4 sur la ville et l'arrondissement. Une partie de ce détachement se livra au pillage dans le château et chez l'architecte du Roi. Le surplus, sous le commandement d'un sous-officier qui pouvait avoir de 16 à 17 ans, fut placé par mes soins à l'hôtel Saint-Martin, où, sur mon invitation, ces militaires ont été parfaitement traités. Le jeune sous-officier fit apparemment quelques réflexions sur le pillage de la veille; et, sans m'en faire prévenir, il partit pendant la nuit avec son petit détachement pour bivouaquer dans la forêt Verte, alors remplie de soldats français désertant avec armes et bagages. Les Prussiens eurent l'imprudence de faire du feu, ce qui les mit tout à fait en évidence. Alors il fut dirigé sur eux plusieurs coups de carabine, et ils eurent un homme et deux chevaux légèrement blessés. Ils prirent en toute

hâte la route de Versailles, et déclarèrent à leur général que la garde nationale de Rambouillet avait voulu les assassiner. Ce rapport occasionna la scène terrible qui eut lieu à la préfecture, au milieu des notables, réunis pour fournir une contribution de guerre; et nous en fûmes avertis de suite par estafette.

La nouvelle resta parfaitement ignorée dans la ville, et je pris la poste pour me rendre le plus promptement possible à Versailles. Je trouvai M. Lelaurain, conseiller de préfecture (maintenant doyen du conseil), qui ce jour-là remplissait les fonctions de préfet en l'absence de M. le baron Delaître. Je lui expliquai mon affaire et le priai de m'accompagner cher l'intendant prussien. M. Lelaurain me fit des observations pleines de bienveillance et tendant à me démontrer l'inutilité et l'extrême danger de ma démarche. J'insistai; mon parti était irrévocablement pris: je voulais faire tout au monde pour laver mes concitoyens d'une calomnie qui paraissait devoir amener une épouvantable catastrophe. Enfin il se rendit à mon invitation. L'intendant nous reçut assez froidement dans son cabinet, en nous disant que cette affaire était purement militaire. Je réclamai sa protection, et sans me répondre un mot il nous fit signe de pas-

ser dans le salon voisin. Quelques minutes après entra le général prussien qui commandait à Versailles; il était accompagné de plusieurs officiers; la colère et une profonde indignation se peignaient sur sa figure. Je lui remis un mémoire que M. Dubuisson, chargé de l'intérim de la sous-préfecture, avait rédigé pendant que je faisais mes préparatifs de départ. Il lut ce mémoire, et me dit avec l'accent de la fureur : « Non, point de grâce! Rambouillet sera « détruit de fond en comble... Comment! après l'es- « pèce de guet-apens dont nous avons été victimes en « arrivant à Versailles, j'envoie un détachement à « Rambouillet pour faire livrer des réquisitions indis- « pensables, et les habitants assassinent mes hom- « mes!... Il faut un exemple terrible, et il sera donné! « C'est le seul moyen d'assurer la tranquillité de « l'armée. » Il continua de parler avec beaucoup de véhémence, et nous fit comprendre qu'il était d'autant plus disposé à croire à l'exacte vérité du rapport de ses hommes que les habitants de Rambouillet lui avaient été signalés comme entièrement dévoués à Napoléon, leur ancien protecteur.

J'ignore si un danger imminent peut donner quelque éloquence à un homme tel que moi, mais alors je me sentis plein d'exaltation et parlai beaucoup... Le général m'arrêta en me disant : « Vous

« obtiendrez le salut de Rambouillet à une seule « condition : vous allez sur-le-champ me désigner « par écrit quatre des principaux habitants, sur les- « quels je vais en envoyer chercher un que je ferai « fusiller demain matin à la tête de l'armée. C'est « une satisfaction que je dois à mes soldats. En at- « tendant je vous constitue prisonnier. — Géné- « ral, lui répondis-je, vous pouvez sacrifier un père « de famille, un fonctionnaire dévoué à l'accom- « plissement de tous ses devoirs; mais jusqu'au « dernier soupir je protesterai de l'innocence de « mes concitoyens ; c'est le résultat d'une profonde « conviction. Disposez de ma vie si vous le jugez « à propos. » Alors la figure du général devint cal- me et pleine de dignité; et cet homme, si terrible un instant auparavant, me dit en me tendant la main de la manière la plus affectueuse : « Vous « me paraissez être un galant homme : je veux « vous croire maintenant, et vais faire au général en « chef un rapport tout en faveur de la ville de Ram- « bouillet. » Il donna de suite des ordres pour pré- parer ce rapport; et, revenant à moi, il ajouta en me serrant la main une seconde fois : « Vous m'avez « beaucoup intéressé, et je vous dois d'utiles aver- « tissements, des conseils. Le malheureux événement « de Rambouillet est su de toute l'armée; vous con-

« naissez le caractère du soldat et devez vous at-
« tendre à beaucoup d'exigences : la moindre con-
« trariété, le moindre refus occasionneraient de
« graves désordres, et vous en répondriez sur votre
« tête. Adieu; portez des paroles de paix à vos ha-
« bitants, et recommandez-leur beaucoup de sagesse
« et de résignation. Surtout ne perdez pas de vue
« qu'en cas de mésintelligence entre eux et la troupe,
« vous seriez la première victime. »

A mon arrivée de Versailles j'ai réuni le conseil municipal, en lui adjoignant différents fonctionnaires et autres notables de la ville. J'ai fait part à l'assemblée de la démarche que je venais de faire, du résultat obtenu et de la situation dans laquelle nous nous trouvions; j'ai invité toutes les personnes présentes à faire connaître le danger qui nous menaçait et à recommander partout la résignation la plus absolue. Bientôt la conviction fut profonde parmi les habitants, et chacun s'engagea d'honneur aux plus grands sacrifices.

Les esprits étaient tellement frappés de crainte que le lendemain trois gardes nationaux, pères de famille et d'un âge mûr, vinrent me trouver dans le parc, où je me concertais avec M. Dubuisson sur une mesure de la plus grande urgence. Ils étaient tous trois armés de fusils, et me dirent par l'organe de Jean

M***, l'un d'eux : « Nous ne pouvons plus reconnaître d'autre autorité que la vôtre, et nous sollicitons de votre justice l'autorisation de fusiller C***, qui vient de faire auprès des Prussiens une démarche tendant à compromettre les intérêts de la ville, déjà si violemment menacés. »

J'eus beaucoup de peine à les dissuader par rapport à l'omnipotence qu'ils m'attribuaient, et à leur faire comprendre que de simples paroles de la part d'un homme ivre n'auraient pas la portée qu'ils redoutaient.

Cependant les difficultés se multipliaient : il fallait créer des magasins, organiser leur personnel et les approvisionner en denrées de toute nature. C'était d'ailleurs le plus sûr moyen d'affaiblir les mauvaises dispositions de nos nouveaux hôtes.

Le château royal meublé et commodément distribué, un magnifique parc offrant toutes les ressources imaginables pour la chasse et les promenades à cheval, la proximité de Paris, tout à Rambouillet était fort attrayant. Aussi les troupes prussiennes nous arrivaient-elles avec un empressement désespérant. D'ailleurs Rambouillet était alors le seul lieu d'étape entre Versailles et Chartres; et nous étions déjà accablés de fatigue et de misère lorsqu'une brigade de 7000 hommes m'est annoncée.

Dans l'impossibilité absolue de la loger en ville, je fais préparer dans l'avant-cour du château un bivouac où rien ne manquait. Du reste, il faisait le plus beau temps du monde et la terre n'avait aucune humidité. J'allai au devant du général qui commandait ce corps; je lui fis toutes les représentations, toutes les supplications possibles; et il me dit pour toute réponse : « Les Français n'étaient pas fort « complaisants pour nous en Prusse, et votre ville « ne mérite aucune bienveillance : ma troupe va se « loger militairement. »

Un instant après, les 7000 hommes sont disséminés dans la ville; les maisons, les rues, les places publiques, tout est encombré; les habitants sont battus et chassés de leurs domiciles; les malades et jusqu'à des femmes en couches sont jetés hors de leurs lits; les magasins sont pillés; enfin tout ce qui peut porter une population soit au plus complet découragement, soit au dernier degré d'exaspération, a été mis en jeu; mais cette population, fidèle aux engagements pris, a été admirable. Entre mille traits de la plus étonnante résignation, j'en citerai un seul avec quelques détails :

Le lendemain de cette scène d'horreur un homme de haute stature entre brusquement dans mon cabinet. Il avait le teint livide, la tête enflée; et, après

avoir fixé un instant son regard sur moi, il me demanda si je reconnaissais Jacquot Maillard. « Oui, « sans doute; mais qu'avez-vous donc éprouvé?... Asseyez-vous. — Pensez-vous, ajouta-t-il, que Jacquot Maillard soit un lâche? — Non, et je sais « que vous avez été un de nos plus intrépides soldats. » Les jambes lui tremblaient de la fatigue qu'il avait éprouvée en montant l'escalier : il tomba sur un fauteuil; et, se relevant aussitôt, il se mit en devoir de se déshabiller. Je l'engageai à ne pas se fatiguer inutilement : il acheva malgré moi d'ôter ses vêtements. Alors je vis un corps entièrement couvert de plaies et de contusions; et Maillard m'adressa ces paroles : « J'ai affronté la mort en beaucoup « d'occasions; je méprise la vie, et la donnerais volontiers pour une prise de tabac : cependant trois « Prussiens m'ont mis dans cet état, et je ne me suis « pas défendu! — Pourquoi ces forcenés vous ont-ils « aussi cruellement maltraité? — Je les avais bien « reçus, me répondit-il, et ne leur ai rien refusé « que ce qu'il m'était impossible de leur donner. J'aurais pu mourir en me défendant; d'ailleurs j'avais « des armes. » Je le priai de se vêtir, et lui exprimai tout ce que son noble dévoûment m'inspirait de reconnaissance et d'admiration. Après s'être habillé il termina en me disant : « Je savais dans quelle po-

« sition vous vous trouviez vis-à-vis de ces gens-là, et « je n'ignorais pas les dangers auxquels la ville était « exposée : monsieur Baurain, mon voisin, m'en avait « instruit et m'avait fait à cet égard toutes les recom- « mandations possibles. Bonjour, monsieur Delorme. « Je suis bien aise de vous avoir vu : je mourrai con- « tent; et je sens que ce ne sera pas long. » Il est effectivement mort, peu de temps après, des suites de ses blessures. Voilà, je l'espère, du courage civil !

Ancien et brave militaire, Jacques-Denis Maillard était d'une force athlétique et d'un caractère connu jusqu'alors comme violent; il n'avait, sous le rapport de la fortune, rien à conserver, et la vie lui était devenue en quelque sorte insupportable; enfin la présence des soldats étrangers lui déplaisait beaucoup, et de tous les habitants il était considéré comme le moins disposé à se plier aux nécessités du temps; mais il savait que dans ces jours de calamité la plus légitime défense attirerait infailliblement de grands désastres sur sa ville natale, et il réunit tout ce qu'il avait de force dans l'âme pour supporter d'horribles traitements et comprimer sa profonde indignation..... Honneur à la mémoire de ce généreux citoyen !

Parlons maintenant de l'organisation des différents services. Huit commissions étaient en perma-

nence pour la gestion des huit magasins de pain, de viande, de sel, de légumes, beurre et lard, d'eau-de-vie, vin et bière, de tabac, de bois, de fourrages; une neuvième fut chargée du service des tables des généraux et officiers d'état-major.

Le bureau militaire était dirigé par les adjoints; et MM. Teissier, receveur principal des impôts indirects, et Durant, receveur de l'enregistrement, étaient particulièrement chargés de viser les billets de logement avant la distribution des vivres, qui se faisait dans chaque magasin entre les mains des habitants, sur la représentation du billet visé.

Enfin une compagnie de 50 guides était organisée à l'Hôtel-de-Ville pour accompagner à pied les détachements et les cavaliers isolés qui se répandaient dans les villages environnants.

Malgré toutes ces précautions, malgré la complète soumission des habitants, notre position ne s'améliorait pas : nous étions, jour et nuit, accablés d'invectives et de mauvais traitements; de pauvres pères de famille, de malheureuses veuves venaient sans cesse me prier d'accepter les clefs de leurs maisons, qu'ils voulaient abandonner; et je les encourageais par toutes sortes de moyens à rester chez eux pour y recevoir les soldats. D'un autre côté, j'étais à tout moment menacé d'être brûlé ou pendu; et le

moindre sous-officier n'oubliait jamais la formule banale : *J'ordonne au maire, à peine d'exécution militaire.....* Enfin nous marchions tous tête baissée, au jour le jour, soutenus seulement par le sentiment du devoir et laissant de côté tous les intérêts privés. Cet état de choses a duré environ cinq semaines. Alors, et de guerre lasse, nos persécuteurs ont fini par s'humaniser un peu, sans pourtant s'amender le moins du monde par rapport au service de la table. Ceux des habitants qui pouvaient se soustraire à l'horrible esclavage du logement n'ont point cessé de payer 5 francs par jour et par homme, indépendamment de la ration, qui restait au logeur; d'autres retenaient cette ration et fournissaient tout à la discrétion du soldat, qui n'a jamais voulu manger le pain de munition. Quant aux principaux aubergistes, ils ont été accablés par les officiers, qui arrivaient là sans billets de logement; et l'indemnité que le département leur a ensuite payée ne les a pas couverts de la moitié de leurs dépenses.

Indépendamment des énormes sacrifices qui avaient lieu chez les habitants de toutes les classes, les quartiers-généraux des armées prussiennes, notamment le grand quartier-général du prince Blücher, ont successivement occupé le château et toutes ses

dépendances. Nous avions chaque jour à faire servir, au château et dans les appartements des communs, au moins 150 officiers qui faisaient rigoureusement leurs quatre repas; et en outre nous hébergions plus de 300 domestiques indisciplinés et d'une exigence insupportable. Heureusement quatre courageux cuisiniers se sont mis à notre disposition, ayant à leur tête le père Mauzaize, véritable colosse à voix de Stentor, et d'une énergie qui faisait trembler les valets du grand quartier-général. Sans cet homme étonnant je ne sais pas ce que nous serions devenus. Il parlait allemand, faisait face avec empressement aux demandes qui lui paraissaient raisonnables, et repoussait avec indignation toutes celles qu'il trouvait exagérées. Constamment entouré des outils de son métier, il était extrêmement laconique, et personne n'osait lui répliquer. Je me souviens qu'il est resté trois mois dans les cuisines du château, luttant contre toutes sortes de difficultés, tant le jour que la nuit, sans désemparer.

Je n'ai pas davantage oublié que M. Bernard, concierge, avec les employés sous ses ordres, ainsi que M. Larminat, conservateur des forêts et chasses du Roi, les autres officiers et les gardes de la Conservation, nous ont tous secondés, dans ce continuel

et difficile service, avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Du reste, j'aurais bien du regret de paraître injuste envers qui que ce soit; et si j'ai parlé avec une grande franchise des prétentions exorbitantes et de la brutalité du soldat prussien, aussi généralement et mal à propos prévenu contre notre malheureuse petite ville, je me complais à reconnaître que j'ai rencontré dans l'armée des hommes sages et humains, fort au-dessus de cette aveugle prévention; mais leur nombre était relativement bien petit, et leur exemple, leurs recommandations même ne pouvaient rien contre une violence générale et systématique qui, sous beaucoup de rapports, profitait à celui qui s'en rendait coupable.

Oui, j'ai trouvé parmi les Prussiens des hommes excellents, de véritables philanthropes, entre autres le jeune officier qui a commandé la place; et je dois un hommage particulier de reconnaissance au commissaire ordonnateur en chef du 4ᵉ corps d'armée. Ce dernier, pendant tout le temps de l'occupation, a eu chez moi à sa disposition un logement pour lui, ses bureaux, ses domestiques et ses chevaux. Il connaissait l'état d'épuisement dans lequel nous nous trouvions : il s'apitoyait sincèrement sur notre malheureux sort; et, avant que les approvisionnements

se fissent par voie d'achat, il nous a rendu un immense service en faisant, par l'entremise de mes adjoints, MM. Sanson et Malgras, des réquisitions de vin et autres objets dans l'arrondissement de Dreux, qui n'avait pas encore reçu un soldat étranger. Cet homme de bien joignait à son titre d'ordonnateur en chef celui d'intendant du département d'Eure-et-Loir.

Pour me résumer un peu sur l'occupation militaire de 1815, je vais rappeler ici que, du 9 juillet au 31 octobre, il est sorti des magasins de Rambouillet, toujours administrés par nos commissaires bénévoles et non rétribués, les rations dont les nombres suivent, savoir :

Pain...................	231,531 *
Vin...................	286,592
Eau-de-vie.............	290,055
Viande.................	209,081
Lard...................	82,339
Sel....................	85,266
Légumes................	79,619
Tabac..................	346,697

J'ajouterai que, pendant le même temps, Rambouillet a supporté 91,069 journées de logement de

* Plus les rations provenant de 260 sacs de farine de réquisition.

militaires prussiens (et quel logement!), non compris celui des officiers et de leur suite, qui se sont emparés du château et de ses dépendances. (Voir la première annexe.)

Mon Dieu! que de charges, que d'humiliations, que de contrariétés de toute espèce! Et la famille royale elle-même n'a pas été épargnée! A cet égard je me bornerai à citer un fait. Le 29 juillet, quatre jours après l'arrivée du prince Blücher au château, j'appris que la carte originale du domaine venait d'être retirée de son cadre et emballée. Je savais combien le Roi attachait d'importance à la conservation de cette carte immense, véritable chef-d'œuvre qui avait reçu des perfectionnements de la propre main de Louis XVI, et je me rendis de suite auprès du général Grolmann, chef d'état-major général, pour lui soumettre quelques observations. Le général me répondit qu'il était parfaitement inutile d'insister; qu'il avait reçu l'ordre d'envoyer la carte en Prusse malgré toutes les démarches faites auprès du général en chef par Madame, duchesse d'Angoulême, plus intéressée que personne à la conservation de ce bel ouvrage à cause du précieux souvenir de famille qui s'y rattachait.

J'ai dit une partie du mal et tout le bien que je savais sur le compte de nos chers alliés les Prus-

siens; mais je n'ai pas encore abordé le côté plaisant de certaines vexations. Malheureusement ce côté-là ne s'est pas montré souvent, et sous ce rapport voici tout ce que je sais :

D'abord, le vin provenu des réquisitions faites dans l'arrondissement de Dreux était à peine emmagasiné lorsque j'aperçus un officier qui le faisait verser sur le carreau de la halle, alléguant que les médecins du prince venaient de déclarer ce vin pernicieux pour la santé du soldat, et qu'il avait ordre de continuer jusqu'à l'entier épuisement du magasin. Je priai l'officier de suspendre l'exécution, et je m'en fus au château trouver le général Grolmann et lui dis : « Le vin est de bonne qualité; cependant il peut « se trouver quelques pièces médiocres. Je ne vous « demande qu'une grâce : ordonnez qu'un officier « déguste le vin, chaque matin, avant la distribu- « tion. » Le général, naturellement juste, en donna l'ordre de suite. En rentrant au magasin je trouvai un certain nombre de soldats à plat ventre, buvant le vin qui coulait dans les ruisseaux. C'était déjà une assez plaisante chose, mais ce n'est pas tout. Il vint à l'esprit des commissaires, MM. Sarrasin et Harlé, une idée fort heureuse et dont je ris encore de bon cœur. Ces messieurs firent choix de la meilleure pièce du magasin, et la placèrent en évidence

dans le bureau de distribution. Chaque matin ils en présentaient gravement un verre à l'officier dégustateur... Tout (environ 200 pièces) a été bu sur le même échantillon.

Secondement, nous avions un certain commissaire des guerres qui ne détestait pas le vin de Beaune; et il venait fréquemment chez moi pour m'entretenir d'une bien grande opération : il voulait vendre tous les bois façonnés qui se trouvaient dans la forêt. Je le renvoyais au conservateur, et le conservateur me le renvoyait. Enfin un jour, vers la brune, il entra au bureau militaire, où je venais de procurer d'assez abondants rafraîchissements à une douzaine d'officiers. Les bouteilles et les verres étaient encore là, et, tout en me parlant de son projet favori, il voulait absolument se rafraîchir aussi. Je lui fis observer qu'il était arrivé un peu tard. Il examina toutes les bouteilles l'une après l'autre, et, levant un coin du tapis qui couvrait le bureau pendant que je m'occupais de toute autre chose, il aperçut une bouteille semblable aux autres, mais qui n'était pas vide... « En voilà donc! » s'écria-t-il... Vite il se verse une rasade et boit la moitié du verre... C'était de l'encre! Il sort en crachant et jurant... Et les bois façonnés sont restés à leur propriétaire; et nous n'avons plus revu M. le commissaire.

Enfin, tous les jours le premier maître d'hôtel du prince Blücher venait m'indiquer ce qui serait nécessaire le lendemain pour le service de la table particulière du général en chef, et le 9 août il me dit qu'il n'y avait plus de poisson dans l'étang de la ferme; qu'il fallait absolument faire pêcher dans les canaux, sous les fenêtres du château. Alors la Providence me vint en aide : « Comment! lui ré-
« pondis-je, pêcher dans les canaux pendant la ca-
« nicule! et quand le prince Blücher habite le châ-
« teau!.. Je m'en donnerai bien de garde, et rien au
« monde ne me ferait accepter une pareille respon-
« sabilité. » Je m'aperçus que ma réponse avait fait une vive impression, et je me rendis de suite chez M. Larminat pour lui communiquer mon idée. M. Larminat se fit inviter à dîner, parla de fièvre, et exploita la frayeur du vieux général avec une adresse peu commune. Le même jour on vit les médecins faire remuer l'eau des canaux avec des gaules; et le lendemain, à dix heures du matin, il n'y avait plus personne au château *.

J'aurais pu me dispenser de raconter ces trois

* Nous n'avons pas pour cela manqué d'officiers prussiens, dont la santé, soit dit en passant, s'est merveilleusement conservée dans les appartements du roi de France; mais quel soulagement dans nos misères!

anecdotes; mais je sentais le besoin de m'égayer quelque peu sur le compte de nos anciens hôtes, qui m'ont bien assez causé d'ennui ; c'est un innocent plaisir, une petite malice dont eux-mêmes ne feraient que rire en ce moment, et que le bon Dieu et mes concitoyens me pardonneront facilement ; du moins je l'espère. D'un autre côté, je m'aperçois que j'ai omis différents objets qui entrent naturellement dans mon plan : je me vois ainsi obligé de retourner un peu sur mes pas; et d'abord je parlerai de l'administration de la sous-préfecture.

Après son retour de Gand M. de Nugent est venu passer quelques heures ici, et nous a annoncé qu'il venait d'être nommé préfet des Hautes-Alpes par ordonnance du 14 juillet, ce qui rendait la sous-préfecture de Rambouillet définitivement vacante. M. Dupeloux aurait désiré l'obtenir du gouvernement royal; mais l'ordonnance du 7 juillet y faisait obstacle. Cependant il n'a pas repris ses fonctions à Aix : la sous-préfecture de Corbeil lui a été accordée ; et il est ensuite passé à la préfecture des Basses-Alpes.

Au départ de M. Dupeloux, qui n'avait pas cru devoir attendre à Rambouillet l'arrivée des troupes prussiennes, et dans un temps où, comme maire, j'avais déjà beaucoup trop de mes fonctions, l'Ar-

rondissement serait probablement resté sans administrateur si M. Dubuisson, chef des bureaux de la sous-préfecture, n'eût consenti à se charger de l'intérim à ses risques et périls. Il n'y était nullement obligé, et assurément il a fait preuve en cette circonstance d'un bien grand patriotisme.

Quatrième sous-préfet.

M. Perrin-du-Lac, sous-préfet de Sancerre, est arrivé à la sous-préfecture de Rambouillet en remplacement de M. le comte de Nugent, ou, si l'on veut, de M. Dupeloux, et a été installé le 28 août, ce qui a mis fin à l'intérim, dont M. Dubuisson est resté chargé pendant les temps les plus difficiles de l'occupation militaire, et qui lui a valu des éloges bien flatteurs de la part de M. le baron Delaître, alors préfet du département.

Le 14 août le collége électoral de l'Arrondissement s'était réuni à l'Hôtel-de-Ville de Rambouillet pour élire six candidats à la députation ; l'assemblée a été présidée par M. le comte de Chaumont, conseiller d'état.

Le 13 septembre une députation de la ville a eu l'honneur d'être reçue au château des Tuileries

par le Roi et par tous les princes de la famille royale.

Enfin, le 20 décembre, le buste en bronze de Napoléon, appartenant à la commune, a été déposé à la sous-préfecture, sur la demande du sous-préfet et conformément aux ordres généraux du ministre de la police, transmis aux maires du département par la circulaire préfectorale du 2 décembre. On ignore ce que ce buste est devenu.

ANNÉE 1816.

Nos anciens adversaires, pensant apparemment que la révolution des cent jours avait pu effacer des souvenirs ou changer la disposition des esprits, essayèrent de nouveau toutes leurs forces contre notre arrondissement. Malheureusement le gouvernement avait eu le projet de diminuer le nombre des tribunaux de première instance, et c'était une assez bonne circonstance pour l'attaque ; mais ce fut aussi pour nous l'occasion d'obtenir en faveur de nos établissements une énergique recommandation de la part de Madame, duchesse d'Angoulême.

Ainsi nos moyens de résistance étaient loin de s'affaiblir. Cependant il fallait être constamment sur ses gardes, car nous avions affaire à des hommes habiles, et d'autant plus opiniâtres qu'ils croyaient avoir raison.

Enfin le combat nous était livré de nouveau, et il n'y avait nullement à s'endormir. Aussi les lettres, les mémoires, les députations, rien ne fut

épargné ; c'était un feu roulant de sollicitations, de démarches de toute espèce. Vraiment on ne saurait assez admirer la patience et le zèle dont les protecteurs de Rambouillet ont fait preuve en cette rencontre.

Du reste, accoutumés depuis longtemps à la vie la plus tourmentée et la plus active, nous ne négligions aucun travail pour rétablir l'ordre dans toutes les affaires communales et obtenir que d'énormes dépenses ne restassent pas en définitive à la charge de malheureux habitants déjà ruinés par tant de sacrifices.

Ce n'est pas tout : indépendamment de ces soins conservateurs nous rêvions déjà des améliorations; et, le 18 avril, j'entretins le conseil municipal du double projet d'établir une école gratuite pour les garçons et de faire placer des réverbères dans nos rues et sur nos places publiques. Le conseil fut de mon avis.

Quelque temps après je lui parlai d'acquérir pour le compte de la ville l'hôtel de la sous-préfecture, afin que l'on ne vînt plus mettre en avant que nous n'avions pas même les moyens de loger un sous-préfet. Toutes ces idées germèrent dans les esprits et se développèrent heureusement, ainsi qu'on le verra plus tard.

Depuis la révolution des cent jours les chasses à courre n'avaient pas encore été rétablies, et dès le commencement de 1816 le local de la Vénerie était occupé par le 2me régiment de cuirassiers de la garde royale, sous le commandement du général Dujon. Ce régiment, qui s'est formé à Rambouillet, y a fait beaucoup de bien : les officiers étaient nombreux, presque tous riches, et de temps à autre ils faisaient faire d'abondantes distributions de pain aux indigents de la ville.

La présence d'un régiment à Rambouillet m'avait paru être une occasion favorable au rétablissement de notre marché du mardi, créé par lettres patentes du Roi données au mois de juin 1784, enregistrées au parlement de Paris le 13 juillet suivant; mais nos efforts sont restés infructueux : le marché du mardi n'a repris que bien faiblement, et il est de nouveau tombé en désuétude quand nous avons cessé d'avoir une garnison.

Le 25 mai la municipalité fut réorganisée : je restai maire, et M. Malgras passa premier adjoint. M. Aubry avait été nommé second adjoint; et M. Sanson, qui cessait d'être adjoint, fut installé le même jour en qualité de conseiller municipal.

Dans le mois de juin nous avons fait l'inauguration du buste de Louis XVIII à l'Hôtel-de-Ville.

Le 30 juillet le Roi a bien voulu accorder 1,200 fr. pour être distribués aux indigents de Rambouillet à l'occasion du mariage de M. le duc de Berri.

Le 25 septembre, par suite de la dissolution de la chambre des députés, le collége électoral de l'Arrondissement s'est réuni à Rambouillet sous la présidence de M. le baron Le Peletier d'Aunay, ancien préfet, et a élu quatre candidats à la députation de Seine-et-Oise.

Enfin l'année n'était pas écoulée que nous avions déjà réalisé en grande partie l'un des projets d'amélioration que j'avais proposés le 18 avril : l'éclairage fut en plein exercice pendant le dernier trimestre. Cet éclairage a été complété par les efforts successifs du conseil municipal et grâce à la bienveillance habituelle de M. le baron Mounier, intendant des bâtiments du Roi, qui, sur ma demande, a bien voulu faire contribuer la liste civile à son entier établissement.

ANNÉE 1817.

Dès le commencement de l'année le 2me de cuirassiers nous quittait sans être remplacé par un autre régiment; mais la Vénerie se réorganisait dans son ancien local qui venait de servir de quartier; et le Roi songeait à venir chasser à Rambouillet.

Le conseil général nous harcelait : il avait demandé, en 1814 et en 1816, la suppression de l'Arrondissement, et reproduisait sa demande avec une nouvelle ardeur en 1817; mais au plus vite nous avons repris le chemin de Paris avec force mémoires et suppliques; et le Roi a confirmé les ordres qu'il avait précédemment donnés pour la conservation de la sous-préfecture et du tribunal de première instance.

Le prix du pain augmentait : ce prix s'élevait en effet d'un jour à l'autre, et d'une manière alarmante; mais le Roi nous avait accordé 10,000 fr. pour secourir les pauvres de la commune de Rambouillet; et, cette somme étant plus que suffisante pour leur

procurer du pain, nous en avons employé 1,218 fr. 91 c. à leur faire filer du chanvre moyennant salaire. Ensuite le fil a été converti en toile, et la toile en chemises, blouses et pantalons à leur usage; de telle sorte que, par les soins de l'administration de l'Hospice faisant office de bureau de bienfaisance, cette dernière partie du fonds de charité a doublement soulagé l'indigent.

Quelques observations sur la précédente récolte ne seront peut-être pas déplacées ici. L'été et l'automne, en 1816, avaient été très-pluvieux; la moisson n'a pu être complétement terminée dans l'Arrondissement que vers la mi-novembre; et, chose inconcevable, le blé, quoique d'une qualité généralement mauvaise et très-mauvaise, s'est de suite trouvé hors de prix comme dans une année de disette. Cependant le marché de Rambouillet n'avait jamais été aussi fortement approvisionné; il était devenu un véritable entrepôt, une sorte de marché régulateur, à cause de la quantité et des diverses qualités de grains qui s'y trouvaient. Indépendamment des ressources du pays, les environs de Chartres, ceux de Vendôme et même de Tours, où les pluies avaient été moins abondantes, lui fournissaient beaucoup : il s'y est vendu pour Paris, Versailles

et Saint-Germain plus de 6,000 sacs par semaine.

Comme on vient de le voir, nos indigents étaient abondamment secourus par la munificence royale; mais la classe ouvrière souffrait : la police du marché exigeait les plus grands soins, et en la dirigeant, cette police, je devais observer tous les mouvements et accorder une prudente attention à ce qui se disait.

Sans doute la misère peut rendre soupçonneux, et parfois injuste; mais, chaque jour de marché, on voyait sur la place des personnes qui n'y étaient pas connues et achetaient considérablement, et on disait que ces étrangers étaient commissionnés par le gouvernement, et qu'ils avaient beau jeu puisqu'ils établissaient le cours à leur gré; qu'ainsi, en achetant plus qu'il ne leur était demandé pour la semaine, ils pouvaient réaliser de grands bénéfices au marché suivant; que leur qualité de commissionnaires les garantissait de l'effet de toute baisse subite dans le prix de la denrée...

Je me suis empressé de communiquer ces bruits et de soumettre mes propres réflexions à l'autorité supérieure; mais je n'ai pas reçu d'instructions, et les choses ont continué sur le même pied; bientôt le prix du blé de première qualité s'est élevé jusqu'à 100 francs le sac d'un hectolitre et demi.

Par ordonnance royale du 20 avril il a été créé un commissariat de police à Rambouillet, et l'agent, M. Lepage, a été nommé commissaire.

Enfin, par décision du 17 juin, Sa Majesté, craignant apparemment que le fonds de 10,000 fr. ne fût épuisé, a donné 1,200 fr. pour soulager les vieillards invalides et les pauvres honteux.

ANNÉE 1818.

Nous avions beau rendre publics les succès que nous ne manquions pas d'obtenir auprès du Roi et de la famille royale toutes les fois que nos intérêts étaient menacés, le conseil général ne se décourageait pas; et la session de 1818, comme les sessions précédentes, a produit sa demande en suppression du 6e arrondissement.

De notre côté, nous combattions sous l'égide du gouvernement et soutenus par une bienveillance inaltérable; mais une telle persistance dans l'attaque, un tel acharnement de la part de gens d'ailleurs si recommandables, ne laissaient pas de nous attrister.

Enfin nos vœux les plus ardents se sont accomplis : le Roi voulant, pour la première fois depuis son retour en France, se procurer le plaisir de la chasse, avait, entre tous ses domaines, donné la préférence à celui de Rambouillet. Ce prince, entouré de sa famille et d'une cour nombreuse, arriva ici le

27 juillet. Il ne se rendit pas directement au château : il voulait avant tout voir son troupeau de mérinos, qu'il trouva dans le plus brillant état. Sa Majesté en témoigna son entière satisfaction dans les termes les plus honorables pour le directeur; et, je me plais à le dire en passant, ces témoignages flatteurs étaient d'autant mieux fondés que M. Bourgeois, assumant sur lui une immense responsabilité, avait eu l'heureuse idée, en 1814 et en 1815, d'éloigner le troupeau pour le soustraire à la convoitise des étrangers. Certaines révélations et l'enlèvement de la carte originale du domaine, malgré les vives instances de M[me] la duchesse d'Angoulême, ont ensuite démontré combien la précaution du directeur avait pu être utile.

Le 28 la réception des autorités de l'Arrondissement et de la ville devait avoir lieu au château immédiatement après la messe, selon les ordres que le Roi avait donnés la veille en rentrant de la ferme. Défenseur né des intérêts de Rambouillet, je comprenais toute l'importance de la mission qui m'était dévolue dans cette circonstance, et, en préparant le discours d'usage, j'avais fait tous mes efforts pour obtenir une réponse qui pût convaincre les plus incrédules; c'était ma seule ambition. Mais à l'instant où la messe allait finir M. le préfet me de-

manda communication de mon projet, et, après en avoir examiné la rédaction, il me dit que le Roi avait un sentiment trop exquis des convenances pour qu'une pareille harangue pût lui plaire. Je répondis à M. le baron Destouches que, ne possédant pas le talent de l'improvisation, je me voyais dans la nécessité de prononcer mon discours tel que je l'avais écrit. Alors M. d'Orliac, receveur des finances et conseiller municipal, fit observer à M. le préfet que le choix des moyens m'appartenait, et que, pour son compte et dans son double intérêt, il approuvait très-fort tous ceux que j'avais cru devoir employer.

Bientôt après on appela le maire et les adjoints. J'étais plein d'émotion et je ne pouvais pas me défendre d'une certaine inquiétude, mais le sentiment du devoir me soutenait. J'avais prié MM. Malgras et Aubry d'observer l'impression que le discours pourrait faire sur le Roi et sur les princes, et je pris courage.

Voici la réponse du Roi : « Je vous remercie des « sentiments que vous m'exprimez au nom des ha-« bitants; je les connais depuis longtemps : les ha-« bitants de Rambouillet peuvent compter sur ma « protection spéciale. »

Nous n'avions pas encore traversé tous les appar-

tements quand nous entendons appeler le maire de Rambouillet. Nous nous retournons : c'était M. le duc d'Escars qui venait à grands pas, et nous dit : « Le ton de franchise et de loyauté qui règne dans « votre discours a plu au Roi. Vous auriez sans doute « désiré une réponse *ad rem ;* mais la politique ne « permet pas toujours ces sortes de réponses. Je suis « chargé de vous annoncer que vous n'en devez pas « moins considérer les intentions du Roi comme « entièrement favorables à la ville et à l'arrondisse- « ment de Rambouillet. »

Ce complément de réponse fut bientôt su de la cour et de la ville ; et pendant la journée je reçus de nombreuses félicitations. M. le préfet, tout le premier, s'empressa de me complimenter, en me disant qu'il était enchanté d'avoir pu reconnaître qu'il s'était trompé.

Je m'aperçois que le désir de raconter la circonstance la plus heureuse de notre défense me fait intervertir les dates.

Dès le commencement de l'année, et par décision du 17 janvier, le Roi nous avait accordé 6,000 fr. pour être employés en travaux de charité et en secours à domicile.

Ce nouveau secours me fit d'autant plus de plaisir que j'y trouvai le moyen de commencer la confection

de notre route de Chevreuse. Je fis faire de suite la traverse de La Louvière, qui était tout à fait impraticable.

L'élan se trouvait ainsi donné; et MM. Bourgeois, Gautron, Périneau, Gallard, Meslin, en un mot tous les cultivateurs de Rambouillet firent les plus louables efforts pour améliorer cette route sur toute l'étendue du territoire, c'est-à-dire jusqu'à l'étang de La Tour.

J'avais déjà mes idées toutes faites sur la continuation dans la forêt : on verra par la suite comment elles se sont accomplies.

Le 27 janvier le conseil municipal s'occupa de la demande dont j'avais pris l'initiative, le 29 août précédent, pour réaliser son vœu sur l'établissement d'une école gratuite. Cette demande n'avait pas été couronnée d'un plein succès, en ce sens que je demandais à titre de restitution la propriété de la maison dite *la Filature*, mal à propos comprise dans la loi sur la liste civile, et que le comité contentieux du ministère avait été d'avis unanime que cette maison appartenait réellement au domaine de la Couronne. Or le conseil municipal a décidé, par sa délibération du même jour, que la jouissance offerte à la commune à titre de concession gratuite et limitée serait acceptée avec les conditions énon-

cées dans la lettre de M. le comte de Pradel, directeur général ayant le portefeuille du ministère de la Maison du Roi, en date du 23 juin. Pourtant cette délibération exprime l'espoir que M. le comte de Pradel voudra bien examiner de nouveau la question de propriété soulevée par la lettre du 29 août 1817.

Le conseil municipal et moi avions fort à cœur de conduire à bonne fin tous les projets d'amélioration conçus en 1816 : déjà l'éclairage était organisé, et l'établissement d'une école gratuite pour les garçons commençait à se bien acheminer; enfin, par délibération du 8 mars, le conseil avait demandé l'autorisation d'acquérir l'hôtel de la sous-préfecture.

Cette autorisation a été donnée par ordonnance royale du 1er juillet, et le contrat d'acquisition a été passé au profit de la ville le 24 du même mois. C'était une grande affaire : le chef-lieu pouvait loger le sous-préfet!

Quant à notre école primaire, le local rigoureusement nécessaire nous était accordé, comme on vient de le voir; mais il fallait faire faire des travaux intérieurs, fournir le mobilier des classes et payer 5,100 fr. à l'institut des frères de la doctrine chrétienne : la ville se trouvait hors d'état de faire face

à ces dépenses; et, par une lettre du 9 août adressée au Roi, j'eus recours à l'inépuisable bonté de Sa Majesté.

Le 9 décembre M. le comte de Pradel m'annonça que, par décision du 2, le Roi avait accordé à la ville de Rambouillet, 1° la concession gratuite, limitée à la durée du règne de Sa Majesté, de la maison dite *la Filature;* 2° un fonds de 6,000 fr., payable de suite, pour les frais de premier établissement dans cette maison d'une école des frères de la doctrine chrétienne; 3° et un fonds annuel de 600 fr., au budget de la Maison du Roi, pour aider la ville dans l'entretien de cette institution.

Disons maintenant un mot sur la maison d'arrêt de l'Arrondissement. Tout le monde trouvait avec raison le local beaucoup trop exigu, car il était impossible d'y établir un préau pour les femmes. Cependant le conseil général, toujours mû par les mêmes motifs, a refusé nettement les moyens de l'agrandir. Je me suis alors adressé au ministère de l'intérieur, et, en attendant qu'il fût statué sur la demande en suppression de l'Arrondissement, 3,325 fr. ont été portés d'office au budget des dépenses variables de 1818 pour acquisition de terrain et la construction d'un second préau.

ANNÉE 1819.

Le 22 janvier la ville de Rambouillet a été mise en possession de la jouissance, pour toute la durée du règne de Sa Majesté Louis XVIII, de la maison destinée à l'établissement de notre école gratuite; et, peu de temps après, les vœux du conseil municipal ont été entièrement accomplis : nous avons obtenu trois frères de la doctrine chrétienne; et leurs classes ont été ouvertes le 9 mars à la grande satisfaction des habitants.

A cette époque des opinions exclusives partageaient les esprits entre deux méthodes rivales. Pour moi, qui suis toujours resté étranger à ces débats, et qui n'ai jamais été le détracteur de l'enseignement mutuel, je pourrais tout simplement me retrancher aujourd'hui sous la décision unanime du conseil municipal, décision qui dans le temps n'a fait naître aucune réclamation de la part des habitants; mais, comme je ne veux éluder aucune sorte de responsabilité, je reconnais que l'initiative en

faveur des écoles de la doctrine chrétienne a été prise par moi ; et sur ce point je vais faire ma profession de foi bien sincère.

Je suis persuadé que le mécanisme de la méthode mutuelle imprime à l'étude la plus grande activité et facilite le plus possible les progrès de l'instruction ; mais je pense aussi que la méthode des frères donne d'assez prompts résultats, et que la tenue de leurs écoles, le caractère des maîtres offrent en général une garantie plus complète sous le rapport de l'éducation proprement dite, ce qui est fort essentiel. Or j'ai toujours préféré les écoles chrétiennes aux écoles mutuelles ; et, selon moi, le pieux et charitable abbé de la Salle, fondateur des premières et inventeur de la méthode simultanée, est un des bienfaiteurs de l'humanité.

A Rambouillet les enfants ne fréquentent les écoles primaires que jusqu'au moment de leur première communion, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient atteint douze ou treize ans, et à cet âge les élèves des frères ont ordinairement acquis tout ce que leur jeune intelligence peut comporter d'instruction : ils ont donc appris assez vite ; et, s'ils oublient ensuite, ils ont cela de commun avec les élèves des écoles mutuelles ; et la faute en est uniquement aux parents, qui devraient attendre pour les retirer

que leurs moyens intellectuels fussent plus développés. Je n'ajouterai qu'un mot, et je l'adresse aux personnes que la robe noire et le grand chapeau des frères ont pu rendre craintives par rapport à la vocation religieuse. Depuis le commencement de 1819 nous possédons des frères des écoles chrétiennes : eh bien, je pose en fait que parmi nous il ne s'est pas encore trouvé un père de famille qui ait été contrarié le moins du monde par ces sages instituteurs dans la direction qu'il a voulu donner à ses enfants.

Du reste, tout le monde sait qu'avant notre première révolution les frères de la doctrine chrétienne avaient déjà rendu d'immenses services dans l'enseignement primaire. Aussi l'empereur Napoléon, qui se connaissait en administration et voulait tout fonder d'une manière utile et durable, n'avait-il pas manqué, dès le commencement de son règne, de rétablir leur institut. Depuis ce temps l'enseignement de ces hommes si dévoués, si désintéressés s'est toujours perfectionné ; en sorte que, maintenant plus que jamais, il satisfait complétement aux classes intéressantes auxquelles il est destiné.

Comme je viens de le rappeler, l'établissement des frères de la doctrine chrétienne à Rambouillet n'a pas rencontré la moindre opposition parmi les habitants. Pourtant quelques personnes auraient

préféré autre chose; et, si j'avais cru devoir céder à leurs sollicitations, au lieu d'une école primaire communale, nous eussions eu dans le même local, et sans consulter le conseil municipal, un enseignement secondaire dirigé par des pères de la foi; mais je pensai qu'il fallait par tous les moyens et le plus tôt possible s'occuper des classes ouvrières et indigentes. D'ailleurs nous possédions depuis la fin de 1814 l'institution Harlé, digne sous tous les rapports de la confiance des familles et de la sollicitude de l'administration.

Enfin l'ouverture d'une école gratuite pour les garçons complétait d'une manière entièrement satisfaisante nos moyens d'éducation, car la ville avait un établissement destiné aux jeunes filles, et notamment une école gratuite pour les indigentes. Cette école, tenue depuis l'année 1686, sous le nom de *Communauté*, par des demoiselles faisant profession de piété, et sous la direction d'une supérieure, la plus ancienne parmi elles, n'a point cessé ses utiles travaux, même à l'époque où l'établissement, par suite de mesures générales, s'est trouvé dépouillé entièrement de ses revenus. Alors ces dignes institutrices ont établi un pensionnat où elles ont trouvé leurs nouveaux moyens d'existence, et n'ont point interrompu l'œuvre de charité qui

avait été le but de leur fondatrice, Mlle de Barisseuse.

Il me serait bien doux de n'avoir à entretenir mes concitoyens que sur des établissements utiles à la localité, sur des succès obtenus; mais il me faut encore revenir à notre malheureux thème. La demande en suppression de l'Arrondissement paraissait être devenue pour chaque session du conseil général un article obligé; et cela se conçoit jusqu'à certain point, car nos chemins n'étaient pas devenus beaucoup meilleurs, et le conseil général n'avait point encore reçu du gouvernement la notification officielle d'une résolution contraire à ses prétentions. La sinistre demande fut donc produite pour la *cinquième* fois en 1819; et, comme de coutume, nous avons protesté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir, tout en sollicitant vivement une déclaration bien précise de la part du ministère.

Nous attendions un nouveau voyage du Roi : Sa Majesté avait décidé qu'il y aurait chaque année une grande chasse, et que cette fête aurait toujours lieu à Rambouillet. Certes le Roi n'était pas chasseur; mais la chasse à courre était pour lui l'occasion de déployer une grande magnificence, et cela paraissait lui plaire. Du reste, une telle disposition était pour

nous du meilleur augure, et nous fondions là-dessus de grandes espérances pour obtenir la déclaration dont je viens de parler.

Le 23 juillet M. le comte de Geslin, maréchal-des-logis, est venu me notifier un ordre signé du Roi pour établir le logement de la troupe et des divers officiers qui devaient être envoyés à Rambouillet pendant le séjour de Sa Majesté... Mais, grand désappointement pour les pauvres habitants! le Roi a éprouvé une attaque de goutte. Le voyage, qui devait avoir lieu le 25 juillet, fut d'abord remis au 2 août; enfin ce voyage tant désiré n'eut pas lieu du tout : les infirmités du Roi se sont aggravées de plus en plus, et toutes nos espérances sous ce rapport se sont entièrement évanouies. Ainsi Louis XVIII n'a chassé qu'une seule fois comme roi.

Cependant il nous restait une bien précieuse ressource : M. le duc d'Angoulême, notre protecteur le plus spécial, venait chasser tous les cinq jours, et l'indisposition du Roi était une occasion que nous ne devions pas laisser échapper. Aussi nous sommes-nous empressés, mes adjoints et moi, d'aller trouver le prince pour lui exprimer toute la peine que les habitants éprouvaient dans cette fâcheuse circonstance; et nous n'avons pas manqué

d'entretenir en même temps Son Altesse Royale sur notre pressant besoin d'obtenir une manifestation officielle des dispositions du gouvernement par rapport à notre arrondissement. Le prince nous a promis d'en entretenir le Roi aussitôt son retour aux Tuileries.

Peu de temps après j'éprouvai le besoin de m'adresser de nouveau à Son Altesse Royale, mais pour un sujet d'une bien moindre importance.

Depuis la construction des premières maisons de la rue de La Garenne il existait dans le bois de la Couronne dont la rue tire son nom un sentier conduisant de ces maisons au faubourg de la Pierrefitte. Ce sentier avait été reconnu nécessaire, et les habitants en jouissaient paisiblement depuis plus de cinquante ans quand le conservateur des forêts et chasses du domaine crut devoir l'intercepter. Après différentes démarches infructueuses auprès de cet administrateur j'eus recours au prince; et le conservateur, qui avait déjà fait commencer des poursuites en police correctionnelle, ne fut pas longtemps sans recevoir l'ordre de restituer le passage à la libre circulation, et même de l'élargir et le rendre plus commode pour le public.

Sans doute M. de Tallobre était mû par le désir de prouver son zèle pour le service du Roi; mais

déjà, sur la réclamation du sous-préfet (M. Perrin-du-Lac), il avait éprouvé une semblable désapprobation à l'occasion de la fermeture de la grille dite *de Guéville;* et il finit par comprendre qu'au rang de ses devoirs d'administrateur il devait placer une bienveillante justice envers les habitants. Du moins je ne sache pas que depuis ce temps personne ait eu à se plaindre de son administration; et je ne parle de ses anciennes tracasseries que parce que je crois utile de rappeler comment elles ont fini.

A l'approche de l'hiver M. le duc d'Angoulême a fait habiller complétement tous les enfants indigents des deux sexes qui fréquentaient les écoles gratuites; et ce secours a été renouvelé chaque année à la même époque.

Enfin, et suivant l'usage, un autre secours a été accordé à la fin de cette année, et n'a pas failli aux indigents les années suivantes : Monsieur faisait ordinairement deux et quelquefois trois chasses à courre par an dans la forêt de Rambouillet; ensuite il venait jouir trois ou quatre fois des magnifiques tirés du grand parc; et Son Altesse Royale, le jour de sa dernière chasse, donnait 2,000 fr. pour secourir les pauvres. Ces habitudes de chasse et de

libéralité sont restées les mêmes après l'avénement de ce prince.

N. B. Par ordonnance du 9 juin 1819 M. Ravaux, ancien militaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été nommé commissaire de police en remplacement de M. Lepage, devenu percepteur.

ANNÉE 1820.

Dès le commencement de 1816 nous nous étions occupés de l'apurement de la comptabilité relative aux dépenses de toutes natures occasionnées par l'invasion militaire de 1815; et une grande partie de ces dépenses avait d'abord été indiquée par la commission de liquidation départementale comme devant rester à la charge de la ville de Rambouillet.

En ma qualité de maire, je n'avais point été ni dû être l'administrateur de magasins établis pour tout l'Arrondissement : cependant je restais plus que personne à portée de donner certains renseignements et de faire ressortir les circonstances et les résultats d'une situation locale tout à fait extraordinaire; et certes je n'ai rien négligé de tout ce qui était en mon pouvoir pour faire connaître la vérité en toutes choses et arriver ainsi à la solution la plus convenable. Mais les plus constants efforts, les allégations les plus consciencieuses n'obtenaient que bien lentement, et petit à petit, la décharge que nous

considérions, nous, comme étant de la plus simple justice, et il restait toujours quelque chose en souffrance. Il y avait bien eu des dépenses considérables d'une telle nature que la ville en serait infailliblement restée chargée; mais, à cet égard, je m'étais tout d'abord adressé à la Maison du Roi pour en obtenir, à titre de secours, la liquidation à la charge de la liste civile; et là nous avions eu sans peine le gain de cause le plus complet.

Tout le reste, et on a fini par le reconnaître, était bien réellement une charge départementale. Pourtant en 1820 on nous demandait encore 3,434 fr. 50 c. comme dernier résultat des opérations de la commission. Alors j'ai redoublé de soins pour démontrer que cette demande finale n'était pas plus fondée que toutes celles qui l'avaient précédée; et on a paru, par un silence de deux ans, avoir adopté mes conclusions. On verra en 1822 comment tout cela s'est terminé.

Enfin l'ordre était rétabli; et le fonds de prévoyance créé en 1814 par le zèle des habitants et fortifié par certains produits de manutention se trouvant entièrement épuisé, M. Parquin, receveur communal, en a rendu compte au conseil municipal dans sa session ordinaire du mois de mai.

On pourrait peut-être se demander pourquoi les

fonds dont il s'agit n'ont jamais figuré, en tout ni en partie, dans les budgets et comptes annuels de la ville. La réponse à cette question serait facile et péremptoire : les fonds n'appartenaient pas à la commune proprement dite, mais bien aux habitants, et devaient être employés dans leur plus grand intérêt. Il fallait d'ailleurs éviter les lenteurs inséparables d'une administration régulière ; car sur les événements, sur les charges qu'ils traînaient à leur suite avec une effrayante rapidité rien ne pouvait être prévu. En un mot il fallait conserver à cet égard la plus entière liberté. Une idée dominait tous les esprits : c'était de gagner du temps, et de conserver le plus possible pour faire face aux besoins urgents. Les désastres de 1813, l'invasion de 1814, le bouleversement des cent jours et la seconde occupation militaire de 1815 avaient accumulé sur la ville pour plus de 50, 000 francs de dettes, ou du moins cette somme était le dernier résultat de dépenses commandées parmi nous par la plus impérieuse nécessité. On voit par là qu'il ne fallait pas se presser beaucoup pour épuiser la réserve; et c'est au moyen d'une heureuse temporisation que l'administration de la ville, soutenue par le bienveillant appui de MM. les préfets, baron Delaître et baron Destouches, est parvenue à obtenir les différentes

solutions dont je viens de parler; et, en diſinitive, les fonds en réserve ont non-seulement suffi à leur destination primitive, mais ont laissé un excédant qui, entre autres dépenses municipales, a fourni les premiers paiements sur les frais d'établissement de réverbères.

Nous commencions à renaître. Nos dernières démarches pour la conservation de l'Arrondissement avaient obtenu du succès; et le 19 juillet M. le pair de France, directeur général des administrations départementales et communales, avait écrit à M. le préfet la lettre dont la teneur suit: « Monsieur le pré-
« fet, le conseil général de votre département a ex-
« primé le vœu que l'arrondissement de Rambouil-
« let fût supprimé. Je vous prie de lui faire connaître,
« lorsqu'il sera réuni, que l'intention du gouverne-
« ment n'est pas de s'occuper de demandes qui
« tendraient à diminuer le nombre des départements
« et des arrondissements. Celle dont il s'agit a été
« l'objet de fortes oppositions. Il n'y a pas de rai-
« sons réellement fondées pour l'accueillir; il y au-
« rait même des inconvénients à supprimer l'arron-
« dissement de Rambouillet, etc.

« MOUNIER. »

Rambouillet avait récemment acquis l'hôtel de la sous-préfecture, et j'étais instruit que le conseil général, dans sa session de 1819, avait accordé à la ville d'Étampes 12,000 fr. pour l'aider à payer le prix d'une semblable acquisition, et qu'en outre il s'était engagé à aider la ville de Pontoise dans la réalisation d'un projet qu'elle avait manifesté pour loger convenablement la sous-préfecture et le tribunal.

Je formai ma demande pour obtenir une pareille faveur, qui devenait un acte de justice puisque l'Arrondissement avait toujours une existence légale. Cependant je n'obtins rien; et le conseil général, quoique fortement ébranlé par la déclaration du gouvernement, choisit une commission dans son sein pour lui faire un nouveau rapport, qui fut adressé au ministère à l'appui d'une *sixième* demande en suppression de l'Arrondissement.

D'après ce qui s'était passé jusqu'alors une telle résolution de la part du conseil général n'avait rien qui dût surprendre, et j'avais bien prévu le refus que j'éprouvai dans cette session; mais déjà certaines remarques, certaines confidences me portaient à regarder comme bien positif que ce refus apparent ne serait qu'un simple ajournement.

ANNÉE 1821.

L'espoir d'une paix définitive et prochaine commençait à s'introduire dans nos réflexions sur le sort de nos établissements. La lettre de M. le directeur général des administrations départementales avait nécessairement produit beaucoup d'effet sur les esprits; car, après tout, le gouvernement était sur cette matière seul juge de l'opportunité d'une mesure quelconque. Pourtant ce n'était pas entièrement fini : un nouveau champion devait descendre dans l'arène; et M. le marquis de Verteillac, ancien maire de la ville de Dourdan, ancien membre et président du conseil de l'arrondissement de Rambouillet, ancien député de cet arrondissement à la chambre des représentants, ancien premier chambellan de l'Empereur, a été ce champion; il s'est fait brusquement notre persécuteur. Je dis *notre persécuteur*, car il était alors sans mission légale; il était même sans intérêt personnel puisqu'il n'était plus domicilié ni propriétaire dans le département.

M. de Verteillac ne s'était pas, comme le conseil général, adressé directement au ministère : il voulait plus d'éclat; et, après avoir sans doute examiné l'affaire sous toutes ses faces, il avait cru devoir en saisir directement la chambre des députés par une pétition en date du 1er février 1821.

A cette époque nous le comptions toujours au nombre de nos amis les plus chauds, et il nous attaquait avec violence, il demandait la destruction entière, immédiate de ce pauvre arrondissement de Rambouillet qu'il avait jusque-là défendu avec tant de zèle.

Au moment où cette pétition, imprimée, me révéla les étranges et toutes nouvelles dispositions de M. de Verteillac, je me mis en devoir de rédiger une protestation, dans laquelle je m'appliquai, comme de raison, à combattre ses arguments. Le même jour je réunis le conseil municipal et lui soumis ma rédaction, qui fut adoptée. Alors le conseil, sur la proposition de l'un de ses membres, décida que la protestation serait imprimée, et qu'une députation la porterait à la questure de la Chambre et chez tous les députés.

Ce n'était pas tout : il fallait appeler encore l'attention du Roi sur cette reprise d'hostilités; il fallait aussi connaître les intentions définitives du minis-

tère, et éclairer la justice du rapporteur de la commission des pétitions. Mais nos protecteurs ne nous abandonnèrent pas dans cette nouvelle crise; et il fut convenu entre M. le comte de Cayrol, rapporteur, et moi, sous la bienveillante intervention de M. le duc de Sérent, que, tout en maintenant la protestation, ses conclusions tendant à l'ordre du jour seraient abandonnées, parce qu'il fallait en finir avec tous les adversaires, et que le plus sûr moyen était de consentir au renvoi demandé par la pétition, avec la condition que la protestation y serait jointe, afin que le gouvernement fût mis à portée de juger définitivement en parfaite connaissance de cause.

La démarche de M. de Verteillac n'était pas fort dangereuse par elle-même, mais elle avait pour nous le grave inconvénient de raviver une plaie qui n'était pas cicatrisée. Tous les membres de la députation de Seine-et-Oise qui se trouvaient en même temps membres du conseil général, c'est-à-dire six de nos députés sur sept, firent à cette occasion imprimer et distribuer un écrit ayant pour but de reproduire les premières attaques, et dans lequel ces messieurs me reprochaient, à moi, des personnalités envers M. de Verteillac.

J'avoûrai que la charge, tout à fait imprévue, de cet ancien et zélé défenseur de nos droits, m'avait

donné de l'humeur et a pu me dicter quelques expressions désobligeantes; mais assurément je n'ai jamais eu l'intention de le blesser en rien. Au reste, si le reproche m'a été sensible, j'ai trouvé une sorte de compensation dans l'encouragement que j'ai reçu de plusieurs autres députés, au nombre desquels se trouvaient MM. Bellart, procureur général, et Delacroix-Frainville, bâtonnier de l'ordre des avocats. J'ai surtout été vivement touché de la sympathie que j'ai rencontrée chez le plus grand nombre de mes collègues de l'Arrondissement, particulièrement à Dourdan et à Montfort, et de la sage réserve des autres maires, malgré les circulaires et les visites de M. de Verteillac.

Pour en finir sur cette échauffourée, je dirai que les moyens mis en jeu ont parfaitement réussi : la Chambre, dans sa séance du 30 avril, a renvoyé toutes les pièces à M. le ministre de l'intérieur, et les choses en sont restées là. Du moins le conseil général, qui à cette occasion venait de produire sa *septième* demande en suppression, n'a plus renouvelé ses attaques.

Au fond, nos affaires allaient bien : le Roi voulait la conservation de l'Arrondissement, et, au ministère, M. le directeur général baron Mounier protégeait tous nos intérêts avec une franchise et une bien-

veillance que la ville de Rambouillet ne doit jamais oublier.

Dans le courant de l'année nous avons eu deux élections politiques, et chaque fois le collége, composé des électeurs des arrondissements de Mantes et de Rambouillet, s'est réuni à Montfort-l'Amaury sous la présidence de M. de Biancour, ancien maire de cette ville.

Le 15 mars il s'agissait de remplacer M. le baron de Jumilhac, décédé, et M. de Biancour a été élu. Ce nouveau député étant fort avantageusement connu dans l'arrondissement de Rambouillet, son élection y a été accueillie avec beaucoup de faveur.

Le 1er octobre il y avait élections générales dans la 5me série, dont le département de Seine-et-Oise faisait partie, et M. de Biancour a reçu dans cette nouvelle circonstance son second mandat des électeurs des deux arrondissements réunis. Sa réélection nous a été d'autant plus agréable qu'elle nous conservait un défenseur sur lequel nous pouvions compter en toute occasion.

Par ordonnance du 1er mai j'avais été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

et, avant d'en parler ici, je me suis demandé si je pouvais, sans me donner quelque apparence de fatuité, rappeler un fait qui, au premier abord, semble n'intéresser que moi; mais, après y avoir réfléchi, j'ai pensé que cela entrait assez dans mon sujet. En effet, si j'ai été décoré, c'est en qualité de maire de Rambouillet, par suite de la confiance et du concours que les habitants ont bien voulu m'accorder toujours: or cette récompense, sous certains rapports, appartient à la commune. D'ailleurs je dois reconnaître que M. le baron Destouches, alors préfet, a beaucoup fait pour moi dans cette occasion, sans pourtant m'avoir jamais dit un mot qui pût me donner l'éveil sur ses bienveillantes démarches. Ainsi la mention dont il s'agit trouverait, au besoin, son excuse dans un sentiment qui sera facilement compris et apprécié.

Le 15 juillet il y a eu renouvellement quinquennal de la mairie : je restai maire, et MM. Malgras et Aubry ont été maintenus aussi dans leurs fonctions d'adjoints.

Le 14 septembre un imprimeur-libraire établi à Mayenne m'annonça qu'il désirait transférer son établissement à Rambouillet. En effet il obtint bien-

tôt de nouveaux brevets, et vint se fixer ici avant la fin de l'année. Partout on commençait à croire à la durée de notre arrondissement.

ANNÉE 1822.

La septième attaque produite par le conseil général, en 1821, à l'occasion de la pétition de M. le marquis de Verteillac, a réellement été la dernière; mais la ville d'Étampes n'était pas satisfaite; et le 15 janvier elle m'a fait proposer un arrangement tendant à établir une nouvelle division entre les deux cantons de Dourdan, et à faire réunir l'un de ces cantons à l'arrondissement d'Étampes. Cette transaction m'était présentée comme le seul moyen de consolider à toujours l'arrondissement de Rambouillet.

J'ai répondu qu'il m'était tout à fait impossible d'accepter la proposition, car, indépendamment de ce que je serais sans qualité pour négocier un pareil traité, je savais que le gouvernement, notamment depuis l'installation du nouveau ministère, s'était prononcé de la manière la plus positive pour le maintien de l'arrondissement de Rambouillet tel qu'il avait été formé en 1811. Étampes, comme on le croira facilement, ne s'en tint pas là, et s'adressa de

suite à la chambre des députés, qui renvoya sa pétition au ministère de l'intérieur.

D'un autre côté, notre attention fut réveillée sur les dépenses de l'occupation militaire : M. le préfet nous demandait enfin le paiement de la somme de 3,434 fr. 50 c., réclamée par le conseil général comme étant le dernier résultat des liquidations de la commission spéciale. Nous avions produit en 1820 un dernier mémoire tendant à démontrer à M. le préfet, et conséquemment au conseil général, que cette somme n'était pas plus due par la ville de Rambouillet que celles beaucoup plus considérables à l'égard desquelles la commission elle-même avait fait droit à nos réclamations successives; mais le conseil général, qui n'avait pas encore une grande dose de bienveillance pour ce pauvre Rambouillet, a fini par invoquer une fin de non-recevoir, fondée sur ce que la liquidation finale n'avait été suivie d'aucun pourvoi au conseil d'état dans les délais fixés.

Il ne fallait pourtant pas se décourager : le 18 décembre je me suis adressé au ministère de l'intérieur, et par suite de cette démarche la commune a été dispensée de payer le premier à-compte, qui déjà se trouvait porté d'office sur son budget. En un mot, depuis cette époque nous n'avons plus eu

à nous occuper des charges que la dernière invasion avait traînées à sa suite.

Le 29 décembre le conseil municipal, reconnaissant que les revenus de la commune se trouvaient diminués par suite d'une nouvelle location des droits de place aux foires et marchés, a demandé l'établissement d'un octroi sur les boissons seulement, et a proposé d'adopter pour tarif celui du droit d'entrée dont la perception avait lieu au profit du Trésor, conformément à la loi du 28 avril 1816.

ANNÉE 1823.

La Restauration, tout en consacrant la liberté des cultes, avait déclaré la religion catholique *religion de l'État*. Le clergé s'empara de cette disposition de la charte de 1814, et fit tous les efforts imaginables pour lui donner les plus grands développements; c'était assez naturel. Bientôt on vit la France traversée dans tous les sens par des missionnaires. Rambouillet, chef-lieu d'arrondissement et résidence royale, ne fut pas oublié. On a d'abord, et pendant longtemps, cherché à sonder le terrain; car il fallait de la part des communes des sacrifices pécuniaires assez considérables, et on savait que Rambouillet n'était pas riche. Finalement, en 1823, des personnes très-recommandables, ennuyées sans doute de voir certaines insinuations restées sans effet, abordèrent franchement la question en m'offrant de supporter, à la décharge de la commune, une partie de la dépense qu'occasionnerait une mission. Ma réponse ne fut pas favorable : on revint plusieurs fois

à la charge. Enfin, après y avoir mûrement réfléchi et m'en être entretenu avec notre vénérable curé, je refusai d'une manière absolue. Ai-je bien fait? ai-je mal fait? Je n'en sais rien; et cela est maintenant assez indifférent. D'ailleurs je ne prétends nullement me constituer juge de l'effet des actes de mon administration. Mais je puis dire franchement que, sous le rapport de la religion, plein de confiance dans les vertus, le zèle et les lumières de notre digne curé, M. Alidières, je regardais la mission comme inutile. Je ne parle de mon refus que comme d'un fait auquel se rattachent de véritables économies, et qui par conséquent trouve naturellement sa place ici. Je n'ai pas besoin de dire que les princes, qui fréquentaient alors le château, sont restés entièrement étrangers au projet en question. Chacun se rendra facilement compte de l'extrême facilité qu'ils avaient de faire stationner des missionnaires à Rambouillet s'ils l'avaient voulu : je dirai seulement que, bien qu'ils n'aient pas ignoré cette résistance de ma part, ils ne m'en ont pas témoigné le moindre mécontentement.

Parlons maintenant de l'établissement d'un presbytère. En sollicitant, dans le courant des années 1816, 1817 et 1818, la remise à la commune de

la maison destinée aux écoles des frères de la doctrine chrétienne, je ne laissai pas que d'éprouver certaines difficultés, suscitées par les agents locaux, sur l'abandon total de l'édifice. On voulait réserver le second étage pour y loger différents employés de la Maison du Roi, et cela contrariait singulièrement mes idées; car, dès cette époque, j'avais *in petto* le projet d'établir un presbytère dans ce local, beaucoup plus que suffisant pour la tenue de nos écoles et le logement des maîtres. La bienveillante intervention de M. le gouverneur du château royal a mis fin à ces difficultés, et, comme on l'a vu, la remise a eu lieu en 1818 sans la moindre réserve.

Or nous n'avions pas de presbytère, et sur le budget de la commune il était accordé, chaque année, des indemnités à nos ecclésiastiques, qui se logeaient en ville; mais ce mode était peu convenable; et, comme la situation financière de la commune venait de s'améliorer, le conseil municipal, dans sa session de mai, a décidé que toute la portion restée libre de la maison des écoles chrétiennes, et où il ne se trouvait absolument aucune distribution intérieure, serait consacrée à l'établissement du presbytère; et les travaux ont été complétement exécutés dans le courant de cette année.

L'ordonnance royale qui devait statuer sur la demande faite en 1822 de l'établissement d'un octroi n'est intervenue que le 15 octobre 1823. Elle contient l'approbation d'un règlement et d'un tarif y annexé, et ce tarif établit les droits par hectolitre, ainsi qu'il suit :

Vins en cercles..................	» fr.	85 c.
Vins en bouteilles, et vins de liqueurs tant en cercles qu'en bouteilles..	1	15
Cidre poiré et hydromel..........	»	35
Eau-de-vie en cercles au-dessus de 22°..........................	1	40
Id. de 22° jusqu'à 28° exclusivement.	2	10
Eau-de-vie rectifiée à 28° et au-dessus, eau-de-vie de toutes espèces en bouteilles, liqueurs, etc.	2	80

Assurément cette nouvelle et indispensable ressource communale, dont la perception ne pouvait atteindre les classes indigentes, n'a jamais occasionné aux consommateurs qu'une charge très-légère, et pour ainsi dire inaperçue.

Du reste, en 1823, la ville d'Étampes a renouvelé sa demande en démembrement des cantons de Dour-

dan, et sa seconde pétition a été, comme celle de 1822, renvoyée au ministère de l'intérieur.

ANNÉE 1824.

Les colléges électoraux d'arrondissement avaient été convoqués pour le 25 février par ordonnance royale du 24 décembre portant dissolution de la chambre des députés. M. de Biancour, député sortant et président du collége de Montfort, a reçu dans cette circonstance son troisième mandat des électeurs des arrondissements de Mantes et de Rambouillet.

Peu de temps après, ce député a trouvé l'occasion de prouver de nouveau à la ville et à l'arrondissement de Rambouillet tout l'intérêt qu'il leur portait, et il s'en est emparé avec le plus grand empressement.

La ville d'Étampes, persistant dans sa demande en distraction de l'un des cantons de Dourdan pour être réuni au cinquième arrondissement, avait adressé une nouvelle pétition à la Chambre : il s'agissait toujours de 25 communes, y compris la ville

de Dourdan, à retirer de l'arrondissement de Rambouillet.

La Chambre s'en est occupée dans sa séance du 17 avril (voir le *Moniteur* du 18), et, sur le rapport de M. le marquis de Fraguier, cette pétition, la troisième qui était présentée dans ce sens par Étampes, a été, comme les deux précédentes, renvoyée à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Fraguier, qui venait d'être élu par l'arrondissement d'Étampes, a fait dans cette occasion l'acquit de sa conscience; et, de son côté, notre député s'est empressé de m'informer de ce qui se passait. Il ne s'en est pas tenu là, il s'est également adressé au maire de Dourdan.

La ville de Dourdan faisait cause commune avec celle de Rambouillet, et la protestation énergique de son conseil municipal s'est trouvée réunie aux pièces produites par nous entre les mains de M. de Biancour, qui a fait valoir avec beaucoup de zèle auprès du ministère les nouvelles observations en faveur du maintien de l'état de choses existant. Sans doute les dispositions du gouvernement nous étaient d'avance bien connues; mais depuis longtemps nous étions sur la défensive, et un nouveau succès consolidait de plus en plus notre position.

En juillet M. Perrin-du-Lac, sous-préfet, est mort à la suite d'une longue maladie, et après avoir administré l'Arrondissement pendant près de neuf ans. Cet administrateur, instruit, naturellement bon, n'ayant pas toujours su résister à de fâcheuses impulsions, est parfois sorti des bornes de la modération, et n'a pas profité des avantages que lui donnait sa position pour obtenir l'avancement qu'il souhaitait; mais les derniers temps de sa vie, s'étant passés dans le calme et la résignation, ont vraiment honoré son caractère.

Un mot maintenant sur nos chemins. On sait que c'était pour nous une chose de l'importance la mieux sentie. Depuis l'année 1817 nous nous en occupions avec activité sans autres ressources que celles dues au zèle des cultivateurs; mais la loi du 28 juillet venait d'ajouter beaucoup à nos moyens d'exécution. Alors tous les habitants y ont pris part avec une bonne volonté que je ne saurais assez louer. Souvent les ouvriers m'offraient des travaux à la tâche, qui produisaient plus que le double de ce que l'on était en droit d'attendre des journées de prestation en nature. Aussi en peu d'années nos chemins, qui avaient été si longtemps impraticables, sont-ils arrivés au meilleur état d'entretien, surtout notre route

de Chevreuse, depuis La Louvière jusqu'à la limite du territoire de Rambouillet. J'avais l'espoir que cette route serait classée d'abord *auxiliaire*, et ensuite *départementale*, et tous les habitants agissaient de grand cœur dans le sens de mes prévisions, qui ont bientôt été goûtées aussi par les autres communes intéressées, et se sont successivement réalisées, comme on le verra dans la suite.

Déjà nous avions obtenu une bien importante amélioration dans nos moyens de communication : la lacune des Mesnuls, sur la route royale n° 191, venait d'être confectionnée de la manière la plus satisfaisante, et facilitait toutes nos relations avec la ville et le canton de Montfort.



AVÉNEMENT DE CHARLES X.

Le 16 septembre la France constitutionnelle a perdu son roi législateur, et Son Altesse Royale MONSIEUR, frère de Louis XVIII, est monté sur le trône.

Dans cette grande circonstance, où nos regrets et nos espérances se confondaient si naturellement, le conseil municipal s'empressa d'envoyer aux Tui-

leries une députation, qui fut admise dès le 17 à déposer au pied du trône l'expression d'une juste douleur, avec les nouveaux hommages et les vœux des habitants.

Le feu roi, indépendamment de ses actes de pure générosité et de haut patronage que j'ai cru devoir citer avec quelques détails, avait, pendant les dix années de son gouvernement, ordonné de nombreux ateliers de charité, et fait en outre exécuter ici de grands travaux, soit pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments et des forêts de la Couronne, soit pour l'assainissement des canaux, dont la salubrité est si importante pour la ville. En un mot, ce prince avait pris tous les intérêts de Rambouillet sous sa puissante protection ; et, comme on le verra dans la suite de mon récit, cette protection souveraine, accompagnée des témoignages de la plus touchante bonté, ne nous a pas failli pendant la durée du nouveau règne.

Cinquième sous-préfet.

Le 20 octobre M. Vernhette, sous-préfet d'Ivetot, nous annonça sa nomination à la sous-préfecture de Rambouillet ; et le nouveau sous-préfet vint prendre possession de son administration vers la fin de novembre, ce qui mit un terme à l'intérim de près de

dix mois dont je fus chargé dès le commencement de la maladie de M. Perrin-du-Lac, en qualité de conseiller d'arrondissement délégué.

Dans le courant de décembre il fut reconnu indispensable de réparer le lavoir de La Pierrefitte, qui tombait en ruine. Alors la question de propriété de ce lavoir fut soulevée par M. Nepveu, architecte du Roi; mais la commune n'avait réellement aucun titre à opposer, et nous ne voulions pas chicaner. Or la discussion n'eut aucune suite: le lavoir fut reconstruit aux frais de la liste civile, et l'usage en fut laissé au public sans aucune condition.

ANNÉE 1825.

Un fonds de 8000 fr. nous était accordé par le conseil général pour être employé, en 1825 et en 1826, au paiement du prix de l'hôtel de la sous-préfecture, à la charge par la commune de Rambouillet, qui restait seule propriétaire de cette maison, de diminuer le loyer du sous-préfet en proportion du secours départemental. C'était le premier gage d'une paix déjà bien probable, mais sur laquelle jusque-là nous n'avions réfléchi qu'en tremblant: enfin le conseil général venait de traiter l'arrondissement de Rambouillet comme un membre légitime de la famille départementale, et c'était fort rassurant. D'ailleurs ce secours nous mettait à l'aise, et nous pouvions nous occuper d'utiles projets que l'exiguité de nos moyens ne nous avait pas permis d'exécuter plus tôt. Aussi le conseil municipal, pendant sa session annuelle, décida-t-il que la rampe des rues de La Corne et Trousse-Vache serait réglée et

adoucie autant que possible, et que ces rues seraient pavées en entier, ce qui n'avait jamais eu lieu.

Ce conseil vota en outre l'établissement de nouveaux réverbères pour améliorer l'éclairage de la ville; et, comme nous rentrions en voie de prospérité, il demanda avec confiance et obtint ensuite l'établissement d'un second courrier pour Rambouillet, sous le titre de *Service de banlieue.*

Peu de temps après M. le Dauphin donna 2000 fr. pour réparer l'intérieur de l'église de Rambouillet, qui se trouvait dans le plus mauvais état.

On a vu qu'en 1818 la concession de la maison d'école n'avait eu lieu que pour la durée du règne; mais j'étais tellement convaincu que, dans le cas où le droit de propriété de la commune ne serait pas enfin reconnu par la législature, le renouvellement de cette disposition à chaque avénement n'éprouverait aucune difficulté, que je ne m'en étais pas occupé après la mort de Louis XVIII. Cependant notre situation sous ce rapport n'était pas régulière, et M. le baron Mounier, intendant des bâtiments de la Couronne, mû par sa bienveillance habituelle, a pris l'initiative de la demande. Par décision du 23 juin 1825 le Roi a bien voulu nous accorder la même faveur, afin que ce bâtiment pût continuer à rece-

voir la destination qui, dans le principe, en avait déterminé la concession.

Depuis son avénement au trône le Roi était venu chasser plusieurs fois; mais la chasse d'apparat n'avait point encore eu lieu : Sa Majesté la fixa au 19 septembre; et dans cette occasion il y eut réception au château.

Je savais que le Roi n'aimait pas prodigieusement les harangues, et que même il les évitait quand il ne les avait pas jugées indispensables : cependant je préparai mon petit discours. J'avais parfaitement connu les intentions bienveillantes de MONSIEUR; mais je désirais la réponse de *Charles X*, et je la souhaitais explicite, solennelle, afin que nos adversaires d'Étampes, les seuls qui nous restassent, pussent connaître les intentions bien arrêtées de Sa Majesté en faveur de l'arrondissement de Rambouillet.

Enfin je me doutais de ce qui allait m'arriver, et je me tenais sur mes gardes. Lorsque j'entrai à la tête du corps municipal le Roi s'avança vers nous, en me disant sans perdre une seconde : « Bonjour, monsieur Delorme; comment vont les affaires à Rambouillet? » Je fis la sourde oreille, et, au lieu de répondre, je prononçai le discours officiel. Le Roi,

tout en souriant, ne laissa pas que de m'écouter avec beaucoup d'attention. Voici sa réponse :

« J'ai toujours porté beaucoup d'intérêt aux ha-
« bitants de Rambouillet. Je connais leur zèle, leur
« fidélité et leur sagesse : ils peuvent compter sur
« ma bienveillance. Non-seulement je protégerai
« Rambouillet pour la conservation des avantages
« dont il jouit, mais je saisirai toutes les occasions
« d'augmenter le bien-être des habitants. Vous savez
« bien, messieurs, que j'ai toujours grand plaisir à
« me trouver au milieu de vous. »

Le lendemain matin le Roi, sur les instances de M. le curé, voulut bien entendre la messe à la paroisse. Je me rappelle que la quête fut abondante, et qu'en sortant de l'église Sa Majesté remit à M. le sous-préfet 2000 fr. pour les pauvres et 500 fr. pour une destination particulière de bienfaisance.

M. le Dauphin, de son côté, venait de donner 500 fr. pour le rétablissement du presbytère de la commune de Gazeran; plus, et selon sa louable coutume, les fonds nécessaires pour habiller avant l'hiver les enfants pauvres des deux sexes qui fréquentaient les écoles gratuites de Rambouillet.

ANNÉE 1826.

Depuis 1821 il existait une imprimerie à Rambouillet; mais cet établissement étant resté sans chef par suite d'un accident déplorable, M. le comte de Corbière, ministre de l'intérieur, le supprima, et le sous-préfet reçut l'ordre de faire apposer les scellés sur les presses. Alors je fis demander une audience particulière à M. le Dauphin, qui me l'accorda sur-le-champ. Je lui remis un placet, et lui en fis connaître de vive voix tout le contenu. Le prince, avec cette bonté d'âme que personne ne lui a jamais contestée, me dit : « Cette affaire ne regarde que le « ministre de l'intérieur; et j'en suis fâché, car il ne « revient pas facilement sur ses décisions. Pourtant, « je vous promets de lui en parler dimanche. « — Monseigneur, lui répondis-je, votre recomman- « dation sera plus que suffisante. D'ailleurs la de- « mande est juste sur tous les points; et il ne s'agit « pas ici du seul intérêt de la ville, mais bien aussi

« des moyens d'existence de deux jeunes orphelins, « qui viennent de perdre en même temps leur père « et leur mère et qui restent sans pain. M. le comte « de Corbière ne sera pas insensible à tant d'infor- « tunes. » Peu de temps après, une nouvelle décision ministérielle autorisa la famille à céder l'imprimerie de Rambouillet au profit des mineurs Leroux, qui trouvèrent dans le traité avec M. Chaignet des ressources assurées, en même temps que la ville y trouva la conservation d'un établissement tout à la fois utile et agréable aux habitants.

Le 28 janvier le renouvellement quinquennal de la mairie eut lieu, ainsi que le constatent trois arrêtés de M. le préfet. Je suis resté maire, et MM. Malgras et Aubry ont également été maintenus dans leurs fonctions d'adjoint. Notre nouvelle installation a eu lieu le 1er mars.

Par ordonnance royale du 7 juillet la congrégation des sœurs des écoles chrétiennes de Rambouillet a été définitivement autorisée. Ses statuts avaient été enregistrés au conseil d'état, conformément à une autre ordonnance en date du 7 mai précédent, insérée au Bulletin des lois.

Ainsi cet établissement, qui depuis cent quarante

ans rendait d'importants services à Rambouillet en instruisant gratuitement les jeunes filles pauvres, a fini par recevoir une existence légale entièrement conforme au vœu du conseil municipal tel qu'il l'avait exprimé dans sa séance du 13 octobre 1822.

Enfin, dans le courant de 1826, les travaux de pavage décidés l'année précédente ont été entièrement terminés; et, le conseil municipal ayant proposé de mettre à la charge de chaque propriétaire un mètre de large devant sa propriété, la délibération a été approuvée par M. le préfet le 9 mai.

ANNÉE 1827.

A partir du 1er janvier les revenus communaux avaient reçu pour six ans une augmentation annuelle de près de 6000 fr. au moyen de la nouvelle location des serres et droits de place aux foires et marchés de la ville; et je profitai de cette heureuse circonstance pour communiquer au conseil municipal des projets que j'avais conçus pour les besoins de différents services et l'utilité des habitants, mais dont j'avais cru devoir ajourner la proposition à cause de l'insuffisance de nos ressources ordinaires.

Le 28 janvier je fis donc la proposition d'acquérir, 1° tous les prés qui se trouvaient dans l'emplacement de l'ancien étang de Groussay, avec différents bâtiments et un jardin, à supprimer pour faciliter les abords des établissements projetés sur ce terrain, qui étaient un lavoir, un abreuvoir et un abattoir; 2° une pièce de terre d'environ 3 hectares, sur la route royale d'Ablis, avec accès à la route royale

d'Épernon, pour la tenue de nos foires aux moutons, qui jusqu'alors avait eu lieu, sans emplacement fixe, dans les rues de la ville, les bâtiments, les cours et les jardins particuliers, ce qui était contraire à l'exercice d'une bonne police et privait la commune de revenus que les lois lui attribuent; 3° enfin d'un terrain nécessaire à l'enfouissement des animaux morts. Je fus autorisé par le conseil à faire faire les plans et l'estimation de ces différentes propriétés, et à négocier avec les propriétaires pour arriver aux acquisitions proposées, dont l'utilité lui paraissait incontestable.

Depuis longtemps je désirais la rectification de la ligne séparative des territoires de Rambouillet et de Gazeran, qui attribuait à la commune de Gazeran une grande partie du faubourg de La Pierrefitte et du parc, en traversant les canaux, la laiterie, et même la ferme royale. Cet état de choses, qui remontait aux temps les plus reculés de la féodalité, n'était pas seulement ridicule, il était incommode pour les habitants et rendait bien difficile, souvent même impossible, la surveillance du commissaire de police.

L'établissement du cadastre, dont on allait s'occuper dans le canton de Rambouillet, était la circonstance la plus favorable pour une opération de

cette nature, et le conseil municipal, adoptant ma proposition, a demandé, dans sa séance du 17 août, qu'il fût distrait du territoire de Gazeran pour être réuni à celui de Rambouillet : 1° toute la partie de ce premier territoire renfermée dans les murs de clôture du parc royal, 2° et tout le terrain qui se trouve, dans l'embranchement des routes royales nos 10 et 191, entièrement limité par ces deux routes, par le chemin dit *des Mandreuses* et par le Chemin-Vert.

Cette demande a été vivement contestée par la commune de Gazeran, et cela se conçoit. Alors j'ai adressé au conseil d'état un mémoire à l'appui de la délibération du conseil municipal de Rambouillet, et nos conclusions ont été entièrement adoptées. (Voir l'ordonnance royale du 19 juin 1828.)

Le 9 novembre est décédé M. Malgras, mon premier adjoint. La ville de Rambouillet a perdu en lui un de ses meilleurs citoyens, un magistrat intègre et conciliant, et moi un excellent collègue, dont le concours bienveillant et tout à fait amical m'avait été fort précieux pendant les douze années qui s'étaient écoulées depuis son élection en 1815.

Le 17 novembre, en exécution d'une ordonnance

royale du 5 prononçant la dissolution de la chambre des députés, les électeurs des arrondissements de Mantes et Rambouillet se réunirent à Montfort. M. de Biancour, député sortant, avait été nommé président du collége; mais, comme il ne voulait plus accepter la candidature attachée à cette fonction, M. le marquis de Bouthillier fut chargé de le remplacer à la présidence; et le premier tour de scrutin nous donna pour député M. le baron Lepelletier d'Aulnay. Cette élection produisit une agréable sensation dans l'arrondissement de Rambouillet, où M. Lepelletier était déjà fort avantageusement connu. Le gouvernement lui-même ne fut pas longtemps sans apprécier les talents et le noble caractère du nouveau député.

Par suite de la perte que nous venions de faire, M. Aubry est passé premier adjoint et M. Harlé a été nommé second adjoint.

M. Aubry remplissait les fonctions d'adjoint avec zèle et dévouement depuis le 25 mai 1816, et M. Harlé avait déjà rendu d'importants services à la commune pendant l'occupation militaire de 1815. Il était impossible, selon moi, de mieux réparer la perte déplorable que nous venions de faire en la personne de M. Malgras.

ANNÉE 1828.

Le conseil général, comme on l'a vu dans mon récit sur 1825, avait accordé 8000 fr. pour aider la commune à payer le prix de l'hôtel de la sous-préfecture; mais la ville d'Étampes avait reçu pour une semblable destination la somme de 12,000 fr., et ce conseil voulut traiter les deux chefs-lieux rivaux sur le pied d'une égalité parfaite : en conséquence il vota, dans sa session de 1827, un nouveau secours de 4000 fr. pour la ville de Rambouillet, sur l'exercice 1828.

Ce secours inattendu, tout en améliorant notre situation financière, avait agi de la manière la plus heureuse sur l'état moral des habitants. En effet, une décision entièrement spontanée sur cette matière corroborait tout ce que nous avions déjà remarqué de rassurant dans les dispositions du conseil général; et alors une sécurité sans mélange sur le sort de l'Arrondissement remplaça dans nos es-

prits les impressions d'une lutte longtemps désespérante, et dont je parle pour la dernière fois.

Désormais, et toutes les fois qu'il s'agira des intérêts de l'arrondissement et de la ville de Rambouillet, nous n'aurons plus qu'à fournir la coopération qui nous sera demandée, et à nous féliciter sur la bienveillance du conseil général.

Voici un nouveau fait à l'appui de nos prévisions : en classant dans le département 33 routes auxiliaires, ce conseil, de son propre mouvement et d'accord avec M. le préfet, en donna 10 à l'arrondissement de Rambouillet, indiquées par les nos 1er, 3, 6, 10, 13, 20, 23, 24, 26, 27 du classement général ; et au nombre de ces routes se trouvaient, sous le n° 1er, celle de Saint-Arnoult à Rambouillet, et, sous le n° 24, celle de Rambouillet à Limours, avec embranchement sur Chevreuse.

J'ajouterai que cette première opération nous permettait d'entrevoir dans un avenir peu éloigné un classement beaucoup plus important encore, et qui nous préoccupait depuis longtemps; mais pour l'obtenir il fallait redoubler d'efforts. Déjà notre route de Chevreuse se trouvait à l'état d'entretien sur le territoire de Rambouillet, et nous continuions d'y porter une grande partie de nos prestations, avec le produit des sacrifices volontaires des habitants.

Quant à celle de Saint-Arnoult, qui devait compléter nos moyens de communication avec Dourdan, le conseil municipal, dans sa séance du 15 mai, vota, pour y être entièrement consacré, un fonds de 5,320 fr. payable en plusieurs années à partir de 1830.

Ce vote du conseil municipal était significatif : nous prenions confiance dans l'avenir; et, malgré de précédents engagements qui devaient grever pour quelque temps la caisse communale, nous voulions sans perdre un seul instant prouver à nos nouveaux protecteurs que nous étions gens de bonne volonté.

Cependant une nouvelle occasion de dépense venait de se présenter : il s'agissait de faciliter au faubourg de Groussay l'exploitation de ses prés, tant pour le charriage des engrais que pour la rentrée de ses récoltes. Un heureux hasard nous favorisait, et je le saisis avec empressement pour faire remplacer une ruelle d'un mètre de largeur, entre diverses constructions, par une rue où passent maintenant toutes sortes de voitures.

Cette opération avait nécessité des travaux de terrasse, et je profitai du moment pour faire niveler, assainir et empierrer d'autres rues qui étaient devenues impraticables dans cette partie du faubourg.

Tout paraissait enfin marcher au gré des habitants ; mais l'homme est naturellement disposé à se tourmenter : nos commerçants, ne sachant à quoi s'en prendre de la diminution qui se faisait remarquer depuis quelque temps dans l'approvisionnement en blé du marché de Rambouillet, demandèrent de la diminution dans les tarifs des droits de halle, tarifs sur lesquels étaient basés mes plus importants revenus communaux. Je réunis les pétitionnaires à l'Hôtel-de-Ville, afin de leur démontrer que les changements sollicités ne feraient pas venir un sac de blé de plus sur nos marchés. En effet la diminution signalée tenait à d'autres causes : d'abord il y avait tendance générale des cultivateurs à vendre sur échantillon, ce qui est fâcheux pour toutes les localités qui possèdent des marchés, et n'est pas sans inconvénient pour l'administration; puis le rétablissement tout récent de deux marchés à grains dans nos environs devait nécessairement nuire à notre commerce en particulier.

La circonstance était délicate : il ne fallait pas affaiblir la principale source de nos revenus, et il était important de convaincre les plaignants que ce serait en pure perte ; en un mot il fallait éclairer l'opinion , et consolider de plus en plus cette heureuse union qui avait fait notre force dans les temps les

plus difficiles. Je soumis au conseil municipal et les réclamations qui m'avaient été adressées et les pièces officielles que je m'étais procurées pour éclairer sa religion. Nos tarifs n'avaient pas varié depuis vingt ans, et tous les frais de halle au marché de Rambouillet, y compris ceux entièrement facultatifs du mesurage, ne s'élevaient qu'à 22 centimes et demi par setier d'un hectolitre et demi, savoir :

Salaire du porteur.....	7 cent.	1/2	Total, 22 c. 1/2, et seulem. 15 c. sans le mesurage.
Salaire du mesureur...	7	1/2	
Droits de place........	7	1/2	

Tandis que ces droits étaient :

A Étampes, de..........	25 cent.	Le tout sans aucun moyen d'en dim. le montant.
A Chartres, de..........	35	

Le conseil municipal, dans sa séance du 15 mai, fut unanimement d'avis de maintenir les tarifs en vigueur tels qu'ils avaient été proposés en 1808 et approuvés par l'autorité supérieure.

Cette décision contribua beaucoup à rétablir le calme parmi nos commerçants, qui demeurèrent dès-lors convaincus que l'administration de la ville ne pouvait rien contre cet état de choses, et n'avait pas même la ressource de faire, comme à Épernon et

à Saint-Arnoult, des traités avec les meuniers, puisque Rambouillet n'avait point de moulins importants dans son voisinage. Du reste, nos approvisionnements en avoine se sont bien soutenus; et le marché de Rambouillet est toujours sous ce rapport le plus considérable des environs de Paris.

Par ordonnance royale du 19 juin les limites territoriales entre Rambouillet et Gazeran ont été définitivement fixées conformément à la demande qui en avait été faite par le conseil municipal dans sa séance du 17 août 1827, sans aucune modification. Ainsi le parc royal en entier et tout le faubourg de la Pierrefitte, avec quelques terres y attenantes, se trouvent depuis ce temps faire partie de la commune de Rambouillet.

Le 12 septembre Monseigneur le duc, Madame la duchesse et Mademoiselle d'Orléans, accompagnés des jeunes princes et princesses de leur famille, sont venus visiter le château et les bergeries royales de Rambouillet. Nous n'avons eu connaissance de cette visite qu'un instant avant l'arrivée de Leurs Altesses Royales; cependant les autorités de l'arrondissement et de la ville et un grand nombre d'habitants se sont trouvés à la descente de voiture.

Il faisait le plus beau temps du monde, et la promenade dans les jardins et sur les canaux a été charmante. M. Nepveu, architecte du Roi, avait disposé à la hâte une petite partie de pêche, à laquelle les plus jeunes princes ont pris part avec un plaisir que leur auguste mère semblait partager, tout en veillant sur eux avec cette tendre sollicitude que tout le monde lui connaît. Et ce qui ne pouvait échapper à l'attention des nombreux habitants qui ont accompagné Leurs Altesses Royales dans le jardin anglais, c'est que M. le duc d'Orléans et la princesse sa sœur ont paru revoir avec le plus vif intérêt cette simple et délicieuse création de leurs aïeux.

Aussitôt la rentrée au château, il y a eu déjeûner, où les principaux fonctionnaires ont été invités. J'ajouterai que, dans cette circonstance, les pauvres de Rambouillet n'ont point été oubliés par les dignes descendants de M. de Penthièvre.

Peu de temps après, un incendie a éclaté au faubourg de Groussay; et, en appelant les effets de la munificence royale sur les incendiés, qui se trouvaient tous dans la plus grande misère, nous n'avions point oublié la maison d'Orléans. Les secours que nous avons de suite obtenus, joints au produit d'une quête faite à Rambouillet, ont été répartis par la

commission administrative de l'Hospice remplissant les fonctions de bureau de bienfaisance, et ont suffi pour réparer complétement toutes les pertes.

Enfin, à l'approche de l'hiver, le Roi et M. le Dauphin ont fait leurs dons accoutumés; et, le jour de la dernière chasse au tir, Sa Majesté ma promis de consacrer 6000 fr. à l'établissement d'un atelier de charité pour la confection de notre route de Chevreuse dans la traverse de la forêt.

ANNÉE 1829.

Jusqu'alors tous les fonds de charité réunis pour le soulagement des indigents de Rambouillet, et dont une partie était prélevée annuellement sur les revenus de l'Hospice, avaient été distribués par les soins de la commission administrative de cet établissement; mais M. le préfet ayant organisé un bureau de bienfaisance par arrêté du 17 janvier, les administrateurs de l'Hospice n'ont plus eu depuis cette époque qu'à faire verser le secours annuel dans la caisse du nouvel établissement.

Le 22 mars je communiquai au conseil municipal tous les traités provisoires qu'il m'avait chargé de faire pour l'acquisition de différents immeubles par sa délibération du 28 janvier 1827. Ces traités ont été adoptés d'une voix unanime, et j'ai été autorisé de suite à solliciter les ordonnances royales nécessaires pour valider toutes les acquisitions.

Le même jour, 22 mars, le conseil municipal s'est en outre occupé d'un objet fort important : il s'agissait de l'acceptation d'un legs de 44,000 fr. en argent et de différents objets mobiliers, fait par M[lle] Mulot à l'hospice de Rambouillet pour la fondation de quatre lits destinés à des pauvres infirmes, pris de préférence dans la commune d'Orphin, et qui pouvaient l'être dans celle de Rambouillet. Il va sans dire que le conseil a été d'avis de l'acceptation de ce legs; mais, la disposition ayant été attaquée par les héritiers, elle a été réduite d'un quart, suivant l'ordonnance royale * qui est ensuite intervenue et a autorisé l'acceptation définitive des trois autres quarts. Malgré cette réduction, d'où semble découler en même temps la réduction proportionnelle des charges, c'est toujours une excellente affaire pour l'Hospice.

Le 15 mai j'ai fait imprimer et distribuer de nombreuses affiches et circulaires, dans la vue de faire revivre notre foire aux laines, la première de cette nature qui ait été établie en France. Elle avait été instituée par arrêté des Consuls du 3 germinal an X (24 mars 1802) pour tenir le 19 prairial

* Cette ordonnance est du 12 mai 1830.

(8 juin), et a été ensuite retardée au 5 messidor (24 juin) par autre arrêté du gouvernement en date du 10 ventôse an XII. Mais, malgré tous les efforts faits jusqu'à ce jour, cette foire, qui avait également pour objet la vente des moutons, est complétement tombée en désuétude. Espérons cependant que quelques circonstances ou combinaisons nouvelles la rétabliront au gré des habitants.

Le 12 juillet, par une circulaire adressée aux maires de celles des communes de l'Arrondissement qui pouvaient avoir des droits d'usage dans les forêts de la Couronne, M. le sous-préfet les a engagés à faire délibérer leurs conseils municipaux sur l'exécution de l'article 61 du nouveau Code forestier promulgué le 31 juillet 1827; et, conformément à l'avis du conseil municipal de Rambouillet en date du 18, l'instance prescrite par l'article précité pour la conservation des droits des habitants a été intentée contre la liste civile suivant exploit de Morisot, huissier à Rambouillet, du 29 juillet.

Par ordonnance royale du 25 septembre M. Vernhette, sous-préfet, a été nommé préfet du département des Vosges. Plus heureux que son prédécesseur, il nous a administrés à une époque bien tran-

quille, et n'a laissé parmi nous que de bons souvenirs. Plus modéré, plus circonspect que M. Perrin-du-Lac, il a su, dans ses fréquentes relations avec le Château, et tout en suivant ses habitudes de franchise et de loyauté, se concilier l'estime et l'affection des personnes qui pouvaient lui être utiles.

Sixième sous-préfet.

M. Frayssinous, sous-préfet de Commercy, a remplacé M. Vernhette comme sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet, et s'est fait installer dans ses nouvelles fonctions vers la fin d'octobre.

Le 11 novembre, ordonnance royale qui autorise l'acquisition de différents immeubles situés au faubourg de Groussay et faisant partie de ceux dont il est question dans la délibération du conseil municipal en date du 22 mars.

Enfin les dons habituels du Roi et de M. le Dauphin à l'approche de l'hiver n'ont pas plus manqué cette année que les précédentes; et, le jour de la dernière chasse, je pus remercier Sa Majesté des bienfaits dont elle avait comblé nos indigents. Je profitai de la circonstance pour dire au Roi que le fonds

de 6000 fr. accordé à la fin de l'année précédente pour la construction de la route de Chevreuse dans la forêt avait, par suite d'erreur sans doute, reçu un tout autre emploi ; que M. l'intendant-général, dans un double intérêt de charité et de salubrité, l'avait affecté à la réparation de l'étang du Brochet; qu'à cet égard nous n'avions eu qu'à nous féliciter des soins de l'architecte, M. Nepveu, chargé de la direction des travaux; mais que cependant la confection de la route de Chevreuse, que j'avais cru devoir signaler à l'attention de Sa Majesté, était de la plus haute importance pour Rambouillet et en même temps pour l'exploitation des bois de la Couronne. Alors le Roi m'a dit : « J'accorde un nouveau fonds « de 6000 fr., et je veux que l'emploi en soit laissé « à votre disposition. » En sortant de chez le Roi je priai M. le comte de Durfort, gouverneur du château, dont la bienveillance m'était parfaitement connue, d'avoir la bonté de veiller à nos intérêts sous le rapport de la destination de ce nouveau fonds de charité.

ANNÉE 1830.

Tous nos intérêts de localité se montraient, au commencement de cette année, sous un aspect extrêmement flatteur, et nous nous en occupions avec beaucoup d'activité.

D'abord l'atelier de charité qui venait de nous être accordé par le Roi a été promptement organisé; et cette fois les 6000 fr. ont été employés, dans la forêt, à la confection de la route auxiliaire n° 24. M. Bourdon avait été chargé par M. l'intendant-général de la direction des travaux en sa qualité de conservateur forestier, et il s'en est acquitté de manière à mériter la reconnaissance de ses concitoyens.

D'un autre côté, la construction d'un lavoir et d'un abreuvoir sur nos nouvelles acquisitions dans la prairie de Groussay ne devait rien coûter à la commune : je savais que le Roi avait fait faire des constructions du même genre à Compiègne et à Fontainebleau, et j'avais prié M. l'intendant des bâti-

ments de la Couronne de nous faire obtenir la même faveur. M. le baron Mounier, après avoir visité lui-même le terrain, s'est empressé de faire préparer par l'architecte du Roi un plan des constructions à faire et un devis de la dépense, s'élevant à environ 25,000 fr. Le plus prochain budget de la Maison du Roi devait, à l'égard du domaine de Rambouillet, être disposé de manière à ce que l'on y pût faire entrer cette dépense, et il était convenu que je serais averti du moment le plus favorable pour faire ma demande à Sa Majesté.

Quant à l'abattoir, plusieurs personnes, notamment les fermiers des droits de halle, m'avaient fait des propositions pour sa construction; mais ces propositions ne me paraissaient pas devoir être accueillies, parce qu'elles auraient eu pour effet de priver la commune pendant trop longtemps d'une nouvelle source de revenus. J'avais pensé qu'il valait mieux temporiser un peu, faire des économies que nos revenus ordinaires et les bontés du Roi devaient rendre faciles, et, s'il en était besoin, recourir à un petit emprunt pour compléter nos moyens de satisfaire à cette utile dépense.

En attendant nous nous sommes empressés de faire des remblais pour l'établissement d'un chemin le long du mur du petit quartier de cavalerie, et pour

niveler la place qui devait séparer la ville du faubourg, et sur laquelle nous avions le projet d'établir par la suite un marché à bestiaux.

Nos soins se sont également portés sans aucun retard sur la démolition des bâtiments qui avaient été acquis, pour déboucher une impasse fangeuse et en faire une rue bien aérée devant faciliter l'écoulement des eaux du parc et de la route, et en même temps préparer un accès indispensable à nos établissements projetés.

Le 3 février la commune a été autorisée par ordonnance royale à faire l'acquisition du terrain destiné à l'établissement du champ de foire aux moutons, et à conclure en même temps les arrangements proposés par M. Lemesle pour donner à ce champ de foire une issue sur la route royale n° 10 *.

Le 11 mars M. le ministre d'état, intendant-général de la Maison du Roi, m'annonça que le secours annuel de 600 fr. accordé par décision royale du 2 décembre 1818 pour concourir aux frais d'entretien des écoles de la doctrine chrétienne serait à

* Une autre ordonnance royale du 10 du même mois autorise la première concession perpétuelle qui ait été faite dans le cimetière de Rambouillet.

l'avenir fourni sur les fonds du ministère de l'intérieur. Il est inutile de dire que ces 600 fr., qui forment l'équivalent du traitement de l'un des trois frères, ont été fort exactement payés, d'abord par la Maison du Roi, et ensuite par le ministère chargé de l'instruction publique.

Le 14 mai, arrivée de Leurs Majestés le roi et la reine de Naples, accompagnées de Son Altesse Royale le prince François de Paule, leur fils. La famille royale de France est venue les recevoir au château de Rambouillet. La suite du roi de Naples était de 69 personnes; et ce prince paraissait être alors dans un état de santé fort peu satisfaisant. Madame la duchesse de Berri, sa fille, et Madame la duchesse d'Orléans, sa sœur, en ont été vivement frappées. Cependant Leurs Majestés ont bien voulu recevoir les autorités de l'arrondissement et de la ville, et ont visité à pied les bergeries royales, la faisanderie et le jardin anglais. Dans cette circonstance M. le duc d'Orléans m'a témoigné de nouveau combien ses souvenirs sur Rambouillet lui étaient agréables.

Le 15 mai, dans sa session ordinaire, le conseil municipal a définitivement statué sur un secours annuel que les circonstances avaient rendu néces-

saire pour l'instruction gratuite des jeunes filles indigentes. Ce secours, qui avait été de 200 francs l'année précédente, a été fixé pour l'avenir à 300 fr. La concurrence qui s'était établie à Rambouillet et dans les environs pour l'éducation des jeunes filles avait considérablement diminué le pensionnat de la Communauté, et cette petite indemnité était devenue indispensable aux sœurs pour continuer l'œuvre de charité à laquelle elles s'étaient livrées jusqu'alors avec le plus complet désintéressement.

Jusque-là nos affaires locales marchaient réellement bien et mon rôle était devenu facile; mais le sort ayant choisi Rambouillet pour en faire le théâtre du plus grand événement politique de l'époque, notre position est tout à coup redevenue pénible, même dangereuse; et, par suite, je sens que la continuation de mon récit va me placer sur un terrain quelque peu glissant. Quoi qu'il en soit, j'espère en sortir d'une manière convenable en m'appuyant toujours sur la vérité, en laissant parler les faits avec toute la simplicité qui convient à leur langage.

La célèbre adresse des 221, en réponse au discours du Trône, avait irrité le ministère. La session des Chambres fut d'abord prorogée au 1er septembre, et ensuite la chambre des députés fut dissoute par

ordonnance royale du 16 mai, qui convoqua les colléges électoraux pour le 23 juin.

Dans cette circonstance M. le baron Lepelletier d'Aulnay a reçu son second mandat du collége électoral de Montfort-l'Amaury, toujours composé des électeurs des arrondissements de Mantes et de Rambouillet, et cette fois présidé par M. le comte de Laugier, maire de Montfort. Presque tous les autres membres de la dernière majorité ont été de même réélus dans les différentes parties de la France. Alors les conseillers les plus intimes du monarque résolurent une nouvelle dissolution de la chambre des députés et de graves restrictions dans la liberté de la presse ainsi que dans les droits électoraux. Mais, comme ils redoutaient l'influence de Mme la Dauphine, ils firent d'abord en sorte qu'elle allât prendre les eaux de Vichy; et c'est pendant l'absence de cette princesse qu'ils réalisèrent le fameux coup d'état, objet de leurs méditations.

RÉVOLUTION DE JUILLET.

Le dimanche, 25 juillet, le Roi, étant à Saint-Cloud, signa trois ordonnances tendant à modifier la Charte constitutionnelle.

Le lendemain, 26, jour de la publication de ces ordonnances à Paris, il y eut chasse à courre dans la forêt de Rambouillet, et, selon sa coutume, M. le Dauphin descendit au château à neuf heures du matin. Le Roi, parti plus tard de Saint-Cloud, se trouva vers deux heures au rendez-vous du Poteau-de-Hollande, où son fils l'attendait. Pendant la chasse il parla des ordonnances; et, sans avoir atteint le cerf, il monta en voiture au carrefour de Vilpert pour venir dîner au château, où il arriva sur les cinq heures.

Pendant le dîner il est encore question des ordonnances de la veille. A huit heures du soir le Roi et M. le Dauphin retournent tous deux à Saint-Cloud. Ordinairement le Roi partait seul. La surprise causée par la connaissance des ordonnances rend plus nombreux et plus attentifs les spectateurs habituels du départ du Roi. On court à la poste; mais les journaux arrivés ne disent rien.

Les 27, 28 et 29, en proie aux plus vives inquiétudes, nous recevons de temps à autre des nouvelles par des voyageurs. C'est notre unique ressource, car le courrier et les journaux manquent. Ces nouvelles sont presque toujours contradictoires, et les faits nous paraissent souvent modifiés ou dénaturés selon l'opinion de celui qui nous les rapporte. Enfin

le 30 on apprend, vers une heure après midi, comment se sont terminés les événements de Paris, et la retraite des troupes sur Saint-Cloud.

Le samedi, 31, le Roi quitte Saint-Cloud à trois heures du matin avec une partie de sa garde, et se rend à Trianon. Le Dauphin quitte la même résidence à midi avec le reste de l'armée. A huit heures du soir le prince de Polignac, pâle, défait, et ayant peine à se soutenir, descend au château, prend un verre d'eau, une bouchée de pain, écrit un mot pour son frère et part, de manière à faire présumer qu'il cherche à ne pas perdre un moment pour gagner les côtes. Enfin, à neuf heures et demie, Charles X arrive avec une suite nombreuse dans huit voitures de la cour et plusieurs voitures de ville.

Le Roi descend le premier. Sa figure a un ton violâtre, elle est immobile et semble frappée d'apoplexie; les yeux seuls ont conservé de l'expression, et cette expression est celle de la douleur accompagnée d'un profond abattement. Il avait fait la plus grande partie de la route à cheval, et ses vêtements sont couverts de poussière. La duchesse de Berri et ses enfants le suivent. Ils entrent tous dans le salon dit *de la Reine*, où un grand nombre de hauts fonctionnaires les accompagnent ainsi que les autorités de la ville. Le Roi salue tout le monde d'un signe de

tête, marche un instant sans parler, vient s'entretenir avec moi sur les dispositions des habitants, et embrasse tendrement les deux jeunes enfants, qui le quittent pour aller se reposer. Alors on put remarquer que la poussière qui existait encore sur les revers de son habit venait d'être sillonnée par d'abondantes larmes.

Il n'avait été fait aucun préparatif au château, et tout le monde mourait de faim. D'un autre côté, les aubergistes et traiteurs, les boulangers, les bouchers n'avaient que leur approvisionnement ordinaire; et tout, en un instant, s'est trouvé épuisé; de sorte que, pour satisfaire aux premiers besoins de la famille royale et de sa suite, il fallut recourir à la bonne volonté de ceux des habitants qui avaient déjà fait leurs provisions pour le lendemain. Je chargeai de ce soin MM. les adjoints, qui s'en acquittèrent avec tout le zèle possible et le succès que l'on pouvait raisonnablement espérer.

Pendant ce temps je m'occupai de l'armée. Après avoir donné au général Vincent, et sur sa demande, quelques indications pour placer la troupe de manière à préserver le château d'un coup de main pendant la nuit, je mis en réquisition tous les boulangers de la ville, en leur prescrivant de cuire sans relâche tant qu'ils auraient de la farine en magasin. Entre

onze heures et minuit j'arrêtai plusieurs voitures de farine qui étaient destinées pour Paris, et en même temps j'organisai trois manutentions à la ferme royale, à la Vénerie et à l'Hospice. Tous ceux qui savaient faire le pain et pouvaient disposer de leur temps, hommes et femmes, mirent la main à l'œuvre. Malgré mes soins et ceux de mes collègues, malgré le zèle des habitants, l'armée, qui était déjà accablée de fatigue et de besoin, a souffert horriblement de la faim pendant les premiers instants de son séjour à Rambouillet; et il est hors de doute que cette pénible circonstance a beaucoup influé sur la désertion qui s'est manifestée dans certains régiments.

Le service de la boucherie était plus facile à organiser : sur ma demande, les bouchers sont tous allés en marchandise pendant la nuit; et le lendemain, dès le matin, ce service ne laissait plus rien à désirer. Quant à la fourniture du vin, les ressources ne pouvaient pas manquer.

Ces différents services marchaient donc le moins mal possible. Cependant un sentiment d'inquiétude planait sur mes opérations, surtout à cause de la Maison militaire, qui était à la solde de la liste civile. Or chacun des fournisseurs me disait : « Je n'ai rien « à vous refuser, mais qui nous paiera ? » et j'étais

obligé de tout prendre sous ma responsabilité personnelle.

Je dois à la vérité de dire que cette garantie ne pesa sur moi que pendant vingt-quatre heures : j'obtins d'abord de M. le baron de la Bouillerie, par l'intermédiaire et les bons soins du sous-préfet, 10,000 fr. pour subvenir aux dépenses les plus pressées, à celles qui inspiraient le plus de crainte ; ensuite le Roi ordonna la vente d'une partie de son argenterie pour payer les boulangers et le prix des farines que j'avais achetées.

Je dois surtout reconnaître qu'une fois les denrées arrivées en magasin, tous les services de l'armée ont été dirigés d'une manière vraiment digne d'admiration par M. Weyler de Navas, sous-intendant de la Maison militaire, et que M. Harlé, l'un de mes adjoints, que j'avais délégué pour présider aux distributions des vivres et au paiement des dépenses, s'est surpassé lui-même dans cette grave et difficile circonstance. Enfin je ne pense pas qu'il soit possible de montrer plus d'intelligence et d'activité, plus de bienveillance et de fermeté que ne l'ont fait MM. Weyler et Harlé pour répondre à toutes les demandes, pour satisfaire à tous les besoins, pour ménager et concilier tous les intérêts.

Le premier adjoint, M. Aubry, est resté à peu

près étranger à ces services; mais il a été exclusivement chargé de recueillir les nombreuses réclamations occasionnées par la présence de l'armée, par l'établissement des bivouacs, et de diriger la liquidation de toutes les indemnités. Sa tâche n'était certainement pas sans difficulté ni sans importance, et il s'en est acquitté avec tout le zèle et toute l'exactitude possibles, avec cet esprit de justice que tout le monde lui connaît.

Je n'en finirais pas si je voulais enregistrer tous les actes de dévoûment, toutes les actions honorables dont j'ai été témoin en cette occurrence. D'un autre côté, je n'atteindrais pas complétement le but que je me suis proposé si je passais sous silence l'organisation du service des fourrages. Ce service présentait de grandes difficultés. M. Rattier, préposé de l'administration de la guerre, n'ayant pas été prévenu, ne possédait que très-peu de foin en magasin; le fournisseur de la Maison militaire refusa son concours et disparut. Cependant les chevaux arrivaient en grand nombre, et un tel refus faisait naître cette question bien importante : Les gardes-du-corps doivent-ils, dans cette circonstance sans exemple, être considérés comme faisant partie de l'armée? ou, en d'autres termes, les fournitures qui vont leur être faites seront-elles liquidées pour le compte du

ministère de la guerre? Voici comment les choses se passèrent : M. Rattier, dont l'obligeance et l'infatigable activité m'étaient déjà connues, consentit à se charger de tout le service, malgré l'incertitude que j'avais cru devoir lui signaler sur sa liquidation; M. Nepveu, architecte du Roi, se hâta de mettre à la disposition de ce service tout le foin provenu de la dernière récolte des jardins du château ; enfin M. Ravaux, qui en sa qualité de commissaire de police était partout, veillait à tout, se chargea de diriger les distributions pendant la première nuit, pour faciliter à M. Rattier les moyens de s'occuper de ses approvisionnements. Ainsi, grâce au dévoûment de M. Rattier et à la bonne volonté de MM. Nepveu et Ravaux, cet important service n'a pas été un seul instant en souffrance.

Après avoir décrit, peut-être un peu longuement, ce qui a rapport aux fournitures de l'armée, dois-je, en continuant mon récit, essayer de peindre et les émotions de la famille royale et son attitude dans l'événement tout à la fois prodigieux et inopiné qui est devenu pour elle une si grande catastrophe? Non. Il faudrait une plume beaucoup plus exercée que la mienne pour rendre convenablement la profonde affliction du chef de cette antique dynastie, le calme, l'impassibilité du prince qui avait dû se considérer

jusqu'alors comme l'héritier du trône, la noble et pieuse résignation de Mme la Dauphine, le désespoir de Mme la duchesse de Berri, l'étonnement du jeune duc de Bordeaux, l'inquiétude de sa sœur, un peu plus âgée que lui, et qui déjà semblait comprendre sa situation.

Retracerai-je ces impressions diverses qui se montraient partout chaque fois qu'il partait une proposition du Roi pour Paris ou qu'il arrivait une réponse au château, et ces dispositions à la guerre qui se manifestaient dans les rangs de l'armée, et le trouble et les incertitudes de la cour * ? puis-je enfin songer à représenter ici, avec des couleurs appropriées au sujet, et l'état d'anxiété des habitants, et la stupéfaction, le dépit des généraux, de ces hommes habiles autrefois accoutumés à de grandes, à de promptes résolutions, et l'apparition, les craintes et les efforts des commissaires du gouvernement provisoire, et surtout le dénoûment de ce grand drame, le départ du Roi? Non : une telle entreprise serait trop au-dessus de mes forces, et d'ailleurs ce tableau

* Se portera-t-on sur Paris? fera-t-on une retraite sur Tours? tels étaient les projets qui, dans le principe, se succédaient et se reproduisaient sans cesse. Ils ont enfin été remplacés par le parti, qui paraissait bien arrêté, de négocier, et, au besoin, de se battre à Rambouillet.

dépasserait de beaucoup les limites que je me suis tracées. Je resterai donc fidèle à mon plan primitif, et, ainsi que je l'ai annoncé, je me bornerai à rappeler simplement les faits et les événements dans l'ordre où ils se sont présentés.

L'avant-garde, forte de 2000 chevaux, 300 hommes d'infanterie et 8 pièces de canon, est arrivée à Rambouillet dans la soirée du 31 juillet, et a pris position, savoir : 600 dragons de la garde sur l'avenue de Versailles, depuis la grille jusqu'au carrefour de La Chasseuse ; 200 gendarmes d'élite sur l'avenue des Marronniers ; les quatre compagnies de gardes-du-corps sous la Futaie, vis-à-vis l'Abreuvoir, ainsi que dans le Quinconce et le Jardin-Neuf ; enfin les gardes-du-corps à pied ont campé sur la pelouse, dans l'avant-cour, vis-à-vis La Chaumière.

Le dimanche, 1er août, à huit heures du matin, un officier de grenadiers à cheval annonce que Mme la Dauphine est à Coignières, et une heure après elle arrive au château, dans une calèche bourgeoise, avec M. le Dauphin qu'elle avait trouvé à l'avant-garde de l'armée. Le Roi, en venant au devant d'elle dans le grand salon, lui dit : « *Me le pardon-* « *nerez-vous?* » et l'infortunée princesse lui répond en se jetant dans ses bras : « *Mon père, je partage-* « *rai tous vos malheurs.* » Un instant après Mme la

Dauphine ajouta : « *Nous voilà, je l'espère, réunis pour* « *toujours !* » Elle avait, en revenant de Vichy, appris les événements à Tonnerre ; et, après avoir changé de voiture pour arriver à Fontainebleau, elle prit quelques précautions dans cette dernière ville et ensuite évita le relais de Versailles. Son retour fut une grande consolation pour sa famille, qui, se trouvant ainsi réunie, put agir de concert et se déterminer enfin à prendre un parti.

Entre neuf et dix heures du matin M. le comte de Girardin, premier veneur, arrive à cheval de Paris. On le dit porteur d'une lettre de Son Altesse Royale le duc d'Orléans. Un conseil de famille a lieu, puis un conseil de ministres. M. de Girardin, accompagné d'un garde général forestier, repart à cinq heures et demie avec la réponse du Roi, prend la traverse du côté de Grignon et Marly, arrive au Palais-Royal à minuit, et remet au prince une lettre qui le nommait lieutenant-général du royaume.

Pendant la première nuit, et dans la journée du 1[er] août, différents corps étaient successivement arrivés, et on prit position dans les emplacements ci-après indiqués : 1° 500 hommes à cheval de la gendarmerie de Paris au Fer-à-Cheval ; 2° 300 hommes à pied de la même gendarmerie dans l'avenue

qui part du Fer-à-Cheval et conduit à celle des Chartreux; 3° un régiment de lanciers de la garde dans l'avenue de Versailles, depuis le carrefour de La Chasseuse jusqu'à la même route des Chartreux; 4° 600 chasseurs de la garde sur l'avenue de la grille Aux Lapins, depuis cette grille jusqu'au carrefour de La Chasseuse; 5° les 2e et 6e régiments d'infanterie de la garde, forts de chacun 1200 hommes, sur la route de Paris, depuis la grille de Versailles jusqu'à mi-côte; 6° quatre autres régiments d'infanterie de la garde, dont deux de Suisses, composant une force totale de 6000 hommes, se sont établis dans le Clos-Martin, à Groussay, et le long du ruisseau de l'étang du Moulinet, jusqu'à la Forêt-Verte; 7° 600 hommes et 1000 chevaux d'artillerie de la garde, avec 22 pièces de canon et 8 obusiers, ont pris position dans l'avenue qui part du Chenil à la Fosse-aux-Bœufs. Ces bouches à feu, ainsi que les canons qui étoient arrivés la veille, ont été disposés de la sorte : 6 pièces et 2 obusiers du Chenil au carrefour de La Chasseuse; 24 pièces et 6 obusiers depuis ce dernier point jusqu'à la Fosse-aux-Bœufs. Les canons sont restés braqués et mèche allumée pendant leur séjour à Rambouillet.

Le même jour le reste du 15e léger, commandé par son colonel, et qui, par suite de désertion, se

trouvait réduit à 13 hommes, a remis son drapeau au Roi vers trois heures après midi. Un peu avant sept heures du soir M. le Dauphin est monté à cheval pour aller inspecter l'avant-garde, et à sept heures le Roi, accompagné de M[me] la Dauphine, de M[me] la duchesse de Berri, du duc de Bordeaux et de MADEMOISELLE, passe devant les rangs des troupes bivouaquées entre le château et la grille d'entrée de l'avant-cour. Sa figure est, comme la veille, violâtre et pesante ; il dit quelques mots aux différents chefs. Les princesses ont peine à maîtriser leurs émotions; la Dauphine, en saluant quelques personnes qu'elle honorait de son estime, ne peut retenir des larmes. Elle se trouvait tout à la fois accablée par les événements, par la fatigue du voyage ; et, pour surcroît de malaise, elle n'avait pu trouver, en arrivant au château, ni le linge ni les vêtements qui lui étaient nécessaires pour se changer.

Le Roi termina cette revue, qui devait être la dernière, en passant devant les compagnies des gardes-du-corps, campées dans les jardins. Ces gardes, que les événements affectaient plus vivement que les autres corps de l'armée, témoignèrent une grande exaltation; plusieurs étaient comme hors d'eux-mêmes. Ils reconduisirent le Roi jusque sous le balcon, du côté du Parterre; et quelques-uns firent entendre

un cri fâcheux au milieu des cris de *vive le Roi : Mourons pour le Roi!*..... Alors un témoin de cette scène dit tout haut : « Vive le Roi, à la bonne heure, « cela se conçoit aisément; mais pas de Vendée, pas « de guerre civile! » Au même instant un officier supérieur parut sur le balcon, et par un geste de silence et quelques paroles sensées fit tout rentrer dans l'ordre.

Dès le matin on avait entendu des coups de fusil dans le parc. Il paraît que quelques gardes-du-corps, trop ardents chasseurs, ou poussés par un désir d'amateurs fortement aiguisé par de véritables privations, avaient fait circuler le bruit que le Roi mettait ses tirés à leur disposition. Bientôt la garde royale et les autres troupes campées dans cette enceinte sont de la partie, et le désordre est à son comble : les clôtures de la Faisanderie forcées, quatre à cinq mille pièces de gibier enlevées, tout cela est l'affaire d'un instant; on va même jusqu'à tuer des moutons du troupeau royal. Et ce qu'il y a d'assez étonnant, c'est que dans une pareille chasse, où l'on tirait à balle, il n'y ait eu personne de tué. Un seul gendarme a été blessé à la jambe, et un garde à pied a eu son bonnet traversé par une balle. Il y avait une telle préoccupation chez les personnes qui entouraient le Roi que ce n'est que deux jours après que l'on

a pensé à donner des ordres pour faire cesser entièrement cette chasse, au moins inconvenante, et qui aurait pu occasionner de si fâcheux accidents *.

La préoccupation, ou, pour mieux dire, le trouble de l'esprit, en était à un tel point qu'aucune mesure n'avait été prise au château pour se procurer les papiers publics ; que d'ailleurs il n'avait été donné aucun ordre pour entraver la correspondance de Paris : les diligences, pour la plupart pavoisées de drapeaux tricolores, traversaient librement l'armée et la ville, et portaient sur toute la ligne les journaux, les proclamations et les ordres du gouvernement provisoire.

Dans la nuit du 1er au 2 je reçois par différentes voies des nouvelles fort alarmantes pour Rambouillet ; j'apprends en même temps que le Roi n'était pas exactement informé de ce qui se passait à Paris ; et je parviens à obtenir qu'on lui ferait connaître la véritable situation des choses en lui donnant lecture des journaux, notamment du *Constitutionnel*, dont on venait de me procurer un numéro. Le Roi, qui était au lit, entendit cette lecture avec beaucoup

* Les habitants n'ont pris aucune part à cette échauffourée.

d'attention, et dit un instant après : « *Que veut-on « que j'y fasse maintenant?* »

Le lundi, 2 août, dans la matinée, il y eut encore conseil de famille et conseil de ministres. Le Roi et M. le Dauphin abdiquent en faveur du duc de Bordeaux, et le général vicomte de Foissac-la-Tour porte cette abdication au Palais-Royal. Le garde général qui, la veille, avait accompagné M. de Girardin, arrive au château sur les dix heures du matin, et remet au Roi une lettre de Monseigneur le duc d'Orléans.

Vers les quatre heures du soir l'acte d'abdication *, imprimé à Rambouillet, est distribué et affiché dans la ville et dans différentes communes de l'Arrondissement. Plusieurs pairs et conseillers d'état, entre autres M. le duc de Mouchy et M. Forbin-des-Issarts, reçoivent l'ordre de partir et partent en effet pour Paris, afin d'être présents à la Chambre si on y traitait de l'abdication. Le Roi et les princesses dînent comme la veille dans leurs appartements; ils font ensuite une promenade à pied en suivant le tour des canaux.

Sur le soir le baron Laisné, colonel de gendar-

* Cet acte a été inséré au Bulletin des lois, n° 2 de la 9e série.

merie, quitte Rambouillet, traverse seul à cheval Le Perray, où un poste de quelques hommes, sous les ordres de M. Poque, lui crie *qui vive*. Il continue son chemin; un cuirassier et un brigadier nommé Pradier le poursuivent. Alors il lance son cheval au galop en tirant son sabre; mais, soit par suite d'une chute de cheval, soit par toute autre cause, il est resté mort sur la place; et, rapporté quelques instants après à Rambouillet, il y a été enterré le lendemain.

Dans la soirée un garde-du-corps de la compagnie de Luxembourg, contrarié, dit-on, par un ordre qu'il venait de recevoir, se fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Enfin pendant la journée du 2 il est arrivé trois régiments de cavalerie, qui ont bivouaqué, savoir : un régiment de chasseurs de la ligne sous la futaie des Glacières, un régiment de hussards de la garde dans l'avenue de la Fosse-aux-Bœufs à l'avenue des Chartreux; et un régiment de cuirassiers a occupé le village de Vieille-Église, à une lieue de Rambouillet. Le 19me de ligne, commandé par son colonel, ou, pour mieux dire, 16 hommes qui restaient de ce régiment, sont venus se placer dans le Petit-Parc, près le poste de la grille de Versailles, et, après une

revue du Dauphin, sont allés le lendemain remettre leur drapeau au Roi.

Le mardi, 3 août, à dix heures du matin, M. de Girardin, revenu le lundi dans l'après-midi, est retourné à Paris pour demander de l'argent. Il y est arrivé en même temps que l'avant-garde rouennaise, et au moment où la colonne parisienne se portait sur Rambouillet.

Le même jour, 3, à une heure après midi, on rapporte des avant-postes M. Beauvais-Poque, qui depuis deux jours était au Perray ou en avant de ce village: il était gravement blessé. On dit alors, et ces détails se sont confirmés depuis, que le colonel Poque, qui avait déclaré être chargé d'une mission, refusa d'exhiber ses pouvoirs ou ne put pas les produire, et chercha à embaucher les troupes présentes; que le général Vincent lui intima l'ordre de se retirer et le lui répéta plusieurs fois en le menaçant de faire feu; que M. Poque ne tint aucun compte de cet ordre; qu'enfin le général commanda le feu, la garde suisse tira, et le malheureux colonel tomba atteint d'une balle qui lui avait traversé le talon. M. Poque et le brigadier de cuirassiers qui l'accompagnait furent conduits à l'hôtel du gouvernement, où le commandant de place, M. le comte de Beaumont, avait ses bureaux. M. le commandant

donna des ordres pour que le blessé fût soigné à l'hôtel (il y est resté depuis jusqu'au jour où il a pu être transporté à Paris) et fit conduire le brigadier à la prison de la ville, où il est resté, l'après-midi, jusqu'au moment où j'ai pu le faire mettre en liberté.

A huit heures et demie du soir MM. le maréchal Maison, de Schonen et Odillon-Barrot, commissaires du gouvernement provisoire, descendent de voiture à l'hôtel Saint-Martin et se rendent au château. Ils sont introduits par M. le maréchal Marmont, duc de Raguse, qui, de la grille de la cour d'honneur, avait fait quelques pas au devant d'eux. On se presse sur leur passage; ils entrent par le grand salon chez le Roi, qui les reçoit dans sa chambre à coucher *. Là

* Je n'ai pas parlé d'une première démarche, pour ainsi dire inaperçue, qui avait eu lieu dans la soirée du 2. Il paraît que ce jour-là MM. les commissaires s'étaient fait accompagner par M. le duc de Coigny, qu'ils députèrent au château pour demander une audience; mais que le Roi refusa en donnant pour motif qu'il avait fait connaître son abdication au lieutenant-général du royaume et n'avait nullement besoin de sauve-garde. Les commissaires retournèrent de suite à Paris, et revinrent le lendemain, ainsi que je viens de le dire, pour annoncer au Roi le mouvement sur Rambouillet.

ils lui peignent l'exaspération de la capitale; ils disent qu'une troupe innombrable de Parisiens est arrivée à Coignères, que dans deux heures elle envahira le château, qu'il n'y a pas un instant à perdre pour ordonner la retraite. Alors le Roi pria le maréchal Maison de lui dire, sur l'honneur, si effectivement il y avait autant de monde qu'on le disait. Le maréchal lui répondit qu'il y en avait un très-grand nombre et que le danger était imminent. Ces dernières assertions semblèrent convaincre le Roi.

Ensuite M. Odillon-Barrot, sortant de la chambre à coucher et entrant dans le salon, dit aux généraux et officiers de la Couronne : « Messieurs, sauvez le « Roi, sauvez le Roi! Tout Paris est à Coignières : « dans deux heures soixante à quatre-vingt mille « Parisiens seront ici. »

Ces paroles produisirent un prompt effet : les ordres de départ et de retraite sont donnés aussitôt, et s'exécutent, entre neuf heures et demie et dix heures, avec une célérité qui tient du prodige.

Ainsi l'autorité suprême échappe à celui qui venait d'arborer son drapeau sur les forts d'Alger, et la dynastie de Charles X s'éteint, *sans coup férir*, au milieu d'une armée qui paraissait vouloir lui rester

fidèle *, mais dont la resistance, si le Roi avait cru devoir l'ordonner, eût infailliblement fait verser des flots de sang. Certes voilà bien une révolution sans exemple, disons-le en passant ; et, sans chercher à rien approfondir sur la cause, les circonstances et les effets de cet événement mémorable, hâtons-nous de reconnaître que, cette fois encore, Rambouillet échappa comme par miracle à de bien menaçants malheurs.

Le départ a eu lieu dans l'ordre suivant :

1re voiture : M. le duc de Bordeaux, son gouverneur et M. de Barbançois.

2me — : M. de La Villatte et deux ou trois personnes de suite.

3me — : Mme la duchesse de Berri, MADEMOISELLE, et Mme de Gontaut.

4me — : Plusieurs officiers de la princesse.

5me — : Mme la Dauphine avec sa dame d'honneur. (M. le Dauphin monte à cheval après avoir lui-même placé la princesse dans sa voiture.)

* Cette armée était forte de 12,832 hommes, 5,800 chevaux et 38 bouches à feu. Il va sans dire que je n'entends parler ici que de ce qui est resté à Rambouillet jusqu'au départ du Roi.

6[me] — : Enfin le Roi arrive, appuyé sur le bras du sous-préfet, M. Frayssinous.

Et, au moment où il s'approchait du marche-pied, M. le maréchal Marmont lui dit : « Sire, je « vais rester encore deux heures : vous n'avez pas « d'ordres à me donner? — *Non, monsieur le ma-* « *réchal, non,* » lui répond le Roi; puis il monte avec effort en voiture et salue d'un signe de tête. M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes, et M. le duc de Polignac, premier écuyer, prennent place dans la voiture du Roi; toutes les autres personnes de la cour suivent, et l'habitation royale demeure vacante *.

Les interrègnes sont des moments difficiles : le passage d'un gouvernement à l'autre, le change-ment de drapeau présentent de graves embarras,

* Pendant le séjour du Roi à Rambouillet je suis resté sur pied jour et nuit, continuellement en relation avec le château et avec le quartier-général. Cependant, pour mieux préciser certains faits, je me suis entendu avec MM. Nepveu, architecte du Roi, Bernard, concierge du château, Bourdon, conservateur des forêts et chasses, et Chambellant, receveur de la liste civile. M. Nepveu surtout m'a été d'un grand secours, et je me fais un vrai plaisir de le reconnaître.

surtout pour le lieu où le sacrifice se consomme, où les partis sont en présence; et tout le monde se rappelle que le château de Rambouillet est la dernière résidence qu'aient habitée en France, non-seulement le roi Charles X et sa famille en 1830, mais l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome en 1814, l'empereur Napoléon en 1815. Enfin, le dirai-je? le sentiment qu'inspirent de hautes infortunes, quand il se mêle au souvenir de nombreux actes de bienfaisance, n'est pas toujours facile à concilier avec les ménagements et le concours dus au pouvoir nouveau. En pareil cas je pense qu'il faut commencer par se soustraire à toute espèce d'influence politique; et c'est ce que j'ai fait, pour mon compte, chaque fois que cette grande mutation s'est opérée. J'ai en même temps consulté ma conscience sur le vrai sens du mot *fidélité* et sur mes devoirs envers mes concitoyens; et, après avoir reconnu que je pouvais continuer mes fonctions sans manquer à l'honneur, je me suis dévoué avec une nouvelle énergie à tous les intérêts de la cité, en me soumettant sans murmure aux décrets de la Providence sur les destinées de l'État. Il est des circonstances où un maire n'est pas nécessairement un homme politique; et je me rappelle fort bien que dans les moments de crise je me suis appliqué à ne

pas porter mon regard au-delà des limites de Rambouillet; j'avais assez des soins que le lieu et les événements m'imposaient.

Aussitôt le départ du Roi, le château est fermé par les soins du concierge et de l'architecte, et un poste de trente gardes nationaux, commandé par M. Dubuisson, y est établi et le préserve de toute invasion. Le drapeau tricolore est placé sur la tour; des patrouilles de garde nationale parcourent les camps ou bivouacs. Mais déjà beaucoup de femmes de la ville, poussées par le désir bien naturel de reconnaître et emporter les ustensiles qu'elles avaient prêtés, et un certain nombre de rôdeurs inconnus, s'y étaient introduits malgré la fermeture des grilles du parc, et avaient enlevé une partie des effets qui y avaient été laissés.

Après avoir pris à la hâte différentes mesures urgentes, je me rends à l'hôtel Saint-Martin, auprès des commissaires du gouvernement provisoire, pour leur demander des instructions et leurs conseils dans une circonstance aussi extraordinaire. M. le maréchal Maison m'accueille avec beaucoup de bienveillance et me dit : « Je plains votre pays : attendez-vous à recevoir cent cinquante mille hommes « d'ici à quarante-huit heures; il en vient de toutes « les directions; et il est bien essentiel que vous ayez

« vingt-cinq mille rations à votre disposition à six « heures du matin. »

Il achevait ces mots quand M. Chambellant, receveur-payeur de la liste civile, accompagné de M. Nepveu, architecte du château, est entré en annonçant que les diamants de la Couronne étaient restés à Rambouillet, et que, conformément à un ordre écrit de M. de la Bouillerie, intendant-général de la Maison du Roi, il allait à l'instant même en faire la remise à MM. les commissaires.

La dépêche par laquelle M. le maréchal Maison annonçait le départ du Roi au général Pajol, commandant en chef la colonne parisienne, venait d'être fermée; et, sur mon invitation, M. le maréchal la fait rouvrir et y met un *post-scriptum* pour annoncer aussi la remise des diamants, et inviter le général à faire rétrograder la colonne attendu que sa marche sur Rambouillet est désormais sans objet.

Les diamants étaient renfermés dans quatre caisses, contenues elles-mêmes dans un caisson qui était déposé dans la cour du château. Ce caisson a été amené dans la première cour des communs; les scellés de la mairie y ont été apposés, et il a été ensuite placé dans une remise. Alors M. le maréchal m'a offert les clefs, que je n'ai pas cru devoir accepter, par la raison que mes scellés existaient sur ce pré-

cieux dépôt, et je l'ai prié de les conserver, ce qu'il a fait, ainsi que le procès-verbal le constate. Cette opération terminée, j'ai placé dans cette dernière cour un poste de garde nationale sous le commandement de M. Durant, receveur de l'enregistrement.

Dans les grandes commotions le pouvoir municipal est tout naturellement investi de la seule autorité possible, celle qui découle des relations directes et habituelles et du besoin impérieux d'avoir une direction unique. En quittant MM. les commissaires je me rends sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et là je suis bientôt entouré du sous-préfet, des autres magistrats et fonctionnaires publics, des employés du château et d'un nombre considérable d'habitants de toutes les classes. Je procède de vive voix à une sorte d'organisation de la garde nationale, je m'occupe successivement de tous les services, je nomme des commissaires, je distribue les rôles, et je conjure mes concitoyens de ne rien changer à mes dispositions sans s'être concertés avec moi.

Sans doute les habitants de Rambouillet avaient déjà passé avec honneur par des épreuves bien difficiles et bien dangereuses; mais jamais leur sagesse ne s'était manifestée d'une manière aussi étonnante; il semblait que la population entière ne formait plus qu'un seul individu dont les bras s'étendaient par-

tout : en moins de deux heures une garde nationale est organisée, fournit quatre postes permanents et de nombreuses patrouilles ; les placards qui avaient été mis pendant le séjour du Roi sont enlevés et remplacés par les actes du gouvernement provisoire, qui étaient restés en dépôt à l'Hôtel-de-Ville ; les services du pain, de la viande et du vin sont assurés ; les édifices publics et toutes les maisons particulières sont pavoisés et illuminés ; il est confectionné des écharpes, des drapeaux et des cocardes tricolores pour tous les habitants ; enfin une députation, composée des deux adjoints et de plusieurs autres notables de la ville, est allée au devant de la colonne parisienne.

Le général Boyer arrive le premier à Rambouillet. Il annonce aussi que 60 à 80,000 Parisiens vont arriver pendant la nuit, demande des rations, dont il fixe d'abord le nombre à 30,000 et qu'il réduit ensuite à 25,000, puis à 15,000. Il passe la nuit au château avec deux élèves de l'école polytechnique.

Les trois commissaires du gouvernement provisoire partent à minuit pour rejoindre et accompagner le Roi. Ils paraissent d'autant plus satisfaits du départ de Charles X et de la remise des diamants qu'en traversant le camp royal ils l'avaient trouvé beaucoup plus fort qu'ils ne se l'étaient imaginé.

Avant minuit toute l'armée, tous les équipages avaient effectué leur retraite et passé par la grille dite *de Guéville*, avec l'ordre de se rendre à Chartres, où les différents corps ont été licenciés *. Le Roi paraissait devoir aussi se rendre à Chartres; mais, d'après de nouvelles dispositions concertées à Maintenon avec les commissaires, il prit la route de Dreux.

Parlons maintenant de la colonne parisienne. Elle avait bien reçu de son général l'ordre de rétrograder de suite; mais beaucoup de ces gardes nationaux, soit que, regardant l'expédition comme terminée, ils aient cru pouvoir se dispenser d'obéir, soit qu'ils n'aient pas eu connaissance à temps des ordres du général Pajol, sont venus visiter les habitants de Rambouillet. Le premier détachement est arrivé vers deux heures du matin; les autres se sont succédé à de très-courts intervalles jusqu'à sept heures, où il est arrivé en même temps de 3 à 400 hommes. On put alors évaluer le nombre total à 1000 ou 1200.

* MM. les gardes-du-corps et les autres troupes qui composaient l'escorte n'ont été licenciés qu'à Cherbourg, après l'embarquement du Roi et de la famille royale, qui a eu lieu le 16 août.

La plupart de ces braves étaient armés, et tous ceux qui ne l'étaient pas voulaient à toute force des fusils. Comme il était impossible de les satisfaire sous ce rapport, ma situation fut pendant quelques heures extrêmement pénible. Du reste, on les reçut fort cordialement. Les vivres étaient d'excellente qualité et fort abondants, car ils avaient été préparés pour un nombre bien supérieur. D'un autre côté, si on peut dire que ces hommes, presque tous jeunes, étaient généralement fort exaltés, il faut aussi reconnaître qu'ils n'ont pas montré les moindres dispositions hostiles envers les habitants. Ils se sont disséminés dans les rues, sur les places publiques, dans l'avant-cour du château et dans le parc. Partout ils ont tiré un grand nombre de coups de fusil, mais aucun des habitants n'a été atteint. Malheureusement un des leurs, qui était de garde à la Vénerie, a été victime de l'une de ces nombreuses imprudences : il est mort sur le coup.

A neuf heures du matin M. de Gousée, aide de camp et fondé de pouvoirs de M. le lieutenant-général comte Pajol, accompagné de MM. Dumas, capitaine d'état-major faisant fonction d'aide de camp de Son Altesse Royale le duc d'Orléans, Servières, ancien sous-lieutenant, Thoyot et Liénard, élèves de l'école polytechnique, se rend à l'Hôtel-de-Ville, et

justifie de ses pouvoirs pour emmener les diamants de la Couronne. Alors la remise lui en est faite devant les autorités et les employés du château. Un procès-verbal de cette remise est dressé et signé, et le caisson, bien escorté, part pour Paris vers midi.

Pendant que nous nous occupions des diamants de la Couronne les Parisiens s'occupaient des voitures dorées du Roi : ils voulaient absolument les emmener. Les élèves de l'école polytechnique s'y sont d'abord opposés; mais quelques coups de fusil tirés à balle sur ces voitures étaient des arguments bien forts, et tous les officiers présents ont fini par consentir au départ. Alors chacun des sept carrosses qui étaient restés sur la terrasse du commun fut attelé de huit chevaux (choisis parmi ceux qui étaient encore à la Vénerie), et, chargé de trente à quarante personnes, prit la route de Paris.

Bientôt un certain nombre de ceux qui ne furent pas assez heureux pour trouver place dans l'intérieur ou sur l'impériale des voitures de la cour voulurent au moins les escorter; et c'est alors que nos embarras ont redoublé : il fallut fournir à l'instant même tout ce qu'il y avait de cabriolets et de charrettes dans la ville et sur la route. Quant à l'ambulance qui avait été disposée comme pour une grande bataille, elle avait ses voitures, et nous n'avons point eu à

nous en occuper; son nombreux personnel et tout son matériel sont partis avec des chevaux de poste.

Peu de temps après ces départs la garde nationale de Dourdan et celle de Saint-Arnoult sont arrivées pour fraterniser avec les braves Parisiens et avec leurs voisins de Rambouillet. Ils sont repartis le même jour; et, à mesure que l'on a pu se procurer des moyens de transport, les Parisiens sont aussi rentrés chez eux; de sorte qu'au bout de deux jours il ne restait plus à Rambouillet que ceux que la présence du colonel Poque y attirait ou retenait.

DYNASTIE D'ORLÉANS.

Une grande révolution s'était accomplie sous nos yeux; trois générations de rois, détrônées au milieu de nous, s'acheminaient silencieusement vers une terre étrangère; et la volonté nationale venait de fonder une autre dynastie en plaçant sur le trône vacant Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans. Dans une telle conjoncture la ville de Rambouillet ne devait pas rester muette : aussi s'empressa-t-elle d'envoyer au Palais-Royal une députa-

tion, qui fut admise le 13 août à présenter ses hommages à Sa Majesté Louis-Philippe Ier *.

La conduite des habitants avait été honorable en toutes choses : or nous pouvions sans crainte donner quelques détails, dans le langage le plus simple, le plus loyal; et le discours qu'en ma qualité de président de la députation j'eus l'honneur de prononcer devant Sa Majesté contenait le paragraphe suivant : « Environnée d'écueils, et obligée « de pourvoir à tant de besoins divers, la petite po- « pulation de Rambouillet a fait des efforts inouïs « pour répondre à toutes les demandes comme pour « satisfaire à toutes les convenances... Pendant le « dernier séjour du Roi Charles X, sa personne a « été constamment entourée des respects que com- « mande l'infortune, et nous avons assuré des vivres « à sa suite et à l'armée. Aussitôt son départ, nous « nous sommes empressés de fournir une garde « nombreuse au château, et par ce moyen nous

* La députation était composée de MM. Delorme, maire, Harlé, adjoint, Lemarois et Bourdon, membres du conseil municipal, Dubergier, président du tribunal, Croiseau, chef de bataillon, et Carette, adjudant-major de la garde nationale, auxquels s'adjoignit M. Chambellant, receveur de la liste civile.

« avons préservé de toute atteinte le précieux mo-
« bilier de la liste civile. Enfin nous nous sommes
« disposés à bien recevoir les braves Parisiens; et
« le témoignage unanime de leur entière satisfaction
« a été pour nous une bien douce récompense de
« nos efforts. Nous osons donc espérer, sire, que
« notre conduite dans ces circonstances périlleuses
« sera honorée de votre approbation. » J'avais à peine achevé ces mots quand le Roi m'interrompit en nous disant : « *Non seulement j'approuve tout ce que* « *vous avez fait, mais je vous en remercie de tout mon* « *cœur.* » La fin de ce discours portait sur la situation, les besoins et les habitudes du pays, sur son espoir, et sur le souvenir des bienfaits du vertueux duc de Penthièvre, aïeul de Sa Majesté, et ancien propriétaire du domaine de Rambouillet.

La réponse du Roi fut parfaitement gracieuse, et pleine de bienveillance pour la ville et pour les communes enclavées dans le domaine.

De retour à Rambouillet, nous nous sommes occupés du soulagement des blessés de Paris et de ceux qui avaient perdu leurs soutiens dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet : une commission fournie par le corps municipal et la garde nationale recueillit des souscriptions, qui, indépendamment de dons particuliers déjà adressés

à Paris, s'élevèrent à la somme de 1523 fr., versée, le 28 août, par les soins de M. le baron Lepelletier d'Aulnay, député de l'Arrondissement.

Dès le 6 août j'avais complété et régularisé l'organisation provisoire de la garde nationale, organisation qui n'avait pu être qu'ébauchée dans la nuit du 3 au 4; et le 12 septembre cette garde a été organisée définitivement, en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 août.

Après les épreuves et les difficultés de toute espèce que nous venions de subir, tout le reste de l'année a été marqué par des témoignages d'intérêt, par des actes de justice véritablement encourageants pour nous : la nouvelle administration des domaines de la Couronne nous a donné l'assurance positive que la bergerie royale serait conservée; le département a fait payer toutes les indemnités résultant des dégâts occasionnés par la présence de l'armée et l'établissement des bivouacs, ainsi que la dépense des gardes nationaux parisiens; le ministère de la guerre a fait liquider pour son compte ce qui restait à solder sur les fournitures faites à la Maison militaire pendant son séjour à Rambouillet; enfin le gouvernement nous a donné pour sous-préfet M. Charles Rivet, qui, dans ces premiers et difficiles moments de transition, a si heureusement

secondé le magistrat bienveillant et ferme que la sagesse du Roi venait de placer à la tête du département.

Septième sous-préfet.

M. Rivet, nommé par ordonnance royale du 19 août, a été installé le 23 en remplacement de M. Frayssinous, aimé et estimé dans l'Arrondissement, mais que le nouvel ordre de choses n'avait apparemment pu maintenir dans les fonctions qu'il remplissait à Rambouillet depuis environ dix mois.

ANNÉE 1831.

Le service de la chasse à courre est supprimé, mais Rambouillet en sera bien dédommagé. Du moins, nos démarches tendant à obtenir un régiment en garnison sont fort bien accueillies, et tout nous porte à espérer que bientôt le beau local de la Vénerie sera définitivement tranformé en quartier de cavalerie. Le commerce de la ville y gagnera beaucoup, et l'agriculture y trouvera des avantages, au nombre desquels on doit placer d'abondants engrais et de nouveaux débouchés pour les fourrages. Espérons donc; et, en attendant, réjouissons-nous des faits accomplis : 1° aucun employé du château et du domaine n'a été changé; 2° de nombreux et importants ateliers de charité sont établis par la bonté du Roi sur différents points de la forêt; 3° dès le commencement de janvier Sa Majesté a bien voulu accorder, sur les revenus du domaine, un premier fonds de 8000 fr., qui a été suivi d'un supplément de

2000 fr., pour continuer les travaux que Charles X avait fait commencer l'année précédente dans les bois de la Couronne, sur la route auxiliaire n° 24.

On sait combien cette route, qui ouvre une communication entre Rambouillet et deux chefs-lieux de canton de la sous-préfecture, Chevreuse et Limours, est nécessaire pour nos relations commerciales et administratives et pour consolider à toujours l'œuvre de Napoléon qui a élevé Rambouillet au rang de chef-lieu d'arrondissement.

Ainsi tout va bien : nos intérêts, dans leurs rapports avec le domaine, sont toujours protégés par l'heureuse influence qui a soutenu et vivifié le pays dans les temps calmes et d'une administration régulière. Du reste, le domaine royal ne sera pas entièrement privé de ses agréments, car le grand parc offre toujours la ressource des plus belles chasses au tir qui existent. Enfin les dispositions nouvelles et nos souvenirs ne peuvent que fortifier nos espérances.

Le 17 février le buste du Roi a été inauguré à l'Hôtel-de-Ville. Le préfet, M. Aubernon, qui nous avait déjà donné des marques non équivoques d'intérêt, a bien voulu présider cette imposante cérémonie ; et le même jour il y a eu banquet patriotique et bal dans les appartements du château.

Par ordonnance royale du 9 mars M. Rivet a été nommé préfet de la Haute-Marne. M. Léon Thiessé, sous-préfet de Brest, a été chargé de le remplacer ici; mais ce dernier n'a pas même paru à Rambouillet, et, au lieu de s'y faire installer, est allé prendre possession de la préfecture du Jura. M. Rivet, par une circulaire du 12 mars, nous a fait connaître son départ pour Chaumont. Il est en effet parti ce jour-là, laissant chez ses premiers administrés des souvenirs du meilleur augure pour la suite de sa carrière administrative.

Peu de temps après nous avons eu à nous occuper de l'élection d'un député. Sous la précédente législation l'arrondissement de Rambouillet était réuni à celui de Mantes pour cette élection, et alors le collége tenait à Montfort-l'Amaury; mais, la loi nouvelle donnant à chacun de ces arrondissements le droit d'élire un député, le 6 juillet M. le baron Lepelletier d'Aulnay, député sortant, a reçu son *troisième* mandat des électeurs de notre arrondissement, cette fois seuls et réunis à Rambouillet. Sur 368 votants il a eu 291 voix au premier tour de scrutin : c'est une majorité qui honore également et le député et le collége électoral *.

* M. Lepelletier d'Aulnay a reçu ses *quatrième* et *cin-*

Huitième sous-préfet.

Depuis le 12 mars, jour du départ de M. Rivet, sans avoir cessé d'être maire j'administrais la sous-préfecture de Rambouillet comme conseiller d'arrondissement délégué; et, par ordonnance royale du 16 août, je viens d'être nommé sous-préfet. Certes je n'oublierai pas que la confiance dont le gouvernement m'honore a été appelée sur moi par la confiance que l'Arrondissement m'a témoignée pendant cet intérim; je me souviendrai surtout que, par une délicatesse dont je sens tout le prix, les premières démarches en ma faveur ont été faites à mon insu; et si je ne suis pas assez heureux pour justifier complétement une telle bienveillance, je puis du moins assurer que ce ne sera par faute de bonne volonté.

M. Aubry, premier adjoint, est resté chargé des fonctions de maire par intérim.

quième, mandats du collége électoral de l'arrondissement de Rambouillet, savoir : le 22 juin 1834, au premier tour de scrutin, à la majorité de 229 suffrages sur 309 votants, et, le 5 novembre 1837, de même au premier tour, et par 208 voix sur 283 votants.

RÉSUMÉ.

L'existence de l'arrondissement de Rambouillet, si longtemps et si fortement attaquée, a été défendue avec bonheur, et paraît se trouver consolidée pour toujours. En effet, nous avons à cet égard une possession qui commence à dater de loin, possession d'autant plus respectable qu'elle a été bien laborieusement acquise. Et d'ailleurs la seule objection qui, dans le temps, ait véritablement eu quelque valeur, ne saurait se reproduire puisque nos moyens de communication avec tous les cantons ont été complétés d'une manière entièrement satisfaisante par la confection de la lacune qui existait sur la route royale conduisant de Rambouillet à la ville et dans le canton de Montfort, par l'établissement d'une route passant par Saint-Arnoult et Dourdan, et d'une autre allant de Rambouillet à Limours, avec embranchement sur Chevreuse *.

* Les routes auxiliaires de Saint-Arnoult et de Chevreuse.

Quant aux améliorations matérielles qui ont eu lieu, à Rambouillet même, depuis 1811, elles peuvent se résumer, avec la situation financière de la commune, ainsi qu'il suit :

Acquisition, 1° de l'hôtel de la sous-préfecture; 2° de la prairie formant l'emplacement de l'ancien étang de Groussay, pour y établir un lavoir, un abreuvoir et un abattoir; 3° d'un terrain destiné à l'établissement d'un champ de foire; 4° d'un autre terrain, pour en faire une voirie; 5° d'un jardin pour l'agrandissement de la place qui sépare la ville du faubourg de Grossay; 6° et du terrain nécessaire pour compléter l'emplacement de deux rues nouvellement ouvertes dans le même faubourg.

Établissement, 1° d'une école de garçons, où la ville fait donner l'enseignement gratuit à tous ceux qui se présentent; 2° et d'un presbytère.

Éclairage de toutes les rues et places publiques.

Pavage nouveau et complet de deux des principales rues de la ville.

à Rambouillet ont été depuis, et sur la proposition du conseil général, classées au rang des routes départementales, par prolongement de celles nos 6 et 8, suivant deux ordonnances royales des 10 mars 1836 et 12 juin 1838.

Réparations entières des rues qui existent dans les faubourgs de La Louvière et de Groussay, ainsi que de tous les chemins vicinaux, lesquels étaient devenus impraticables.

Agrandissement de territoire, dont il résulte que maintenant le faubourg de la Pierrefitte, ainsi que le grand et le petit parcs, font en entier partie de la commune de Rambouillet.

Enfin *Acquisition* d'une rente cinq pour cent, de la somme annuelle de 472 fr., au profit de l'Hospice.

Telles sont en effet les améliorations que la commune a réalisées pendant ce laps de temps, sans que les dépenses qui en sont résultées ainsi que les charges énormes qui ont longtemps pesé sur Rambouillet, même celles occasionnées par les invasions de 1814 et de 1815, aient jamais donné lieu à la moindre contribution extraordinaire; ce qui n'empêche pourtant pas la caisse municipale d'être en assez bon état, comme on va le voir par les rapprochements ci-après.

Le budget de l'exercice courant présente un excédant de recette, sans indication d'emploi, de la somme de. . . . . 465 fr. 12 c.

Report d'autre part.	465 fr. 12 c.
Et, au chapitre des dépenses extraordinaires, deux articles destinés à des constructions neuves à peine en projet, et qui ne seront certainement pas commencées avant la fin de l'année ; ces articles s'élevant ensemble à.	6500 »
Total. . . .	6965 fr. 12 c.
Mais sur cette somme, considérée comme disponible, il est juste de retrancher celle de 2602 fr. 98 c., à quoi s'élèvent des dépenses arriérées dont, par la négligence des entrepreneurs, les mémoires n'avaient pas été produits ni même soumis à la vérification de l'architecte, et des dépenses récentes occasionnées par des fêtes nationales qui n'avaient pu être prévues au budget; ci	2602 98
Reliquat. . .	4362 fr. 14 c.

Ainsi les finances de la commune, déduction faite de toutes dettes anciennes et charges de l'année

courante, offrent un boni définitif de 4362 fr. 14 c. aujourd'hui, 25 août 1831, date de la cessation de mes fonctions de maire et de mon installation dans celles de sous-préfet.

DELORME.

POST-SCRIPTUM.

Ce petit recueil, considéré comme document municipal, a été déposé par moi dans les archives de la ville à l'époque où j'ai quitté les fonctions de maire. Depuis ce temps quelques amis m'ont engagé à le faire imprimer. J'ai résisté; mais ils sont revenus à la charge en m'invitant à le faire au moins autographier. Alors j'ai fini par me rendre; je me suis senti entraîné par le désir assez innocent d'en pouvoir offrir quelques exemplaires à mes anciens collaborateurs, MM. les adjoints et membres du conseil municipal. L'hommage est mince, mais l'idée m'a plu. Pourtant cette quasi-publication n'est pas sans inconvénient; car, bien que mon récit ne porte guère que sur des choses d'un intérêt local ou envisagées par moi sous ce seul rapport, le sort peut le faire tomber en mains étrangères, et ma petite expérience m'a démontré que tout le monde n'est pas bienveillant.

Déjà, en certaine occasion, un journal politique *alors* connu dans le département a cru devoir me traiter de *flatteur,* de *louangeur de tous les gouvernements;* et, à cette époque, le recueil était où il aurait peut-être dû rester toujours; mais, aujourd'hui que le pauvre document cesse d'être protégé par la poussière des archives, mes censeurs y pourront voir qu'il rappelle avec une religieuse attention les actes de bienfaisance et de protection des différentes dynasties; ils y verront... Oh! les oreilles me tintent, et il me semble entendre de rudes apostrophes.

Mon Dieu! mes dispositions, mes habitudes, à moi, sont toutes pacifiques, et j'avoue bien volontiers que je n'aime pas le bruit. N'y aurait-il plus moyen d'éviter une explosion? ne pourrait-on pas du moins en atténuer les effets? A tout hasard, et j'en demande pardon au lecteur bénévole, je vais sérieusement faire quelques pas au devant de la critique.

Il va sans dire que je ne m'adresse pas aux personnes qui me connaissent : elles savent d'avance si on a jamais eu à me reprocher de la servilité; mais, pour celles dont je ne suis pas connu, je puis déclarer ici, sans chercher le moins du monde à *me justifier,* que je me serais regardé comme tout à fait indigne des honorables fonctions qui m'étaient confiées si je n'avais pas constamment employé mes

faibles moyens auprès du souverain pour appeler son intérêt sur Rambouillet, et si, en ma qualité d'organe légal des habitants, j'avais négligé la moindre occasion de lui transmettre l'expression d'une juste reconnaissance. J'ajouterai que je ne me suis approché des princes que lorsque mes fonctions de maire m'en ont fait un devoir, et que, si j'ai joui de quelque estime dans leur esprit, je l'ai surtout due au soin que j'ai pris de ne me rendre ni importun ni indiscret; je n'ai jamais rien demandé pour moi ni pour les miens.

Chercherai-je maintenant à justifier le style, ou, pour mieux dire, la rédaction du document? En vérité cela n'en vaut pas la peine, et on se convaincra facilement qu'il ne s'agit point ici d'une composition littéraire, mais bien d'un genre de récit dans lequel je n'ai pu apporter qu'une seule prétention, celle de l'exactitude. Quoi qu'il en soit, je ne suis peut-être pas, du moins sous le rapport de la forme, entièrement à l'abri de la chicane; moi-même j'aperçois déjà un point vulnérable, et je vais essayer de me tenir un peu en garde sur ce point. Si donc un esprit morose me reprochait d'avoir souvent parlé de moi dans le cours de ma narration, je lui répondrais tout franchement que j'ai reconnu ce petit inconvénient, et n'ai pu l'éviter parce qu'il tient à la na-

ture des choses, mais que je crois cependant n'avoir été injuste envers personne; et je lui dirais encore que toutes les affaires communales, tous les intérêts de la cité ont été réglés et administrés comme en famille; si bien que, pendant cette période de vingt ans, et avec la plus entière, la plus constante liberté de discussion, les délibérations du conseil municipal ont été prises à l'unanimité. Or chacun a eu sa part dans le succès toutes les fois que nous en avons obtenu, et je le reconnais avec le plus grand plaisir.

Quant à la politique proprement dite, on verra que mon recueil y reste absolument étranger : ainsi je n'ai pas la moindre explication à donner à cet égard. Cependant je profite de la circonstance pour rappeler à mes compatriotes une vérité incontestable : c'est que malgré les plus grands bouleversements, d'ordinaire accompagnés de violentes réactions, malgré une situation particulière souvent embarrassante, quelquefois bien difficile, l'administration municipale de Rambouillet n'a pas eu à se reprocher la moindre recherche inquisitoriale ou vexatoire, et a toujours su concilier ses devoirs envers le gouvernement établi avec le respect dû au malheur.

Ce post-scriptum est déjà bien long; pourtant j'en

prendrai occasion pour parler un peu de la loi sur la liste civile et de quelques-unes de ses conséquences.



LE DOMAINE DE RAMBOUILLET
SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Pendant le temps qui s'est écoulé depuis l'avénement de Sa Majesté Louis-Philippe jusqu'au vote de sa liste civile, c'est-à-dire depuis le 9 août 1830 jusqu'au 2 mars 1832, le domaine de Rambouillet a été administré pour le compte de la Maison du Roi, et rien n'était plus juste ni plus convenable. Cependant la loi de 1832 n'a point maintenu dans la dotation de la Couronne cet ancien patrimoine de la Maison de Penthièvre. La commission de la chambre des députés, dont M. Lepelletier d'Aulnay était membre, avait proposé à l'unanimité l'adoption du projet du gouvernement en ce qui concernait le domaine de Rambouillet, et même la distraction en faveur de la commune de la maison des écoles, que j'avais signalée comme ayant été mal à propos comprise dans les précédentes listes civiles. Alors tout semblait terminé, car la dotation immobilière paraissait devoir être votée sans discussion; mais la Cham-

bre en a décidé autrement, et l'article sur Rambouillet est arrivé dans le moment le plus inopportun. Quelle fatalité! Depuis vingt ans nous luttions péniblement contre toutes sortes de difficultés pour nous maintenir à flot, mais que faire contre ce dernier coup? Il n'est pas besoin de dire que nous n'y pouvons absolument rien par nos propres moyens. Cependant l'espérance ne nous abandonnera pas : la loi nouvelle a prévu la dotation des princes, même des échanges sur les immeubles de la liste civile, et certaines circonstances ou combinaisons nouvelles peuvent enfin nous favoriser. Grâce à Dieu, la conscience ne nous reproche rien, et la bienveillance royale est loin de nous avoir abandonnés : prenons donc patience. A toutes les époques de la monarchie Rambouillet a été un lieu de plaisance pour les princes : espérons qu'il rentrera bientôt dans la condition sans laquelle le pays ne saurait être que fort à plaindre.

J'ai dit en temps et lieu ce que nous avions obtenu des bontés du Roi en 1830 et 1831, et nous n'oublierons pas davantage que, dès le commencement de 1832, Sa Majesté a créé un fonds de 12,000 fr. pour l'établissement d'ateliers de charité destinés aux vieillards et autres personnes peu valides des classes ouvrière et indigente. Chaque pays a ses besoins, et

devrait toujours jouir des ressources qui lui sont propres. Ici le haut patronage, *les travaux* et les secours du souverain nous dédommageaient de la pauvreté du sol et du défaut de moyens industriels; mais nous restons maintenant avec des misères sans compensation, en attendant le vote réparateur que nos malheureuses communes appellent de tous leurs vœux.



USAGES FORESTIERS.

Pour le maintien de ces usages le Code forestier avait prescrit certaines formalités, et 24 communes riveraines, y compris Rambouillet, étaient en instance devant le tribunal civil de l'Arrondissement lorsque le domaine a changé d'administration. Jusque-là nous étions fondés à espérer qu'une ordonnance royale interviendrait pour consacrer des droits aussi anciens que les communes, et sur lesquels reposent absolument les moyens d'existence du plus grand nombre des habitants. Cette ordonnance nous était promise; mais, avec l'administration forestière, il a fallu subir les effets de sa marche habituelle. Un premier arrêté, du 1er mars 1833,

avait essayé de préciser les usages : ses dispositions, trop restreintes, ont été mal accueillies. Alors un nombre infini de démarches et les assertions les plus vraies sur les droits et les besoins des communes ont amené la décision ministérielle du 22 novembre 1833. Pourtant cette décision, moins restrictive, ne reconnaît les usages qu'à titre de tolérance et avec la clause comminatoire usitée en pareil cas; mais cette clause, qui ne semble apposée que pour maintenir la population dans le devoir, n'a pas empêché la confiance chez des gens disposés à se bien conduire, et son dernier paragraphe a complétement rassuré les habitants. Par suite, 23 conseils municipaux, mus d'ailleurs par le désir d'éviter à leurs communes un procès qui pouvait devenir ruineux, ont consenti à se désister de l'instance, qui n'avait été introduite que dans un but conservatoire, but qui se trouvait en quelque sorte atteint sans plaider *. 9 autres communes, qui n'avaient pas formé leur demande à temps, ont été indiquées comme devant jouir aussi des facultés usagères; ce

* La commune des Mesnuls est la seule qui n'ait point encore consenti de désistement, attendu qu'elle croit avoir retrouvé des titres qui lui confèrent des droits positifs plus étendus que les tolérances dont il s'agit.

qui porte à 33 le nombre total des communes plus ou moins pauvres jouissant maintenant des tolérances accordées par la dernière décision.

NOUVELLE ATTAQUE

CONTRE NOTRE CIRCONSCRIPTION

ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE.

Le conseil de l'arrondissement d'Étampes, croyant sans doute les circonstances devenues plus favorables, avait demandé de nouveau, dans sa session de 1834, que les deux cantons de Dourdan, sous les dénominations actuelles de *canton nord* et *canton sud*, fussent à l'avenir divisés en un canton à l'est, dont la ville de Dourdan resterait le chef-lieu et qui passerait à l'arrondissement d'Étampes, et un autre canton à l'ouest devant continuer à faire partie de l'arrondissement de Rambouillet sous la dénomination de *canton de Saint-Arnoult*.

Par ses instructions en date du 17 juin 1834 M. le préfet m'avait chargé de faire une enquête, en soumettant ce projet aux conseils municipaux de

toutes les communes intéressées, afin que leurs délibérations pussent ensuite être mises sous les yeux tant des conseils d'arrondissement de Rambouillet et d'Étampes que du conseil général, pendant la session de 1835.

L'enquête a été complète, et son résultat se trouve résumé dans mon rapport au conseil d'arrondissement. En voici l'analyse :

Le canton de Dourdan réclamé par Étampes devait se composer des communes de 1° Dourdan, 2° Les-Granges-le-Roi, 3° La Forêt-le-Roi, 4° Mérobert, 5° Sainte-Escobille, 6° Authon, 7° Richarville, 8° Roinville, 9° Sermaise, 10° Saint-Sulpice, 11° Saint-Yon, 12° Boissy-sous-Saint-Yon, 13° Breux, 14° Breuillet, 15° Saint-Cheron, 16° Saint-Maurice, 17° Val-Saint-Germain, 18° Saint-Cyr, 19° Angervilliers, 20° Sainte-Mesme, 21° Saint-Martin-de-Brétencourt, 22° Corbreuse, 23° Chatignonville, 24° Allainville, 25° Paray-le-Moineau; en tout 25 communes, renfermant, d'après le dernier recensement officiel, une population de 14,496 âmes.

Et ces 25 communes, sous le rapport du vote, se sont trouvées divisées en trois catégories, savoir :

Quinze, qui sont : Dourdan, Les-Granges-le-Roi, Authon, Roinville,

Saint-Cheron, Saint-Maurice, le Val-Saint-Germain, Saint-Cyr, Angervilliers, Sainte-Mesme, Saint-Martin-de-Brétencourt, Corbreuse, Chatignonville, Allainville et Paray-le-Moineau, ont demandé positivement à rester dans l'arrondissement de Rambouillet. Leur population totale s'élève à 9,799 hab.

Six, La Forêt-le-Roi, Mérobert, Richarville, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux et Breuillet, consentaient à passer dans l'arrondissement d'Étampes, avec la condition formelle de ne pas se séparer de Dourdan comme chef-lieu de canton, subordonnant ainsi leurs votes à celui du conseil municipal de cette ville, qui se trouvait on ne peut plus énergiquement exprimé en faveur du maintien de l'ordre de choses existant. La population totale de ces 6 communes est de 3,064 hab.

Ainsi, pour rester dans l'arrondissement de Rambouillet, 21 communes et 12,863 hab.

Report d'autre part.	12,863 hab.
Quatre seulement, Sainte-Escobille, Sermaise, Saint-Sulpice et Saint-Yon, demandaient à passer, sans condition, dans l'arrondissement d'Étampes. Encore ces communes ne se plaignaient-elles pas de faire partie de l'arrondissement de Rambouillet, se bornant (par suite de la demande qui leur était faite d'un vote) à exprimer une chose incontestée, leur éloignement plus grand de Rambouillet que d'Étampes. Les populations de ces 4 communes s'élèvent ensemble à	1,633 hab.
Total égal	14,496 hab.

Par suite de cette enquête régulière, le conseil d'arrondissement d'Étampes n'avait réellement plus rien à dire; et celui de Rambouillet a exprimé son vœu pour la conservation de l'état actuel de la circonscription de l'arrondissement de Rambouillet et de celles des deux cantons de Dourdan, et conséquemment pour le rejet pur et simple de la demande d'Étampes.

Quant au conseil général, voilà textuellement la délibération qu'il a prise à ce sujet :

« *Séance du* 2 *octobre* 1835.

« Le conseil général du département de Seine-et-« Oise,

« Vu les demandes faites par le conseil d'arron-« dissement d'Étampes, dans ses sessions de 1834 « et de 1835, ayant pour objet l'agrandissement de « cet arrondissement par l'adjonction d'une partie « des cantons de Dourdan;

« Vu les délibérations des conseils municipaux « des 25 communes dont la distraction est de-« mandée;

« Vu le rapport de M. le sous-préfet d'Étampes en « faveur de cette réclamation;

« Vu le rapport de M. le sous-préfet de Ram-« bouillet tendant à ce qu'elle soit rejetée;

« Vu la délibération du conseil d'arrondissement « de Rambouillet émettant aussi le vœu que cette « réclamation doit être repoussée;

« Vu l'avis dans le même sens de M. le préfet du « département;

« Vu la loi du 19 juillet 1811, qui a établi les cir-

« conscriptions des arrondissements de Rambouillet,
« d'Étampes et de Versailles ;

« Vu enfin les délibérations prises par le conseil
« général dans sa session de 1834 ;

« Considérant que la demande du conseil de l'ar-
« rondissement d'Étampes ne présente aucune ap-
« parence d'intérêt général, et qu'elle n'est appuyée
« que par un très-petit nombre des communes
« qu'elle concerne ;

« Considérant que de nombreuses et puissantes
« raisons exigent qu'on n'accueille qu'avec une ex-
« trême réserve des réclamations de ce genre, lors
« même qu'elles se recommandent par de nombreux
« motifs d'utilité publique, à cause des perturba-
« tions que leur adoption apporte inévitablement
« dans les fortunes et les positions particulières,

« *Est d'avis* que les demandes du conseil de l'ar-
« rondissement d'Étampes doivent être rejetées dé-
« finitivement. »

Enfin, le 19 décembre 1835, j'ai reçu de M. le préfet une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le sous-préfet, j'ai l'honneur de vous
« informer que M. le ministre de l'intérieur a, par
« décision du 10 de ce mois, rejeté la demande du

« conseil de l'arrondissement d'Étampes relative à
« son agrandissement par l'adjonction d'une partie
« des cantons de Dourdan.

« Agréez, etc.

« *Le préfet* AUBERNON. »



UN DERNIER MOT

SUR L'ARRONDISSEMENT.

L'arrondissement de Rambouillet est, si je puis m'exprimer ainsi, l'un des mieux *arrondis*. Mais l'Empereur n'avait pas eu le temps de consolider son établissement par de bonnes routes dans toutes les directions; c'était pour nous le défaut de la cuirasse, et les attaques les plus vigoureuses ne nous ont pas manqué.

Pendant bien des années le conseil général, un grand nombre de pairs de France, et toute la députation de Seine-et-Oise, moins toutefois notre député, nous ont été fort hostiles. De notre côté, nous avions de puissants protecteurs; et nous nous sommes défendus, j'ose le dire, avec un certain courage.

Enfin nos adversaires ont bien voulu examiner à fond notre position sous ses différents rapports, et le conseil général a compris qu'il entrait dans sa noble mission de protéger Rambouillet avec les établissements que l'Empire lui avait donnés et que le gouvernement royal voulait lui conserver. Depuis, nous n'avons eu que des actions de grâce à lui rendre. Sa bienveillante justice a complété en 1837 notre système de communication avec tous les points de l'arrondissement; et aujourd'hui Rambouillet peut se flatter de posséder tout ce qui lui est nécessaire comme centre d'administration.

Le sous-préfet DELORME.

ANNEXES.

I

RELEVÉ, *par jour et par nombre d'hommes, du logement fourni par les habitants de Rambouillet aux troupes prussiennes en* 1815.

JUILLET.		AOUT.		SEPTEMBRE.		OCTOBRE.	
9	609	1er	1,228	1er	1,387	1er	1,437
10	609	2	1,536	2	391	2	164
11	609	3	1,600	3	509	3	129
12	6,610	4	1,573	4	513	4	121
13	432	5	1,632	5	1,217	5	152
14	530	6	1,618	6	1,123	6	614
15	1,021	7	1,528	7	1,250	7	164
16	407	8	1,575	8	675	8	167
17	1,071	9	1,595	9	463	9	118
18	1,296	10	1,133	10	357	10	272
19	952	11	413	11	390	11	1,562
20	1,292	12	537	12	232	12	147
21	480	13	528	13	397	13	127
22	147	14	1,103	14	380	14	1,207
23	153	15	176	15	322	15	634
24	889	16	865	16	826	16	648
25	1,156	17	870	17	1,096	17	616
26	727	18	929	18	411	18	633
27	2,206	19	880	19	470	19	645
28	1,643	20	452	20	425	20	640
29	1,404	21	485	21	524	21	643
30	1,451	22	196	22	423	22	590
31	1,755	23	194	23	780	23	595
	27,449	24	400	24	699	24	700
		25	403	25	307	25	692
		26	503	26	313	26	17
		27	1,081	27	612	27	12
		28	1,299	28	308	28	15
		29	1,273	29	1,713	29	41
		30	1,265	30	1,504	30	11
		31	1,180		20,067	31	15
			30,055				13,498

RÉCAPITULATION.

Juillet.	27,449
Août.	30,055
Septembre.	20,067
Octobre.	13,498
Total.	91,069 hommes

en 115 jours; non compris les quartiers-généraux, états-majors, et environ 300 domestiques attachés au grand quartier-général, qui se sont logés au château et dans ses dépendances.

II

LISTE DES ADJOINTS ET CONSEILLERS *qui ont simultanément ou successivement fait partie du corps municipal de Rambouillet, depuis la formation de l'Arrondissement, en 1811, jusqu'à l'organisation élective, en 1831.*

ADJOINTS, *dans l'ordre de leur installation.*

MM. Mauquest de la Motte (Charles-Boromée), conservateur des hypothèques.
Sanson (Georges-Nicolas), négociant.
Malgras (Claude-Joseph), avoué (décédé).
Aubry (Jacques-Joseph), avoué.
Harlé (Antoine-Julien), chef d'institution.

CONSEILLERS MUNICIPAUX, *par ordre alphabétique.*

MM. Baurain, marchand de bois et de plâtre.
Benoist, aubergiste et cultivateur.
Berthelot, propriétaire.
Besnard, docteur en médecine.
Bourgeois fils, directeur des bergeries royales.
Champaux, greffier de la Justice de paix.
Croiseau, capitaine de gendarmerie retraité.
Cugnot, notaire.
Delahaye, président du tribunal de première instance.
Dessommes, propriétaire, ancien négociant.
Doisneau, ancien marchand boulanger.

MM. D'Orliac, receveur particulier des finances.
Dubuisson, chef des bureaux de la sous-préfecture.
Durant, receveur de l'enregistrement et des domaines.
Enguehard, entrepreneur de charpente.
Fourneau, jardinier en chef du Domaine.
Gallard, marchand de bois et cultivateur.
Gautron, cultivateur.
Guérin, propriétaire, ancien négociant.
Huard, directeur de la poste aux lettres.
Laisné, marchand de grains.
Larminat, capitaine-forestier, conservateur des forêts et chasses.
Laslier, propriétaire, substitut du procureur du Roi.
Lemarois, receveur particulier des finances.
Lemesle, maître de poste et cultivateur.
Maillet, juge au tribunal de première instance.
Martin, propriétaire, ancien marchand boulanger.
Mauquest de la Motte, ancien adjoint.
Moisson, président du tribunal de première instance.
Morin, juge de paix.
Paris, propriétaire, ancien marchand boucher.
Parquin, propriétaire, ancien receveur communal.
Pascault de Poléon, entreposeur des tabacs.
Pasquier, propriétaire.
Perineau, cultivateur.
Renou, propriétaire.
Sanson, ancien adjoint.
Sanson jeune, pharmacien.
Serracin, capitaine forestier, conservateur des forêts et chasses.

MM. Teissier, receveur principal des impôts indirects.

Thiery jeune, huissier.

Vilbert, juge de paix.

Nota. — Deux autres habitants ont été nommés pendant la même période, et ne se sont pas fait installer.

ERRATA.

Page 14, note, lig. 2 et 3, au lieu de *actuellement en fonctions*, lisez : *auquel a succédé depuis M. Peytal.*

Page 52, lig. 9, au lieu de *M. Durand*, lisez : *M. Durant.*

Ib., lig. 10, au lieu de *M. Guil*, lisez : *M. Gaye.*

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN,

RUE MIGNON, N. 2.



